

LES INSCRIPTIONS ARAMÉENNES DE SFIRÉ

(STÈLES I ET II)

PAR

M. ANDRÉ DUPONT-SOMMER

AVEC LA COLLABORATION DE M. L'ABBÉ JEAN STARCKY ⁽¹⁾

Sfiré est une grosse bourgade située à 25 kilomètres au Sud-Est d'Alep, au débouché du couloir qui sépare le lac de Djabboul du massif volcanique du Djebel Ḥaṣṣ. Cette bourgade occupe l'emplacement d'une ville antique, comme en témoigne la présence d'un tell de dimensions considérables. Au pied de ce tell, en 1928, fut découvert un torse de statue de lave, du xv^e siècle environ av. J.-C. ⁽²⁾. Une prospection du site fut alors entreprise par C.-L. Brossé, qui découvrit notamment

⁽¹⁾ M. A. Dupont-Sommer et M. l'abbé J. Starcky sont responsables en commun de la copie et de la transcription des inscriptions, ainsi que de l'introduction générale (p. 1-7 [197-203]). M. A. Dupont-Sommer est seul responsable des traductions et des notes qui leur font suite, ainsi que des introductions particulières à l'étude de chaque stèle (p. 9-125 [205-321]). M. l'abbé J. Starcky est responsable de l'Appendice II (p. 133-138 [329-334]);

il a, en outre, exécuté les copies ici publiées des diverses inscriptions, ainsi que le tableau comparatif (pl. XXIX).

⁽²⁾ Voir R. DUSSAUD, «Torse de statuette de Sefiré», dans *Syria*, IX (1928), p. 170; G. DOSSIN, «Une inscription cunéiforme de Haute Syrie», dans *Revue d'Assyriologie*, 1930, p. 85 et suiv.; G. CONTENAU, *Manuel d'archéologie orientale*, II (1931), p. 1022-1024.



« les ruines presque intactes d'une grande porte fortifiée, édifiée en blocs de lave taillés qui atteignent jusqu'à 2 m. 50 de longueur. Cette porte est située au Nord d'une enceinte de forme à peu près circulaire, formée d'un mur de briques de terre crue, de plus de 4 mètres d'épaisseur. Des tours demi-circulaires font saillie sur la face extérieure de cette puissante muraille; elles sont espacées de 40 mètres en moyenne »⁽¹⁾. R. Dussaud a proposé d'identifier Sfiré avec la ville de Šipri, mentionnée au XIV^e siècle av. J.-C. dans le traité entre Šuppiliuma et Mattiwaza⁽²⁾.

En mai-juin 1930, MM. Assâl et Dumbakly, négociants en antiquités à Alep, acquièrent auprès du cheikh et des villageois de Sfiré tout un lot de fragments d'inscriptions araméennes. Le Révérend Père S. Ronzevalle, dès 1930, a eu sous les yeux cet ensemble de fragments; il les a ainsi décrits : « Quatre d'entre eux, avec des éclats qui ont pu leur être restitués, forment une stèle à laquelle il manque malheureusement une bonne vingtaine de lignes; mais le nombre total des lignes restantes, plus ou moins bien conservées, est très élevé : il dépasse la centaine (exactement 105). Une seconde stèle, très fragmentaire, n'a laissé d'elle qu'une trentaine de lignes, toutes très incomplètes et mutilées. D'autres menus fragments ne se raccordent actuellement à aucune des deux stèles précédentes : leur état de conservation n'ajoute presque rien d'essentiel à l'intelligence du long texte, dont il sera uniquement question dans cette première notice »⁽³⁾. Le R. P. Ronzevalle, en fait, a publié lui-même seulement ce « long texte »,

⁽¹⁾ *Les Guides Bleus, Moyen-Orient* (Paris, Hachette, 1956), p. 322. Les sondages effectués par C.-L. Brossé n'ont malheureusement fait l'objet d'aucune publication.

⁽²⁾ *Art. cit.*

⁽³⁾ *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, t. XV (Beyrouth, 1930-1931), p. 237.

comptant effectivement un peu plus de 100 lignes⁽¹⁾; il a laissé le reste entièrement inédit.

A la suite de péripéties assez complexes, le Musée de Damas, en 1948, put acquérir les fragments constituant la stèle déjà connue par la publication du R. P. Ronzevalle; ces fragments représentent la plus grande partie de cette stèle, que nous appellerons la «stèle I». Le même Musée acquit en même temps divers fragments appartenant à une autre stèle de type semblable, mais qui n'en représentent qu'une petite partie : nous l'appellerons ici la «stèle II»; ce sont sans aucun doute les «autres menus fragments» que signale la description du R. P. Ronzevalle. Quant à ce qu'il nomme «une seconde stèle, très fragmentaire, qui n'a laissé d'elle qu'une trentaine de lignes», il s'agit, en fait, d'un fragment important, comptant exactement 29 lignes, détaché d'une stèle d'un autre type que les deux autres; nous l'appellerons ici la «stèle III». Cette stèle III est entrée récemment, en 1956, au Musée de Beyrouth; nous l'y avons étudiée en avril 1957, et elle est maintenant publiée⁽²⁾.

Les stèles I et II, conservées au Musée de Damas, font seules l'objet du présent mémoire. La stèle I, comme nous l'avons dit, a été éditée une première fois par le R. P. Ronzevalle; cette édition n'est pas sans mérite, mais elle a été faite dans des conditions peu favorables : bien des lectures y apparaissent extrêmement incertaines, et les photographies publiées sont généralement insuffisantes. La stèle II est encore totalement

⁽¹⁾ *Op. cit.*, p. 238-257.

⁽²⁾ Voir A. DUPONT-SOMMER (avec la collaboration de l'abbé J. Starcky), «Une inscription araméenne inédite de Sfiré», dans *Bulletin du Musée de Beyrouth*,

t. XIII (1956), p. 23-41. Nous reproduisons plus bas, dans l'Appendice I (p. 127-132 [323-328]), la transcription et la traduction de cette stèle III.

inédite. Grâce à la très grande obligeance du docteur Selim Abdul-Hak, directeur général des Antiquités de Syrie, nous avons pu examiner longuement les documents originaux, au Musée même, avec toutes les facilités voulues; en outre, des estampages et des photographies excellentes ont été mis à notre disposition par les services du Musée⁽¹⁾. Nous avons pu ainsi étudier dans les conditions les meilleures ces très importantes inscriptions, et notre travail, en ce qui concerne la stèle I, aboutit presque à une édition nouvelle.

Quel est l'endroit précis d'où proviennent ces inscriptions? Le R. P. Ronzevalle a expliqué que les stèles étaient originai-
 rement érigées non pas à Sfiré même, mais dans un lieu portant aujourd'hui le nom de Soudjîn, situé à quelque 1.300 mètres au Nord-Est de la bourgade⁽²⁾. Cette assertion, toutefois, nous paraît sujette à caution. En effet, les fouilles que le R. P. Ronzevalle a lui-même effectuées à Soudjîn, d'octobre à décembre 1930, sont restées, selon ses propres paroles, «sans résultat épigraphique» et n'ont pas fourni «une seule lettre araméenne de plus». Il est à craindre que les renseignements qui lui furent donnés sur la localisation des trouvailles à Soudjîn par les habitants de Sfiré aient eu pour but précisément de l'orienter sur une fausse piste, — un fait qui n'étonnera pas les archéologues du Proche-Orient. Nous avons

⁽¹⁾ Ce sont ces photographies que nous publions en partie ici. Nous tenons à exprimer nos remerciements à M. Selim Abdul-Hak, qui a bien voulu nous donner l'autorisation de les reproduire. Nous devons les clichés des planches XXII, XXIV et XXVI à l'amabilité de M. Daniel Schlumberger. Nous remercions aussi la Direction

générale des Antiquités d'avoir bien voulu nous donner la priorité pour la publication de ces magnifiques inscriptions araméennes qui sont désormais l'une des gloires du Musée de Damas. Rappelons que leur acquisition est due à l'Émir Djaffar al-Hassani, alors directeur général.

⁽²⁾ *Op. cit.*, p. 238, 257, 259.

consulté là-dessus M. Soubhi Saouaf, du Service des Antiquités de Syrie; il connaît bien les tractations compliquées qui marquèrent l'histoire des stèles depuis leur découverte. Le bloc inscrit principal, à savoir le bas de la stèle I, nous a-t-il déclaré, fut exhumé par le cheikh du village, qui le fit transporter dans sa maison de Sfiré où il le garda une vingtaine d'années; mais rien n'assure que ce bloc de 300 kilogrammes « a été indubitablement trouvé à Soudjîn », comme l'affirme le R. P. Ronzevalle. En effet, le cheikh lui-même, autrefois interrogé par M. Saouaf, a précisé qu'il n'avait jamais affirmé que la stèle venait de Soudjîn, mais qu'il avait laissé circuler les bruits qui couraient effectivement à ce sujet. Il est très probable, selon nous, — et telle est aussi l'opinion de M. Saouaf —, que les inscriptions proviennent tout simplement du tell de Sfiré. Il est sans doute trop tard, près de 50 ans après l'exhumation du bloc principal, pour reprendre utilement l'enquête; mais il semble prudent d'exclure désormais de l'usage l'expression « stèles de Soudjîn » et de s'en tenir à la dénomination « stèles de Sfiré », comme nous le faisons ici nous-mêmes⁽¹⁾.

Un mot sur l'écriture de nos stèles. La hauteur des lettres, sur les deux stèles I et II, est d'environ 2 centimètres en moyenne⁽²⁾. Les signes sont incisés avec assez de soin; mais

⁽¹⁾ Selon le R. P. Ronzevalle, la partie supérieure de la stèle I, ainsi que d'autres fragments, ont été trouvés encastrés dans un canal « aux environs de Soudjîn » (*op. cit.*, p. 258) : en fait, assez loin, puisque ce canal arabe est situé à 4 ou 5 km. au Nord de Sfiré. Les autres fragments, explique encore Ronzevalle (p. 238), se

trouvaient « utilisés sur place comme matériaux dans des masures et de très modestes constructions rurales », ou bien transportés « au loin »; mais aucune localisation précise n'est fournie.

⁽²⁾ Elle oscille, toutefois, entre 1 cm. 5 et 2 cm. sur la face B de la stèle I; elle est de 2 cm. 5 et davantage sur la tranche

les divers accidents de la pierre ont fait parfois dévier le ciseau. Il arrive aussi que le lapicide, en présence des déféc-tuosités de la pierre, ait dû sauter la partie inutilisable et poursuivre plus loin l'inscription du texte. Dans les copies ici publiées, nous suivons les lettres dans leur partie profonde, alors que les photographies, vu le jeu des ombres, suggé- raient parfois un tracé différent. Contrairement au R. P. Ronze- valle, nous estimons que c'est le même lapicide qui a gravé les faces A et B de la stèle I; rien, d'autre part, n'oblige à penser que les inscriptions de la stèle II (et aussi celles de la stèle III) aient été gravées par un autre lapicide.

Dans l'ensemble, le type d'écriture situe nos inscriptions de Sfiré vers le milieu du VIII^e siècle av. J.-C., après celles de Kilamou, de Zakir et de Panamou et avant celles de Bar- Rekoub et d'Azitawadda ⁽¹⁾. Les mots n'y sont séparés ni par des points, comme sur la stèle de Mésha ou sur les monu- ments de Zencirli, ni par des traits comme sur la stèle de Zakir; cette absence de signes de séparation se constate également, au VIII^e siècle av. J.-C., sur les inscriptions de Karatepe. Dans les inscriptions phéniciennes les plus anciennes, l'inter- ponctuation est de règle.

L'ensemble des trois stèles de Sfiré présente un intérêt considérable tant du point de vue de l'épigraphie et de la linguistique araméennes que pour l'histoire politique de la Syrie vers le milieu du VIII^e siècle av. J.-C. et l'histoire du droit international ancien. Dès 1931, le R. P. Ronzevalle et R. Dussaud ont reconnu que la stèle I livrait le texte d'un

de cette stèle I, sans doute parce que le lapicide disposait là d'une place très large pour le texte qu'il avait à y graver.

⁽¹⁾ On trouvera à l'Appendice II (p. 133-138 [329-334]) une étude comparative détaillée.

traité d'alliance : en fait, le traité imposé au roi d'Arpad, un certain Matiel, par le roi de KTK, appelé Bar-ga'ayah. Il en est de même pour la stèle II : autant que permettent de le reconnaître les quelques morceaux conservés, on a là une seconde recension du même traité, mais qui présente dans la rédaction d'assez nombreuses variantes. Quant à la stèle III, elle devait comporter primitivement un texte semblable, dans l'ensemble, à celui des stèles I et II; mais le titre, la liste des dieux témoins, les malédictions, qui devaient figurer au recto du monument, ont disparu : seule subsiste une large partie des clauses du traité, section qui, sur les stèles I et II, se trouve précisément très mal conservée.

A. DUPONT-SOMMER et J. STARCKY.

STÈLE I

(PLANCHES I-XX)

La stèle I, qu'il convient d'étudier en premier lieu, a été taillée dans un bloc de basalte foncé (tout comme les stèles II et III); elle a la forme d'une pyramide tronquée, à quatre côtés⁽¹⁾, mais elle nous est parvenue brisée, incomplète. Il en subsiste aujourd'hui essentiellement deux blocs : un bloc supérieur et un bloc inférieur, qui ne se rejoignent pas; récemment, le bloc supérieur fut lui-même fendu en deux dans le sens de la hauteur par les paysans de Sfiré qui l'avaient découvert. Ces deux blocs, ainsi que divers petits fragments retrouvés, ont été très habilement remontés par les techniciens du Musée de Damas⁽²⁾. Ceux-ci, grâce à des fragments intermédiaires intérieurs, ont pu situer exactement l'un par rapport à l'autre les blocs supérieur et inférieur, en ménageant entre eux l'intervalle voulu, et de la sorte restituer à la stèle sa hauteur primitive.

Cette hauteur est au total de 1 m. 31⁽³⁾. Sont inscrites la face antérieure (A) et la face postérieure (B), ainsi que la tranche droite (C); la tranche gauche, dans l'état actuel, est anépigraphie. En ce qui concerne la face A, on compte 16 lignes sur le bloc supérieur et 23 lignes sur le bloc inférieur, à quoi il faut ajouter 3 lignes entièrement disparues avec la partie

⁽¹⁾ Telle était aussi primitivement la forme de la stèle II, comme nous le verrons plus loin.

⁽²⁾ MM. Chaffik Imam et Raif Hafez, qu'il est juste de féliciter et de remercier.

⁽³⁾ Sur la face antérieure (A), le bloc supérieur mesure au point maximum 0 m. 40 de haut, le bloc inférieur 0 m. 77; l'écart entre les deux blocs est au point minimum de 0 m. 14.

manquante entre les deux blocs : soit, au total, 42 lignes. En ce qui concerne la face B, on compte 15 lignes sur le bloc supérieur et 25 lignes sur le bloc inférieur, à quoi il faut ajouter 5 lignes disparues avec la partie manquante entre les deux blocs : soit, au total, 45 lignes. En ce qui concerne la tranche C, où les lettres sont plus grosses et où l'inscription ne couvre qu'une partie de la hauteur, on compte seulement 9 lignes sur le bloc supérieur et 12 lignes sur le bloc inférieur, à quoi il faut ajouter 4 lignes disparues avec la partie manquante entre les deux blocs : soit, au total, 25 lignes. Nous avons adopté pour chacun des côtés inscrits : A, B et C, une numérotation unique, sans distinguer entre bloc supérieur et bloc inférieur, ainsi qu'on avait fait jusqu'ici; ce système présente l'avantage de simplifier les références.

La largeur de la tranche C est de 0 m. 34. Mais quelle était primitivement la largeur des faces A et B? Dans l'état actuel, on mesure pour la face A : 0 m. 52 au haut du bloc supérieur, 0 m. 60 au haut du bloc inférieur, 0 m. 66 au bas du bloc inférieur; pour la face B : 0 m. 50 au haut du bloc supérieur, 0 m. 69 au bas du bloc inférieur. Mais ici une question se pose, dont l'importance est considérable : d'une façon générale, est-ce qu'il ne manquerait pas, tant à la fin des lignes de la face A qu'au début des lignes de la face B, un certain nombre de signes? En d'autres termes, est-ce que, du haut en bas de la stèle, la tranche gauche⁽¹⁾ n'aurait pas été

⁽¹⁾ Tranche droite et tranche gauche sont ainsi nommées par rapport à celui qui regarde la face A, la face antérieure. Si nous qualifions cette face A de « face antérieure », et non pas la face B, c'est que nous considérons, étant donné le contenu même des textes, que c'est la face A qui

devait être lue normalement en premier lieu, avant la face B. A quoi s'ajoute que, sur la face A, la première ligne de l'inscription se trouve gravée à une certaine distance au-dessous de l'arête supérieure, tandis que, sur la face B, la première ligne est gravée tout près de l'arête

arrachée, nous privant ainsi à la fois et de la fin des lignes de A et du début des lignes de B? Le R. P. Ronzevalle ne s'est pas posé cette question, et nul ne l'a jamais posée après lui. Cependant, quand nous nous sommes trouvé, au Musée de Damas, en présence du monument, nous avons été aussitôt frappé par l'aspect général de la stèle, manifestement dissymétrique dans sa forme actuelle, non moins que par l'irrégularité de l'arête gauche de la face A et celle de l'arête droite de la face B. En outre, en observant la surface de la tranche gauche, actuellement anépigraphie, nous avons constaté qu'elle était étrangement fruste, portant même des traces d'éclatement ⁽¹⁾ : on ne peut guère imaginer que le tailleur de pierre, qui a su si bien dresser le champ sur les faces A et B et sur la tranche droite (C), ait omis de le faire également sur la tranche gauche. D'autre part, l'examen attentif des fragments de la stèle II montre que la tranche gauche était inscrite; ce fait suggère qu'il devait en être primitivement de même pour la stèle I. Enfin, il apparaît clairement que, en plusieurs lignes de la face A, le dernier signe se trouve actuellement coupé, incomplet, et pareillement le premier signe en plusieurs lignes de la face B : ce qui ne peut guère s'expliquer que si un morceau de la stèle a été ultérieurement arraché (voir pl. I).

Tous ces indices matériels se trouvent confirmés par l'étude même des inscriptions : manifestement, en des cas nombreux,

supérieure; ce détail suggère, semble-t-il, que le début de l'inscription tout entière se trouve sur la face A : avant de commencer, le lapicide avait laissé en haut de cette face comme un « blanc », sans doute pour signaler que la « colonne I » était là. C'est donc cette face A, vraisemblable-

ment, qui devait s'offrir en premier aux yeux du spectateur dans le lieu où la stèle se trouvait érigée : soit près d'une porte de la ville soit dans le temple soit en quelque autre endroit.

⁽¹⁾ Voir pl. XVIII et XIX.

le sens exige absolument qu'on supplée plusieurs lettres manquantes tant à la fin des lignes de A qu'au début des lignes de B; en d'autres cas, une telle restitution, sans s'imposer aussi clairement, permet d'interpréter le texte de façon plus satisfaisante. Faute d'avoir reconnu ce fait épigraphiquement capital, on s'est heurté jusqu'à présent en plusieurs endroits à des difficultés d'interprétation proprement insolubles. Pour notre part, nous sommes arrivé à la conclusion qu'il manquait régulièrement sur la face A, à la fin des lignes, environ 5 ou 6 lettres, c'est-à-dire environ 8 à 10 centimètres; nécessairement, il en va de même sur la face B, au début des lignes. Il faut donc admettre qu'une lamelle large de 8 à 10 centimètres a été détachée intentionnellement du haut en bas de la stèle, emportant une partie des inscriptions A et B et aussi l'inscription tout entière figurant très probablement sur la tranche gauche. Pour l'interprétation des inscriptions A et B, nous devons constamment nous référer à cette conclusion ou, si l'on préfère, à cette hypothèse de travail.

Une telle situation, jointe au fait que le texte est en *scriptio continua*, c'est-à-dire que les mots ne sont aucunement séparés les uns des autres, comme nous l'avons dit, rend le travail du déchiffreur particulièrement délicat. Il s'y ajoute encore une difficulté : en bien des endroits, les lettres sont plus ou moins effacées, et la lecture en reste fort incertaine. Le bloc inférieur, notamment, a dû être remployé à plat, la face B tournée vers le haut : c'est ce qui explique que cette face B présente une usure très poussée, malgré la dureté du basalte; tout le centre de cette surface, légèrement convexe, est aujourd'hui d'une lecture extrêmement difficile, parfois même absolument impossible.

La lecture de chaque lettre, dans les parties plus ou moins

mauvaises, a fait de notre part l'objet des soins les plus scrupuleux et exigé de patients efforts. Ce travail proprement épigraphique nous a conduit, en maints passages, à une transcription et, par suite, à une traduction entièrement nouvelles. Chaque fois que cela était possible, cependant, nous nous sommes aidé des divers travaux de nos devanciers, dont certains sont extrêmement méritoires. Nous tenons d'autant plus à reconnaître ici notre dette que, dans le détail des notes accompagnant notre traduction, nous avons dû renoncer le plus souvent, sous peine d'allonger et d'alourdir excessivement ce mémoire, à citer ou à discuter les opinions soutenues sur chaque point par tous nos prédécesseurs.

BIBLIOGRAPHIE

- R. DUSSAUD, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1930, p. 155 et suiv. (Séance du 20 juin 1930).
- « Nouvelles inscriptions araméennes de Sefiré, près d'Alep », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1931, p. 312-321 (Séance du 16 octobre 1931).
- S. RONZEVALLE, « Fragments d'inscriptions araméennes des environs d'Alep », dans *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, XV (1930-1931), p. 237-260, avec photographies et fac-similés.
- J. CANTINEAU, « Remarques sur la stèle araméenne de Sefiré-Soudjin », dans *Revue d'Assyriologie*, XXVIII (1931), p. 167-176.
- H. BAUER, « Ein aramäischer Staatsvertrag aus dem 8 Jahrhundert v. Chr. Die Inschrift der Stele von Sudschin », dans *Archiv für Orientforschung*, VIII (1932-1933), p. 1-16. (A cet article fait suite un article de E. F. WEIDNER, « Der Staatsvertrag Aššurnirâris VI von Assyrien mit Mati'ilu von Bit-Agusi », p. 17-34).
- J. HEMPEL, dans *Zeitschrift für die Alttestamentliche Wissenschaft*, IX, 1932, p. 178-183 (recension de S. Ronzevalle).
- G. R. DRIVER, « Notes on the Aramaic Inscription from Soudschin », dans *Archiv für Orientforschung*, VIII (1932-1933), p. 203-206.
- J. FRIEDRICH et B. LANDSBERGER, « Zu der altaramäischen Stele von Sudschin », dans *Zeitschrift für Assyriologie*, VII (1933), p. 313-318.
- S. LANGDON, « Notes on the Aramaic Treaty of Bar-ga'aya and Mati'el », dans *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1933, p. 23 et suiv.
- E. HERZFELD, *Summa imis confundere*, dans *Arch. Mitteil. aus Iran*, V (1933), p. 143-148.
- J. A. MONTGOMERY, « Notes on Early Aramaic Inscriptions », dans *Journal of the American Oriental Society*, LIV (1934), p. 421-425 (p. 424 et suiv. : the Sujin Inscription).
- A. ALT, « Die syrische Staatenwelt vor dem Einbruch der Assyrer », dans *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XIII (1934), p. 233-258.
- J. FRIEDRICH, « Kein König PLMH in der Stele von Sudschin », dans *Zeitschrift für Assyriologie*, IX (1936), p. 327 et suiv.

- K. F. EULER, « Die Bedeutung von *spr* in der Sudschin-Inschrift im Lichte des alttestamentlichen Gebrauchs von *sepaer* », dans *Zeitschrift für die Alttestamentliche Wissenschaft*, XIV (1937), p. 281-291.
- J. N. EPSTEIN, « Notes on the Sujin Pact », dans *Kedem*, I, 1942, p. 37-43 (en hébreu).
- G. DOSSIN, « BRG'YH, roi de KTK », dans *Muséon*, LVII (1944), p. 147-155.
- B. LANDSBERGER, *Sam'al* (Ankara, 1948), p. 59, n. 147.
- A. DUPONT-SOMMER, *Les Araméens* (Paris, 1949), p. 55-60.
- F. ROSENTHAL, dans J. B. PRITCHARD, *Ancient Near Eastern Texts relating to the Old Testament* (Princeton, 1955), p. 503-504 (« The Treaty between KTK and Arpad »).

FACE ANTÉRIEURE (A)

(PLANCHES I-VI)

TRANSCRIPTION

- | | |
|---|----|
| עדי ברנאיה מלך כתך עם מתעאל בר עתרסמך מלך [ארפד וע-] | 1 |
| די בני ברנאיה עם בני מתעאל ועדי בני בני ברנא[יה ועקר-] | 2 |
| ה עם עקר מתעאל בר עתרסמך מלך ארפד ועדי כתך עם [עדי] | 3 |
| ארפד ועדי בעלי כתך עם עדי בעלי ארפד ועדי חב[ר אררט] | 4 |
| ו עם ארם כלה ועם מצר ועם בנוה זי יסקן באשר[ח] ו[עם מלכי] | 5 |
| כל עלי ארם ותחתה ועם כל על לבית מלך ונ[צבא עם ספרא ו-] | 6 |
| נה שם ועדיא אלן ועדיא אלן זי נור ברנא[יה קדם] | 7 |
| ומלש וקדם מררך וזרפנת וקדם נבא ות[שמת וקדם אר ונש] | 8 |
| ך וקדם נרגל ולץ וקדם שמש ונר וקדם ס[. וק-] | 9 |
| דס נכר וכדאא וקדם כל אלהי רחבה ואדם [. . . וקדם הדר ח-] | 10 |
| לב וקדם סבת וקדם אל ועלין וקדם שמי[ן וארק וקדם צו-] | 11 |
| לה ומעינן וקדם יום ולילה שהדן כל א[להי כתך ואלהי אר-] | 12 |
| [פד] פקחו עיניכם לחויה עדי ברנאיה [עם מתעאל מלך] | 13 |
| [ארפד] והן ישקר מתעאל בר עתרסמך מלך[ך ארפד לברנאי-] | 14 |
| [ה מלך כתך וה]ן ישקר עקר מתעאל [לעקר ברנאיה . . .] | 15 |
| [. בני] גש ל[.] | 16 |
| [] | 17 |
| [] | 18 |
| [] | 19 |
| [. ימ] | 20 |
| [.] שאת ואל תהרי ושבע[מה]נקן ימשח[ן שדיהן ו-] | 21 |
| יהינקן עלים ואל ישבע ושבע ססיה יהינקן על ואל יש[בע ושבע] | 22 |
| שורה יהינקן עגל ואל ישבע ושבע שאן יהינקן אמר ו[אל יש-] | 23 |
| בע ושבע בכתה יהכן בשט לחם ואל יהרגן והן ישקר מתע[אל ול-] | 24 |
| ברה ולעקרה תהוי מלכתה כמלכת חלם לכת חלם זי ימלך אשר[ך ח-] | 25 |

דר כלמה לחיה בארק ובשמין וכלמה עמל ויסך על ארפד [אבני כ-]	26
רד ושבע שגן יאכל ארבה ושבע שגן תאכל תולעה ושבע [שגן יס-]	27
ק תוי על אפי ארקה ואל יפק חצר ולית חזה ירק ולי[ת חזה]	28
אחזה ואל יתשמע קל כנר בארפד ובעמה חמל טרק והל[ון ל]	29
קה ויללה וישלחן אלהן מן כלמה אכל בארפד ובעמה [יאכל פ-]	30
ם חזה ופם עקרב ופם דבהה ופם נמלה וסס וקמל וא[ף יפלן]	31
עלה קקבתן [יש]תחט לישמן אחזה ותהוי ארפד תל ל[רבק צי ר-]	32
צבי ושעל וארנב ושרן וצדה ו. . . ועקה ואל תאמר ק[יתא הא ור-]	33
מדרא ומרבה ומזה ומבלה ושרן ותואם וביתאל וביגן ו[. . . . וא]	34
רנה וחזו ואדם איך זי תקד שעותא זא באש כן תקד ארפד ו[בנתה ר-]	35
בת ויזרע בהן הדר מלח ושחלין ואל תאמר ננבא זנה ו[נכשא זא]	36
מתעאל ונבשה הא איכה זי תקד שעותא זא באש כן יקד מ[תעאל בא-]	37
ש ואיך זי תשבר קשתא וחציא אלן כן ישבר אנהת והדר [קשת מתעאל]	38
וקשת רבוה ואיך זי יער נבר שעותא כן יער מתעאל[ל ואיך ד]	39
[י] יגור עגלא זנה כן יגור מתעאל ויגורין רבוה [ואיך זי יע-]	40
[כד ז[נה]] כן יעבדן נשי מתעאל ונשי עקרה ונשי ר[בוה ואיך ד]	41
[י תקח נברת שעותא זא] וימחא על אפיה כן יקהן [נשי מתעאל ר-]	42

TRADUCTION

TITRE.

¹ *Pactes de Bar-ga'ayah, roi de KTK, avec Mati'el, fils de 'Atarsamak, roi [d'Arpad; et pac]*² *tes des fils de Bar-ga'ayah avec les fils de Mati'el; et pactes des petits-fils de Bar-ga'a[yah et de] sa [descendance]*³ *avec la descendance de Mati'el, fils de 'Atarsamak, roi d'Arpad; et pactes de KTK avec [les pactes d']*⁴ *Arpad; et pactes des citoyens de KTK avec les pactes des citoyens d'Arpad; et pactes de l'Éta[t d'Urart]*⁵ *u (?) avec Aram tout entier, et avec <le roi de> Muşru, et avec ses fils qui monteront après [lui], et [avec les rois de]*⁶ *tout le Haut-Aram et le Bas-Aram, et avec quiconque entre dans un palais royal.*

LES DIEUX TÉMOINS.

Et cette s[tèle, avec cette inscription-]⁷ci, il l'a posée, ainsi que ces pactes-ci.

Et ces pactes-ci (ce sont ceux) qu'a conclus Bar-ga'a[yah : devant]⁸ et MLŠ, et devant Marduk et Zarpanit, et devant Nebo et Ta[šmet, et devant Irra et Nus]⁹ku, et devant Nergal et Laš, et devant Samaš et Ner, et devant S[.], et de]¹⁰vant Nakar et Kadīah, et devant tous les dieux de Raḥbah et d'Adam [et de . . ., et devant Hadad d'A]¹¹lep, et devant Sibitti, et devant El et 'Elyōn, et devant le Cie[l et la Terre, et devant l'A]¹²bime et les Sources, et devant le Jour et la Nuit, (qui sont) témoins.

(Ô vous), tous les d[ieux de KTK et dieux d'Ar]¹³[pad], ouvrez vos yeux pour voir les pactes de Bar-ga'ayah [avec Matīel, roi]¹⁴ [d'Arpad].

MALÉDICTIONS CONTRE MATI'EL, SI CELUI-CI TRAHIT LES PACTES.

Et si Matīel, fils de 'Atarsamak, ro[i d'Arpad], trahit Bar-ga'aya]¹⁵[h, roi de KTK, et s]i la descendance de Matīel trahit [la descendance de Bar-ga'ayah, . . .]¹⁶ [. les Bené-] Guš . [.].

¹⁷⁻²⁰ [.]

²¹ [. . . Et que sept béliers couvrent] une brebis, et qu'elle ne conçoive pas! Et que sept [nour]rices oigne[nt leurs mamelles et]
²² allaitent un enfant, et qu'il ne soit pas rassasié! Et que sept juments allaitent un poulain, et qu'il ne soit pas ras[sasié! Et que sept]
²³ vaches allaitent un veau, et qu'il ne soit pas rassasié! Et que sept brebis allaitent un agneau, et [qu'il ne soit pas ras]²⁴sasié!
Et que sept poules aillent en quête de nourriture, et qu'elles ne tuent rien!

Et si Mati[el] trahit <Bar-ga-'ayah> [et]²⁵ son fils et sa descendance, que son royaume soit comme un royaume de songe < >, sur lequel régnera Assur! [Que verse Ha]²⁶dad toute espèce de mal (existant) sur la terre et dans le ciel et toute espèce d'affliction! Et qu'il verse sur Arpad [des pierres de gr]²⁷êle! Et que, sept ans, dévorent les sauterelles! Et que, sept ans, dévorent les vers! Et que, sept [ans, mon]²⁸te (?) le TWY sur la surface de son pays! Et que n'y pousse plus d'herbe, et qu'on n'y voie plus de verdure, et qu'on ne [voie plus]²⁹ sa végétation! Et qu'on n'entende plus le son de la cithare dans Arpad et dans son peuple, (mais) le fracas du destructeur et le tumu[lte (?) du con]³⁰quérant et la lamentation! Et que les dieux envoient des dévoreurs de toute espèce dans Arpad et dans son peuple! [Que dévorent la gueu]³¹le du serpent et la gueule du scorpion et la gueule de la guêpe et la gueule de la panthère, et la teigne et la vermine! Et, en ou[tre, que s'abattent]³² sur elle des perdrix (?)! [Que soit ra]vagée, tel un désert, sa végétation! Et qu'Arpad soit un monceau de ruines servant de [gîte à l'animal du désert et]³³ à la gazelle et au chacal et au lièvre et au chat sauvage et au hibou et au . . . et à la pie (?)! Et qu'on ne parle plus de [cette] vil[le-là, ni]³⁴ de Medorâ ni de MRBH ni de MZH ni de MBLH ni de ŠRN ni de TW'M ni de Béthel ni de BYNN ni de [. . . ni d'A]³⁵rné (?) ni de Hazaz ni d'Adam!

MALÉDICTIONS ACCOMPAGNANT DES RITES.

De même que brûle cette cire-ci dans le feu, qu'ainsi brûlent Arpad et [ses filles nom]³⁶breuses, et que Hadad sème en elles du sel et du cresson (?), et qu'on n'en parle plus!

Ce bandit(?) -ci et [cette âme-ci],³⁷ c'est Mati[el] et son âme : de même que brûle cette cire-ci dans le feu, qu'ainsi brûle Ma[ti]el dans le f]³⁸eu!

Et de même qu'on brise cet arc et ces flèches-ci, qu'ainsi Anahita et Hadad brisent [l'arc de Matš'el]³⁹ et l'arc de ses grands!

Et de même qu'est aveuglé l'homme de cire, qu'ainsi soit aveuglé Matš'e[l]!

[Et de même qu']⁴⁰ est découpé ce veau-ci, qu'ainsi soit découpé Matš'el et soient découpés ses grands!

[Et de même que se]⁴¹ [rt ce]lui-[ci], qu'ainsi servent les femmes de Matš'el et les femmes de sa descendance et les femmes de [ses] gr[ands]!

[Et de même qu']⁴² [est enlevée cette femme de cire] et qu'on frappe sur son visage, qu'ainsi soient enlevées [les femmes de Matš'el et]

.....

NOTES

Ligne 1. — עדי. Nom pl. à l'état construit; état absolu : עדי (I B 24, 41), état déterminé : עדיא (I A 7, B 7, 11, etc.). Ce mot, très fréquent dans les stèles de Sfiré, ne s'était pas rencontré ailleurs en araméen; le contexte rend son sens tout à fait sûr : « pactes, conventions, traité ». Il est probablement dérivé de la racine ועד > עד, arabe وَعَدَّ « déterminer »; cf. syriaque wa'do « détermination, traité, promesse, ordre, etc. ». Peut-être est-il à reconnaître dans *Nombres*, xxiii, 18, où le mot עדי, qui est resté jusqu'ici inexpliqué, pourrait être considéré comme un nom complément du verbe האזינה : « prête l'oreille à mes engagements (?) ». Quoi qu'il en soit, notre nom araméen est évidemment à rapprocher de l'akkadien wadû, adû, pl. adê, mot très fréquent pour lequel le dictionnaire de Bezold donne les significations suivantes : « Bestimmung, Verfügung, Satzung, Vorschrift, Gebot, Statut, Edikt; Vortrag, Bund,

Beeidigung, Eid; etc.»; c'est notamment le mot qui se rencontre dans le traité d'Assurnirâri V avec Mati'ilu (voir *Archiv für Orientforschung*, VIII, p. 17-34), ainsi que dans les traités d'Assarhaddon avec les princes mèdes (documents sur lesquels D. J. Wiseman a fait une communication au XXIV^e Congrès International des Orientalistes, à Munich, le 21 août 1957). Le nom akkadien (*w*)*adû* est à rattacher à la racine *W'D > WD'*.

ברגאיה. Ce nom, comme l'a reconnu J. Cantineau, est probablement composé de בר « fils de » et גאיה « hauteur, majesté, orgueil » (racine hébraïque et araméenne גאה); cf. hébreu גִּבּוֹר, syriaque *ga'yûto*. Ainsi expliqué, le nom est synonyme d'« Auguste », « Magnifique » (litt. « fils de hauteur », « fils de majesté ») : un titre honorifique, protocolaire, devenu comme le nom propre du souverain. — כהך. Ce mot, qui désigne la capitale ou le royaume de Bar-ga'ayah, est resté jusqu'ici énigmatique⁽¹⁾. J'ai proposé, à titre de conjecture, d'identifier ce « Bar-ga'ayah, roi de KTK », avec Sardur III, roi d'Urartu; voir mon étude sur la stèle III de Sfiré dans *Bulletin du Musée de Beyrouth*, XIII (1956), aux pages 38-41.

⁽¹⁾ Il n'est attesté, à ma connaissance, qu'un seul nom propre formé expressément de ces trois consonnes KTK : c'est le nom d'un certain « Kitakki (*Ki-ta-ak-ki*) de Uriangi », un petit dynaste du pays de Parsuaš (au Sud du lac d'Ourmiah), lequel est mentionné dans la *Relation de la VIII^e campagne de Sargon* publiée par F. THUREAU-DANGIN (l. 44); cf. LUCKENBILL, *Ancient Records...*, I, § 475. Mais il faut souligner que le mot Kitakki, dans ce passage, est un nom de personne, alors que le mot KTK, dans les inscriptions de Sfiré, désigne une ville ou un

pays. — Dans *Les Araméens* (Paris, 1949), p. 59, j'ai suggéré de rapprocher le mot KTK de Kasku (ou Kašku), nom d'un royaume mentionné dans les Annales de Téglathphalasar III et de Sargon II et situé entre Milid et Tabal. Du point de vue linguistique, la graphie KTK, au lieu de KSK/KŠK, ne ferait pas difficulté; c'est ainsi, par ex., que, dans les documents assyriens, le mot *Luhuti* (avec *t*), désignant une région située en Syrie, correspond au mot LŠ (avec Š) de l'inscription araméenne de Zakir.

מַתְּעַל. Ce nom propre est composé de מַתַּע et אַל : le second élément représente le nom du dieu El; quant au premier élément, מַתַּע, c'est vraisemblablement un verbe. Deux autres מַתְּעַל sont signalés par H. BAUER (*Archiv für Orientforschung*, VIII, p. 3) dans les inscriptions lihyanites (JAUSSEN et SAVIGNAC, *Mission archéologique en Arabie*, II, nos 138 et 186); cet auteur rattache le verbe au sud-arabique מַתַּע «sauver, protéger». WEIDNER, de son côté (*Archiv für Orientforschung*, VIII, p. 3, n. 2), signale un *Ma-ti²-ilu* (= מַתְּעַל) dans un document bas-assyrien (VAS, I, 87 = SCHIFFER, *OLZ*, Beiheft 1, p. 1). Ajoutons que, dans les tablettes araméennes de Tell Halaf, se rencontre le nom propre מַתְּעִי, forme abrégée d'un nom comme מַתְּעַל (cf. J. FRIEDRICH . . ., *Die Inschriften von Tell Halaf*, n° 2, v°, l. 3); cet hypocoristique est aussi à reconnaître, semble-t-il, dans les transcriptions cunéiformes *Ma-te²-i* (?), *Ma-ti²-i*, *Ma-ti²-u*, *Ma-t²-e-i* (*ibid.*, document Ilamanani n° 102, v°, l. 6; JOHNS, *Assyrian Deeds* . . ., n° 741, l. 22; n° 672, l. 3; n° 494, l. 9). En sud-sémitique, on peut rapprocher les noms propres MT^cT et MT^c (thamoudéen), MT^cN (minéen), cf. G. RYCKMANS, *Noms propres sud-sémitiques*, p. 133; l'auteur explique ces noms par l'arabe *matu'a* «être ingénieux, rusé». Mentionnons encore, en nabatéen, comme me le signale M. l'abbé J. Starcky, l'hypocoristique MT^cT (cf. JAUSSEN et SAVIGNAC, *op. cit.*, n° 303), et aussi le nom même de Mati'el dans une inscription encore inédite trouvée à Khirbet Tannur. Quoi qu'il en soit de ces rapprochements, notre Mati'el roi d'Arpad est certainement à identifier avec le Mati'ilu du fameux traité d'Assurnirâri V. Le nom de ce Mati'ilu se lit encore dans les Annales de Téglathphalasar III (cf. D. LUCKENBILL, *Ancient Records of Assyria and Babylonia*, § 769, 785, 813, etc.). — עַתְרִסְמַךְ. Le nom du père de Mati'el, 'Atarsamak, est du même type que אֶתְרִסְמַךְ (*Exode*,

xxxI, 6; xxxv, 34; xxxviii, 23); rapprocher קטקיהו (I *Chron.*, xxxvi, 7), יקטקיהו (II *Chron.*, xxxi, 13), סמכי (A. COWLEY, *Aramaic papyri* . . ., n° 49, l. 1), *Samaki-ilu* (TALLQUIST, 180). Le nom divin עתר se retrouve dans עתרעה « Atargatis » : עתר « Atar » est une forme syncopée de עהתר « Athtar », divinité stellaire des peuples sud-arabes (Vénus); cette forme עתר se rencontre aussi dans les inscriptions sud-arabiques, à côté de עהתר et עתהר (cf. la forme akkadienne « Ishtar »; en phénicien, avec désinence fm., עשתרה, d'où hébreu עֶשְׂתָרָה). — מלך [ארפד]. Il est clair que le mot מלך devait être ici primitivement suivi de [ארפד], et aussi de [וע], début du mot ועי, dont les deux dernières lettres figurent au commencement de la ligne 2. De cette constatation, il résulte avec évidence que six lettres manquent actuellement à la fin de la ligne 1 : ces 6 lettres, selon nous, ont disparu par suite de l'arrachement de la tranche gauche de la stèle; sur cette mutilation, dont il conviendra de tenir compte pour chacune des lignes suivantes, voir nos observations plus haut, p. 10-12 [206-208]. — La ville d'Arpad est généralement identifiée avec Tell Refat, située à une vingtaine de kilomètres au Nord d'Alep; c'était la capitale du Bit Agusi, royaume araméen qui, dans la stèle de Zakir, se trouve mentionné aussitôt après celui de Damas.

Ligne 2. — A la fin de la ligne, il y a lieu de suppléer, comme nous l'avons dit, environ 6 lettres; aussi proposons-nous, après ברנא[יה], de compléter ה[ועקר] « et de sa descendance », conjecture que suggère la suite du texte : עם עקר מהעאל. De toute manière, la ligne 2 est actuellement incomplète : outre que le ם de ברנאיה se trouve coupé par la cassure, il manquerait un ך avant le ה du début de la ligne 3.

Ligne 3. — . . . עם עקר מהעאל. Une stricte symétrie exigerait ici עם בני בני מהעאל ועם עקרה; mais l'ensemble des inscriptions de

Sfiré présente d'autres négligences analogues. Le mot עקר (= עָקַר) signifie premièrement « racine »; d'où, par extension, « souche, lignée, descendance »; cf. hébreu עָקַר (*Lévitique*, xxv, 47).

Ligne 4. — La phrase : ועדי כהך עם ארפד, serait ici, nous le reconnaissons, tout à fait normale. Toutefois, à la fin de la ligne 3, nous devons supposer normalement une lacune de même longueur qu'à la fin de la ligne 1. Peut-être faut-il compléter עדי, d'après le passage parallèle dans I B 4 : [ועד] כהך עם עדי : ארפד « et pactes de KTK avec les pactes d'Arpad »; mais il manquerait encore 3 lettres. La pierre était-elle abîmée à cet endroit, obligeant le lapicide à laisser cette fin de ligne et à sauter à la ligne suivante?

בעלי כהך. Le mot בעל, ici comme dans l'expression suivante בעלי ארפד, désigne les « citoyens » de la ville : cf. *Sfiré*, III, 23, 26 : ובעליה « et ses citoyens » (les citoyens de la ville de TL'YM); dans la Bible, *Josué*, xxiv, 11 : בעלי-יריחו « les citoyens de Jéricho »; *Juges*, ix, 2 : בעלי שכם « citoyens de Sichem », etc.; dans les papyrus d'Éléphantine (*Cowley*, n° 30, l. 22) : בעלי יב « citoyens d'Éléphantine ». Dans le passage parallèle de la face postérieure (B 5), après עם עדי ארפד, se trouve ajouté ועם עמה « et avec son peuple », expression qui semble désigner, après les « citoyens » d'Arpad, tout le menu peuple, tous les sujets de Mati'el.

עם עדי ארפד. Dans עדי, la queue du ד est assez longue, si bien que la lettre pourrait être lue ר, mais « avec les villes (ערי) des citoyens d'Arpad » ne donnerait pas de sens. D'autre part, l'insertion du mot עדי après עם se retrouve plusieurs fois dans B 4-6 : עם עדי ארפד, עם עדי בעלי ארפד, עם עדי אלהי ארפד. Une telle insertion de עדי, malgré son étrangeté, est trop fréquente pour

qu'on puisse la considérer comme une faute du lapicide : la formule « pactes de . . . avec les pactes de . . . » est, en fait, une variante de la première formule « pactes de . . . avec . . . », une variante qui souligne en quelque sorte le consentement donné par l'autre partie contractante; les pactes sont à la fois ceux de KTK et ceux d'Arpad.

[.] ועדי חב[. . .]. Le mot ועדי « et pactes de » introduit évidemment une mention nouvelle concernant les parties contractantes; rien n'autorise à le corriger en ועם « et avec », comme certains l'ont proposé. Il convient, au contraire, de chercher dans le texte mutilé qui suit une mention qui soit en rapport, par sa signification politique ou géographique, avec la mention correspondante : עם ארם כלה « avec Aram tout entier ». Considérant le ו du début de la ligne 5 comme la dernière lettre d'un nom propre, plutôt que comme la conjonction « et », et puisqu'il y a lieu de suppléer dans la lacune finale de la ligne 4 à peu près 5 ou 6 lettres, nous proposons de lire : ועדי חב[ר] « et pactes de l'Éta[t d'Urart]u ». Le mot חב[ר], en hébreu, signifie de façon générale « union, association »; dans les inscriptions des monnaies asmonéennes, du type יהונתן הכהן הגדול, וחבר יהודים, il prend un sens plus particulier, celui de *respublica*, d'État : notons qu'en allemand les traductions *Bund*, *Verband*, *Verein*, resteraient plus près de l'étymologie du mot hébreu. Rapprocher dans l'Écrit de Damas (XII, 8) l'expression חבר ישראל « l'Association (l'État) d'Israël ». Conformément à notre hypothèse générale concernant l'identification du « roi de KTK » (voir plus haut note sur כהך, l. 1), nous suggérons de suppléer après חב[ר] — ou חב[ור], s'il faut une lettre de plus — le mot [א]ררט[ו] « Urartu ». La graphie pleine אררטו (au lieu de אררט) ne doit pas surprendre : on trouve dans I B (l. 9, 10) plusieurs toponymes dont la voyelle finale *u* est également notée; au

contraire, dans I A 5, Muşru (מִשְׂרֻ) est écrit défectivement. Il va sans dire que la conjecture proposée pour la lacune de la fin de la ligne 4 n'a de valeur que dans la mesure où l'identification du « roi de KTK » avec le roi d'Urartu peut paraître recevable. Observons qu'en ce cas, le mot הבר, étymologiquement « union, association », conviendrait bien à la structure politique de son empire, si celle-ci, comme on peut le supposer, était de type fédératif, plus ou moins semblable à celle de l'empire hittite.

Ligne 5. — עם ארם כלה. L'expression « Aram tout entier » atteste l'ampleur de la coalition que cherche à fomenter et à organiser le roi de KTK, en même temps que l'existence d'une certaine communauté politique araméenne englobant, outre le royaume d'Arpad, l'ensemble des autres royaumes araméens existant au milieu du VIII^e siècle av. J.-C. Contre qui cette coalition était-elle dirigée? Si l'instigateur en était le roi d'Urartu, ce ne peut guère être à cette époque que contre la puissance assyrienne; voir plus bas I A 25.

ועם מִשְׂרֻ. Outre « Aram tout entier », la coalition englobe encore le pays de « Muşru ». L'identification exacte de ce Muşru est extrêmement difficile; sur ce sujet, voir l'excellent article « Muşur (Mât Muşri) », de P. GARELLI, dans *Supplément au Dictionnaire de la Bible*, t. V (fasc. XXIX, 1957), col. 1468-1474. Les textes cunéiformes et autres, conclut cet article, semblent se référer à trois pays de Muşru : « Un, à l'Est de l'Assyrie; un autre, aux abords du Taurus; un troisième qui serait l'Égypte et les territoires de mouvance égyptienne ». Dans notre inscription, le troisième, à savoir l'Égypte, est certainement à exclure. Restent les deux autres, entre lesquels on peut hésiter. Le premier Muşru, dans la région du

Zagros, ne serait pas ici dépourvu de vraisemblance; la participation de ce pays, en effet, à la coalition anti-assyrienne aurait complété du côté de l'Est l'encerclement du « triangle assyrien », encerclement réalisé au Nord par l'Urartu même et à l'Ouest et au Sud-Ouest par les États araméens. Toutefois, le second Muşru, aux abords du Taurus, près de Quë (Cilicie), serait également vraisemblable; ce pays, en effet, voisin de la Syrie du Nord, devait être directement touché par la politique d'expansion de l'Empire d'Urartu vers le Sud-Ouest, qui fut celle d'Argistis I^{er} et de son fils Sardur III, et sa présence parmi les alliés de l'Urartu, aux côtés d'Arpad et des autres États araméens, notamment ceux de la Syrie du Nord, paraît fort plausible. — . . . וַיָּבֵן בְּנוֹה. Après Muşru, la mention de « ses fils » est assez étrange; à moins que מַצְרֵי ne soit ici un nom de personne — ce qui est peu probable, car, en ce cas, la qualité de ce personnage en tant que roi de tel ou tel pays devrait être indiquée —, il faut nécessairement comprendre: « et avec le roi de Muşru et avec ses fils . . . ». Il se peut que le mot מַצְרֵי ait été accidentellement omis devant מַצְרֵי, par une espèce d'haplographie (les deux mots commençant par la même lettre מ), ou encore que le mot Muşru soit simplement une brachylogie pour « le roi de Muşru », mais cette seconde explication semble moins probable. — יִסְקֹן. Impf. 3^e pers. pl., de forme tout à fait régulière, du verbe araméen סִלַק « monter »; même emploi IC 4 (cf. III 14, 15). — בַּאֲשֵׁרְ[הָ]. Même expression dans I B 3 (cf. IC 4); on peut traduire « à sa place » ou « après lui » (cf. בְּאֵתֵר, בְּתֵרָה dans *Daniel*, II, 39; VII, 6; syriaque *botar*).

A la fin de la ligne 5, après le ו (mutilé, un peu douteux), il faut suppléer, comme à la fin des lignes précédentes, environ 5 ou 6 lettres: d'abord, עִם « avec »; puis, possiblement, מַלְכֵי « les rois de ».

Ligne 6. — כל עלי ארם ותחתה. L'expression «le Haut et le Bas-Aram» semble désigner ici les divers pays araméens du Haut et du Bas-Euphrate, c'est-à-dire de la Haute et de la Basse-Mésopotamie; cette expression géographique ne se trouve pas attestée ailleurs, et son sens reste un peu incertain. Après la mention d'«Aram tout entier», celle du Haut et du Bas-Aram semble avoir pour but de préciser que la coalition englobe, non seulement l'Aram syrien, mais encore tout l'Aram mésopotamien. — ועם כל על לבית מלך. Traduction littérale : «et avec quiconque entre dans un palais royal». Que désigne cette expression assez singulière? S'agit-il des chefs des petites principautés araméennes, celles de Babylonie notamment, auxquels ne conviendrait pas, à proprement parler, le titre de «roi», mais jouissant d'une certaine souveraineté, de certains privilèges de la royauté?

ונ[צבא עם ספרא ו]נה. A la fin de la ligne 6, outre 5 ou 6 signes disparus avec la tranche gauche, manquent à cause de la cassure du bloc supérieur environ 5 autres signes : soit, au total, 10 ou 11 signes. Comme complément de שם «il a posé», il est plausible de suppléer נ[צבא] «la stèle», mot attesté I C 17 (מלי ספרא וי בצבא ונה) «les paroles de l'inscription qui est sur cette stèle-ci»); d'après ce même passage, nous ajoutons : עם ספרא ו]נה «avec cette inscription-ci», conjecture évidemment incertaine.

Ligne 7. — ועריא אלן. Nous considérons ces mots comme un second complément de שם; cf. I B 6, où le même verbe a également pour complément le mot «pactes» : «et ce sont des pactes de dieux, (des pactes) qu'ont posés (שמון) les dieux». Toutefois, les mots ועריא אלן se trouvent immédiatement répétés : c'est peut-être une simple dittographie; mais cette explication

ne s'impose pas. On peut interpréter, en effet, ces mots répétés comme étant le sujet d'une nouvelle phrase : « et ces pactes-ci, (ce sont ceux) . . . ». — גור. Litt. « découper », « dépecer », cf. l. 40; ce verbe a ici la même signification que dans l'hébreu ברה בריה, le grec ὄγκια τέμνειν : « conclure (litt. : « découper ») une alliance, un pacte ». — Après ברנא [יה], il reste la place d'environ 9 signes avant la fin de la ligne : nous suppléons d'abord, d'après la suite de la phrase, la préposition קרם, laquelle devait être suivie du nom d'une première divinité. Normalement, cette divinité devait être, si notre hypothèse urartéenne est exacte, le grand dieu d'Urartu lui-même, à savoir le Dieu Haldi, connu par les inscriptions urartéennes; on suppléerait alors, par ex. : קרם חלד רבא « devant le grand Haldi . . . ». Mais ce n'est là qu'une pure conjecture, que nous n'énonçons évidemment qu'avec les plus grandes réserves.

Ligne 8. — ומלש. La dernière lettre pourrait, à la rigueur, se lire ז, mais la lecture ש est plus probable. Qu'on lise ומלש ou bien ומלץ, ce mot doit représenter, semble-t-il, le nom d'une seconde divinité formant couple avec la première. Il est impossible d'identifier avec certitude cette seconde divinité ⁽¹⁾. — וקרם מרדך וזרפנת. Aussitôt après la mention des deux premières divinités — relevant, semble-t-il, du panthéon de

⁽¹⁾ FRIEDRICH et LANDSBERGER (*Zeitschrift für Assyriologie*, VII, p. 315) ont rapproché ce nom divin MLŠ du nom de personne Ardi-⁴Mullešu (écrit ⁴Mul-la-e-šu, ⁴Mul-li-e-šu, ⁴Mul-li-šu) « serviteur du dieu Mullešu », lequel est attesté à l'époque achéménide (cf. CLAY, *Babylonian Expedition of the University of Pennsylvania*), 9, p. 77. Il n'est pas sûr que le

dieu MLŠ de notre inscription arméenne soit à identifier avec ce dieu Mullešu ainsi indirectement attesté et qui ne se trouve mentionné nulle part ailleurs; de ce dieu nous ne connaissons pour le moment que le nom : quelle était son origine? Il semble seulement certain qu'il était étranger au panthéon proprement assyrien ou babylonien.

KTK —, notre liste divine énumère, dans un ordre qui n'est pas parfaitement logique, mais qui s'inspire vraisemblablement de listes en usage dans ce genre de traités, diverses divinités mésopotamiennes, syriennes, phéniciennes : ce qui correspond à la diversité même des pays englobés dans la coalition dirigée par Bar-ga'ayah. Cette énumération des dieux des pays alliés à KTK commence par le couple divin Marduk-Zarpanit; ce couple figure également dans le traité d'Assurnirâri avec Mat'ïlu (VI 10); mais là est invoqué en premier lieu «Assur, le roi du ciel et de la terre», et, avant Marduk, défilent Anu, Enlil, Ea (la grande triade cosmique mésopotamienne), puis Sin, Šamaš et Adad. — וקדם נבא ות[שמת]. Le nom du dieu babylonien Nabû est ici orthographié curieusement נבא, ce qui semblerait indiquer une prononciation *Nebâ*; en hébreu, נְבוּ, de même que dans l'ostracon araméen d'Éléphantine que nous avons publié dans *Revue d'Histoire des Religions*, t. CXXVIII, 1944, p. 28-39, et en palmyrénien. Ce nom de Nabû fait suite normalement à celui de Marduk : ainsi dans le traité sus-mentionné d'Assurnirâri (VI 10); dans ce document, il est normalement accompagné du nom de sa parèdre Tašmetum. C'est ce même nom Tašmet(um) qu'il faut également compléter dans notre texte araméen : ות[שמת]. — Après Tašmet, dans la lacune de la fin de la ligne 8, il convient de suppléer d'abord וקדם; ce mot devait être suivi de 5 (ou 6) lettres correspondant à deux noms divins, dont le second se terminait par le ט du début de la ligne 9. Nous proposons de lire ici 'וּנְשֻׁכּוּ אִרְרָא (א) וּנְשֻׁכּוּ...] «et devant Irra et Nušku», couple divin figurant également dans le traité d'Assurnirâri (VI 15); le dieu Irra, rappelons-le, était primitivement un dieu de la peste, qui fut identifié avec Nergal, mais sans se confondre totalement avec lui. Quant à Nušku (Nusku), c'était un dieu du

feu : il se trouve associé à Irra, comme nous venons de le dire, dans le traité d'Assurnirâri; en d'autres textes akkadiens, il est associé à Ishum, un autre dieu du feu (cf. E. DHORME, *Les Religions de Babylonie et d'Assyrie*, p. 133).

Ligne 9. — וקדם נרגל ולץ. Nergal est le dieu des enfers; il est ici accompagné de sa parèdre Laš (en cunéiforme, La-az ou La-š). Ce couple divin figure également dans le traité d'Assurnirâri (VI 12), mais un peu avant le couple Irra-Nušku. — וקדם שמש וגר. Le dieu Šamaš est ici accompagné non pas de sa parèdre Aya, comme dans le traité d'Assurnirâri (VI 9), mais du dieu נר «Ner». Ce dieu Ner (la lecture נר est tout à fait sûre) n'est pas attesté ailleurs, semble-t-il, si ce n'est dans des noms de personne comme נר (I *Sam.*, XIV, 50, etc.), אַבְנֵי נר (I *Sam.*, XIV, 51, etc.), אַבְנֵי נר (I *Sam.*, XVI, 50); cf. akkadien Abunûri, Ammunira. Ce nom divin doit être rapproché, semble-t-il, du nom hébreu נר «luminaire, flambeau»; cf. à Ras Shamra *nrt ilm špš* «Šapš (le Soleil), flambeau des dieux». — Après la mention de Šamaš et Ner, on lit ceci : וקדם סן, suivi d'une lacune de 11 ou 12 signes. Les deux dernières lettres de la ligne étaient nécessairement [וּקְדָם], début du mot וּקְדָם qui s'achève au début de la ligne 10. Reste la place de 9 ou 10 lettres. Etant donné que, dans le traité assyrien, la mention du couple Šamaš-Aya est précédée de celle du couple Sin-Ningal (VI 8), on suppléerait volontiers ici le nom de Sin et celui de sa parèdre : וּקְדָם סן וְנִינְגַל; mais il manquerait encore 3 ou 4 lettres, — et même 4 ou 5 lettres si, au lieu de נִינְגַל, on écrivait נַל «Niggal» ou, comme dans les inscriptions araméennes de Neirab, נַל «Nikkal». Faut-il supposer que les noms du dieu et de la déesse étaient ici suivis de celui de leur fille Ištar? Mais, dans notre liste divine, les dieux sont mentionnés généralement

par paire, parfois isolément (Hadad d'Alep, Sibitti), jamais par triade. Il se peut que la lettre v , avant la lacune, soit en réalité l'initiale d'un nom divin tout autre que Sin, et il nous paraît, par suite, plus prudent de ne rien inscrire dans la lacune.

Ligne 10. — נכר וכדאה. Au sujet de ces deux noms divins, voir R. DUSSAUD (*Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1931, p. 312 et suiv.) : « Ces deux divinités sont citées ensemble dans un hymne à Tammouz; cf. B. MEISSNER, *Babylonien und Assyrien*, II, p. 168. La seconde paraît être la parèdre du premier qui s'identifie à la planète Mars; cf. DELITZSCH, *Assyr. Wörterb.*, p. 465 ». Voici le passage allégué de l'hymne à Tammuz : « . . . Wehe, Kind des Ningišzida! Wehe, Gott Nagar, Herr des Net[zes]! Wehe, Anführer, Herr des Gebetes! Wehe, Gott Kadi des hellen Auges! . . . » Selon B. MEISSNER, *op. cit.*, p. 35, Kadi était l'épouse de Tišpak, sans doute un dieu étranger, originaire d'Ešnunnak; elle avait son principal lieu de culte à Der (dans le pays au-delà du Tigre), ainsi qu'un sanctuaire à Kish. Notons, toutefois, que J. Friedrich et B. Landsberger rejettent l'identification proposée par R. Dussaud, du fait que le mot KA-DI, dans l'hymne à Tammuz, est en écriture idéographique. — וקדם כל אלהי רחבה וואדם. R. DUSSAUD, *art. cit.*, écrit à propos de רחבה : « Il s'agit probablement de Raḥeba ou Raḥba sur l'Euphrate, actuellement Meyadin dont la forteresse voisine conserve le nom ancien ». Si רחבה, comme l'explique R. Dussaud, est une ville, il est vraisemblable que le mot suivant, אדם, désigne également une ville; cf. « Adam » comme nom de ville dans *Josué*, III, 16. On pourrait donc traduire : « et devant tous les dieux de Raḥbah et d'Adam » ; mais quelle est cette ville d'« Adam » ? Notons

qu'une ville de ce nom semble mentionnée plus bas, à la ligne 35. Etant donné la lacune qui suit, on pourrait lire aussi וְאֲדָמָה [ה], cf. אֲדָמָה, nom d'une ville en Nephtali (*Josué*, XIX, 36), אֲדָמָה (*Gen.*, X, 19, etc.), etc. D'autre part, on a proposé de considérer רחבה comme un nom fm. abstrait : « largeur », d'où « l'air » (Ronzevalle), « le territoire » (Cantineau), et, par suite, de lire le mot suivant אֲדָמָה « le sol » ; il s'agirait donc ici de « tous les dieux de l'air (ou du territoire) et du sol ». Mais le nom fm. רחבה n'est pas attesté en araméen ; en hébreu post-biblique, il se rencontre seulement au sens de « place, marché ». Nous croyons donc plus probable de reconnaître dans רחבה un toponyme — et, par suite, également, dans le mot אֲדָמָה, d'autant plus que l'expression « devant tous les dieux de . . . » convient fort bien pour désigner le panthéon de telle ou telle ville.

Ligne 11. — Les deux premières lettres de cette ligne, לב, sont très probablement la fin de la formule : « [et devant Hadad d'A]lep », ainsi que l'a reconnu H. Bauer. Ce « Hadad d'Alep » se trouve mentionné également dans le traité d'Assurnirâri (VI 18) ; son nom est suivi de la mention de la divinité « Sibitti » (VI 20), comme dans notre liste araméenne. La ville d'Alep (חלב) est expressément nommée dans *Sfiré* III 5. — סבּה. Il s'agit de la divinité « Sept » (akkadien *sibitti*), également mentionnée et dans le traité d'Assurnirâri, comme nous venons de le dire, et dans celui d'Asarhaddon avec Ba'al de Tyr. Le chiffre sept revient fréquemment dans les formules de malédiction (voir plus bas I. 21-24, 27) ; cf. le nom de Bersabée (בַּאֲר־שֶׁבַע), dans le Négeb, et l'histoire du serment et des sept agneaux (*Genèse*, XXI, 27-33). — וְקָדָם אֵל וְעֵלְיִן. « El et 'Elyôn » sont deux divinités suprêmes du panthéon ouest-sémitique ; cf. אֵל וְעֵלְיִן dans *Genèse*, XIV, 18-22 ; *Psaumes*, LXXVIII,

35. — [קדמ שמיין וארק]. Le Ciel et la Terre sont également invoqués dans les traités hittites, ainsi que les Montagnes et les Fleuves, les Sources et la Grande Mer, les Vents et les Nuages; rapprocher, dans le traité d'Annibal avec Philippe de Macédoine : . . . ἐναντίον θεῶν συστρατευομένων καὶ ἡλίου καὶ σελήνης καὶ γῆς, ἐναντίον ποταμῶν καὶ λιμένων καὶ ὑδάτων...

Ligne 12. — Dans la lacune de la fin de la ligne 11, après קרא, il reste la place d'environ 6 signes; nous proposons de lire : [קדמ צן] לה ומענין « [et devant l'A]bîme et les Sources ». Le mot צן désigne « l'Abîme » de la mer dans *Isaïe*, XLIV, 27; au lieu de צן, on pourrait lire aussi צ, d'après hébreu צה (cf. *Jonas*, II, 4). Il faut, en effet, ici un nom qui soit en rapport avec מענין « les Sources »; dans les conceptions cosmologiques des anciens Sémites, c'est dans l'Abîme que les sources s'alimentent. — לה : « la Nuit ». A lire soit צה, comme en hébreu, soit plutôt צ, ce qui est la forme proprement araméenne (état emph. צה). — קרא. Ce nom est ici en apposition aux divers dieux énumérés et définit avec précision leur rôle dans le traité : ils sont proprement « témoins ». Ce rôle est clairement indiqué dans les traités hittites, par ex. dans le traité entre Šuppiluliuma et Mattiwaza : « . . . A la conclusion de ce traité nous avons appelé les dieux à se réunir et les dieux des parties contractantes à être présents, à écouter et à servir de témoins . . . A la conclusion des mots de ce traité qu'ils soient présents, qu'ils les écoutent et qu'ils servent de témoins . . . »; dans le traité entre Mursilis et Duppi-Tešsub d'Amurru : « . . . Qu'ils (les dieux qu'on vient d'énumérer) soient les témoins à ce traité et à ce serment. » — צ. Etant donné qu'à la ligne suivante se lit une invocation aux dieux témoins : « ouvrez vos yeux pour voir les pactes . . . », il faut

Lignes 15-16. — עקר מהאעל. Entre la mention de Mati'el et celle de «la descendance de Mati'el», on attendrait la mention des fils et celle des petits-fils de ce roi; mais le style de nos inscriptions présente d'autres raccourcis semblables. — Après עקר מהאעל, il est naturel de suppléer au début de la lacune : [לעקר ברנאיה]. Mais il reste encore la place d'environ 3 signes à la fin de cette lacune, puis la place d'environ 17 signes dans la lacune du début de la ligne 16; il serait téméraire de chercher à combler une si longue lacune. — Le mot נש qui se lit au milieu de la ligne 16 devait être précédé soit de בני «les Bené-Guš» (cf. I B 3) soit de ביה «le Bêt-Guš» (cf. I B 11, II B 10) : il s'agit évidemment des habitants du Bît-Agusi, c'est-à-dire du royaume d'Arpad (cf. stèle de Zakir où l'expression בר נש désigne le roi d'Arpad). Lire peut-être : נש . . . וחוץ ישקרן בני] «[et si trahissent les Bené-]Guš». La lettre כ qui suit (muti-lée) est peut-être l'initiale du premier mot de l'apodose, par ex. : [. . . אלהיא . . .] «que to[us les dieux . . .]».

Lignes 17-20. — Les lignes 17, 18 et 19 ont entièrement disparu avec la partie manquante entre le bloc supérieur et le bloc inférieur. De la ligne 20, il ne reste que 4 signes, pratiquement intraduisibles.

Ligne 21. — שעה : «une brebis»; nom fm. sg. à l'état absolu. Même désinence *-at* dans I C 20 : [ל]לחיה «[en] mal», — au lieu de *-áh*, qui est la désinence habituelle. Avec cette désinence *-áh*, on |rencontre deux fois שעה «brebis» dans l'inscription de Panamu (l. 6, 9). Le même mot, au pluriel abs., se lit un peu plus bas dans notre inscription (l. 23) : שבע שעה «sept brebis»; le sens de «brebis», dans ce passage, est tout à fait assuré, puisque ces sept femelles doivent allaiter

un agneau (אמר). Ce mot אש (אשא) «brebis» semble devoir être rapproché de l'hébreu אש «pièce de petit bétail, mouton», cf. ugaritique š, phénicien ש, akkadien šu'u, arabe شاة; le ש initial, à en juger par l'ensemble de ces parallèles, se référerait donc à un *šin* protosémitique : אש (אשא), plutôt qu'à un *šin*. D'autre part, ce ש initial n'aurait rien à voir avec *t* (arabe ت), que l'araméen ancien a d'abord transcrit ש (comme le phénicien et l'hébreu), puis ה. Toutefois, nous devons signaler que le mot אה «la brebis» (à l'état emphatique, אהא) se rencontre dans deux ostraca araméens d'Éléphantine : 1° E. SACHAU, *Aramäische Papyrus und Ostraka* . . . , pl. 63, 1; cf. M. LIDZBARSKI, *Ephemeris* . . . , III, p. 255-256; 2° Collection Clermont-Ganneau, n° 170 (inédit). Ce mot אה est-il identique au mot אש de notre inscription? En ce cas, il faudrait lire אש et postuler un radical protosémitique commençant par *t* (ت), apparenté à celui de אש, mais différent. — Avant le mot אש, étant donné la suite du texte «et qu'elle ne conçoive pas!», suppléer probablement : «[Et que sept béliers couvrent] une brebis»; il est vraisemblable que cette malédiction était précédée de plusieurs autres malédictions analogues, concernant la stérilité des femmes, des juments, des vaches. . . Cf. dans le traité d'Assurnirâri (V 12) : «que sa femme [n'ait pas] de postéri[té]!»; aussi dans le traité militaire hittite (traduit par J. FRIEDRICH dans *Zeitschrift für Assyriologie*, XXXV, 1924, p. 161-191) : «Und seine Gattinnen mögen Söhne und Töchter nicht gebären, . . . seine Rinder und seine Schafe mögen Jungstier und Bock nicht gebären.»

ושבע [מה] : «Et que sept [nour]rices. . . ». Ici commence une série de malédiction concernant non plus la stérilité des femelles, mais leur incapacité à allaiter leurs petits; c'était un type courant de malédiction, cf. *Osée*, IX, 11, 14 : «. . . Plus

de naissance, plus de grossesse, plus de conception! ... Donne-leur un sein qui avorte et des mamelles desséchées!» Rapprocher, dans les Annales d'Assurbanipal (LUCKENBILL, II, § 828), ce passage (qui m'a été aimablement indiqué par mon collègue et ami M. René Labat, professeur au Collège de France) : «Les petits des chamelles, des ânesses, des vaches et des brebis tétaient sept nourrices et ils ne pouvaient rassasier leur ventre de lait»; aussi *Lamentations*, IV, 3-4 : «Les chacals mêmes offrent leurs mamelles et allaitent leurs petits. Les filles de mon peuple sont devenues aussi cruelles que les autruches dans le désert. La langue du nourrisson est collée par la soif à son palais». Dans notre inscription, semble-t-il, avant les juments, les vaches, les brebis, qui sont mentionnées aux lignes suivantes, il devait être d'abord question des femmes; c'est pourquoi nous complétons [מהי]נקן, participe fm. pl. *hafel* de la racine נקן, employé comme substantif : «nourrices». — [ימשחן] שדיהן. Dans la lacune de la fin de la ligne 21, il y a lieu de suppléer 6 ou 7 lettres, comme le montre la lacune de la fin de la ligne suivante, où manquent manifestement 6 signes. Nous proposons donc de suppléer, après le verbe [ימשחן] (= [ימשחן]), le mot שדיהן «leurs mamelles», cf. hébreu שד, araméen שד, syriaque *t'edo*, arabe شدى; en frottant leurs mamelles d'huile ordinaire ou aromatisée, les femmes pensaient sans doute obtenir un lait plus abondant. Ajouter ensuite un ו, à joindre au verbe suivant יהינקן.

Ligne 22. — עלים «enfant»; c'est l'araméen עלים, syriaque *laymo*, cf. hébreu עץם. — ססיה «jument»; fm. sg. abs. de סוסין, syriaque *sūsyō*, cf. hébreu סוס, akkadien *sisū*. Noter ici, après שב, le sg. collectif (de même l. 23 שורה, l. 24 בנתה); au contraire, le mot שב est suivi deux fois du pluriel : [מהי]נקן (l. 21),

שאן (l. 23). — על. Lire non pas עול «nourrisson», mais עיל «poulain» (judéo-araméen עילא, syriaque *’ilo*). — Dans la lacune, suppléer nécessairement [יש]בע ושבע.

Ligne 23. — שורה. Nom fm. sg. (ici collectif) : «vache»; au m., שור, cf. hébreu שור, ugaritique *tr*, arabe شُر, araméen הורא. Rapprocher dans l’inscription de Panamu (l. 6, 9) : שאה ושורה «des brebis et des vaches». — שאן. Nom fm. pl.; voir note sur שאה, l. 21. — אמר : «agneau» (אמר, syriaque *’émro*). — Dans la lacune, suppléer nécessairement [יש]אל ואל.

Ligne 24. — בכהה. La lecture de ces 4 lettres est tout à fait sûre. Ce mot בכהה nous semble pouvoir être expliqué par l’araméen אבכא, syriaque *bakko* (et *’obakko*) «coq», d’où syriaque *bakk^eto* «poule»; dans notre forme בכהה, le ה serait déjà le signe du féminin, mais il se trouverait redoublé par une seconde désinence féminine, -*ah*, בכה étant devenu comme un nouveau radical; c’est ce qui se produit en hébreu, par ex., dans des noms comme דלה «porte» (pl. דלהות), קשה «arc» (pl. קשהות), שפה «lèvre» (pl. שפהות), cf. Joüon, *Grammaire de l’Hébreu biblique*, § 89. Le contexte semble recommander le sens de «poules» (ou de quelque autre espèce de volaille de basse-cour), car il s’agit évidemment, après les juments, les vaches, les brebis, de quelque animal domestique, utile à l’homme, — d’un animal qui n’est pas un mammifère et qui, pour nourrir ses petits, doit «aller en quête de nourriture». — יהכנ. Impl. 3^e pers. fm. pl. du verbe הלך (= ויהכנ), forme tout à fait régulière en araméen; cf. III 5 «et (s’)ils vont à Alep», עד אהך אנה «jusqu’à ce que je vienne moi-même». — בשט. De la racine שוט «rôder»

(«umherstreifen», «umherschweifen»), attestée en judéo-araméen comme en hébreu; cf. *Job*, 1, 7; II, 2. Ce verbe convient fort bien pour décrire les évolutions d'une poule occupée à picorer. — יהרגן. Le verbe הרג «tuer», n'est attesté en araméen que dans les inscriptions archaïques (Hadad et Panamu). En hébreu, le sujet est parfois un animal, par ex. *Job*, xx, 16 : «la langue de l'aspic le tuera». Ici, s'il s'agit de la poule, on peut penser aux vers et aux insectes que ce volatile recherche et tue pour les donner en nourriture à ses poussins.

[אל]. Cf. l. 14. — Dans la lacune, il y a lieu de suppléer environ 4 signes, comme à la ligne précédente. Après [אל], il faut donc ajouter 2 lettres : vraisemblablement ול, de façon à pouvoir lire [ול]ברה ולעקרה, ce qui semble s'imposer; mais alors, entre [אל] et [לב]רה, il manque un mot : לברגאיה. Ce mot a dû être omis accidentellement par le lapicide, en vertu d'une haplographie; noter que, dans le passage parallèle de la stèle II (A 3), ce mot לברגאיה se trouve précisément restitué.

Ligne 25. — כמלכת חלם : «comme un royaume de songe», entendons «comme un royaume irréel, fugitif, fragile»; c'est l'idée qu'évoque le mot «songe», cf. *Psaumes*, LXXIII, 20; *Job*, xx, 8. — Ces deux mots, dans notre inscription, sont suivis des lettres לכהחלם, à considérer probablement comme une pure dittographie amenée par le כ de la fin du mot חלם. On pourrait aussi couper comme suit : כמלכת חל מלכת חלם «comme un royaume de sable (חול), un royaume de songe». Un «royaume de sable», ce serait un royaume bâti sur le sable, et donc un royaume fragile; le sens de cette expression

serait le même que celui de «royaume de songe». Mais l'expression «royaume de sable» avec ce sens métaphorique nous paraît un peu forcée, et une dittographie nous semble ici plus probable. — וי ימלך אשר. Le mot אשר n'est pas tout à fait sûr, car la dernière lettre est en grande partie effacée, mais la lecture ׀ est possible; אשר, si l'on adopte cette lecture, ne peut que désigner Assur (= אשור) : soit le dieu Assur soit le pays d'Assur, ce qui revient pratiquement au même. Nous ne voyons pas, en fait, d'autre mot commençant par שׂ qu'on puisse choisir ici, au lieu de אשר, comme sujet de ימלך. Barga'ayah menace ici, selon nous, son vassal Mati'el, si celui-ci trahit l'alliance, — c'est-à-dire la coalition urarto-araméenne destinée précisément à refréner l'expansion de l'Assyrie —, de voir le royaume d'Arpad s'écrouler et tomber au pouvoir de l'Assyrie. — Après ce verbe ימלך, on s'attendrait assez à trouver une préposition avec pronom rétrospectif : עליה ou בה; mais l'araméen supprime volontiers un tel complément dans la proposition relative, de même que l'hébreu (cf. Joüon, *Grammaire de l'Hébreu biblique*, § 158 i). — Dans la lacune, il y a lieu de suppléer 4 (ou 5) signes, comme dans les lignes précédentes; les deux premières lettres de la ligne 26, qui sont à lire normalement ׀׀, suggèrent de lire ici le mot ׀׀׀ «Hadad», divinité mentionnée encore en l. 37 et l. 38, et, par suite, de faire précéder ce nom divin d'un verbe dont il doit être le sujet, par ex. יכר «qu'il verse» (ou ישלח «qu'il envoie»).

Ligne 26. — כלטה. Pronom indéfini composé de כל et de לה, qui se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions de Sfiré (I A 30, I B 2, III 16, 28, 29). — לחיה. Adjectif fm. sg. abs.; ms. לחה «mauvais», pratiquement synonyme de באיש. Ce

mot se lit encore I C 6, 20, III 2, et aussi dans les papyrus araméens d'Éléphantine. — בארק ובשטין. Adad, dans les malédictions du traité d'Assurnirâri, est également invoqué contre Mat'ïlu; il est qualifié de « maître du ciel et de la terre » (IV 9) : en tant que tel, il lui convient particulièrement d'envoyer contre le parjure toutes sortes de calamités terrestres et célestes. — עטל : « affliction, malheur, calamité »; ce mot renforce ici le mot להיה. — Dans la lacune, il y a lieu de suppléer 4 ou 5 lettres. Les deux premières lettres de la ligne 27, qui sont à lire normalement רר, suggèrent de lire ici le mot רר[ב] « grêle » (araméen בַּרְדָּא, syriaque *bardo*, hébreu בָּרָד). Reste, avant le ב, la place de 3 ou 4 lettres : nous proposons le mot אבני : « [des pierres de gr]êle », c'est-à-dire des grêlons; cf. *Josué*, x, 11; *Isaïe*, xxx, 30. Hadad, en tant que dieu de l'orage, est directement qualifié pour lancer du ciel les grêlons.

Ligne 27. — ארבה. Parmi les calamités agricoles, l'invasion des sauterelles est l'une des plus redoutables; elle est maintes fois mentionnée dans la Bible comme châtement divin. — תולעה. C'est le mot araméen תולעה, syriaque *tawl^eo*, *tawla'to*, cf. hébreu תולעה; ce mot désigne des vers qui s'attaquent aux cultures : par ex. la vigne (*Deut.*, xxviii, 39), le ricin (*Jonas*, iv, 7). Dans la liste des malédictions de *Deut.*, xxviii, 38 et suiv., la plaie des vers suit immédiatement celle des sauterelles, tout comme dans notre passage. — Dans la lacune, il y a lieu de suppléer 4 ou 5 signes. D'abord, très vraisemblablement, שן : « Et que, sept [ans], . . . », selon la formule employée dans les deux phrases précédentes. On attend ensuite un verbe au jussif, se terminant par la lettre פ du début de la ligne suivante : par ex. פ[ים] ou פ[ים].

Ligne 28. — תוי. Mot difficile, de signification douteuse; vraisemblablement un nom, sujet du verbe précédent. D'une racine תוה (< תוי)? En syriaque, le nom *t'woyo* (racine *TWY* «se repentir») est attesté au sens de «regret, repentance», cf. judéo-araméen תוּא «se repentir»; en hébreu, le même verbe, תוה, se rencontre une fois au *hifil* (*Psaumes*, LXXVIII, 41), au sens de «contrister, offenser (Dieu)». Mais le sens de «regret, repentance», dans notre passage, serait bien étrange. Faut-il rapprocher alors le mot תוי de l'arabe تَوَّى «périr» et traduire «le dépérissement, la perte»? Ou bien, serait-ce le nom de quelque maladie frappant la végétation? Ce sens conviendrait fort bien au contexte. Dans cette hypothèse, le mot תוי serait peut-être à rapprocher de תוי, cf. hébreu תוי «maladie», judéo-araméen תוּי «tristesse, affliction», syriaque *d'woyo* «faiblesse, misère»; aussi arabe تَوَّى «être malade». Que si l'on retenait le sens de «maladie, épidémie», le verbe qui précède pourrait être ק[יס] (racine סלק) «que [mon]te la maladie . . .». D'un autre côté, le mot תוי est attesté comme un nom de fleuve (cf. DALMAN, *Aramäisch-neuhebraisches Handwörterbuch*, s. v. תוי); la calamité ici visée serait alors l'inondation. Ce fléau semble mentionné dans les malédictions du traité d'Assurnirâri (V 6). L'expression : «que [mon]te le TWY sur la surface de son pays!» serait fort juste pour désigner le débordement d'un fleuve. Enfin, si on lisait ק[יס] «que sorte», «que pousse», au lieu de ק[יס], — cf. la phrase suivante ואל יפק חצר —, on pourrait supposer que תוי désigne ici quelque espèce de végétation parasite, comme les épines, les buissons, etc.; mais nous ne voyons pas comment expliquer le mot en ce sens du point de vue lexicographique.

וּאל יפק חצר. Cf. dans le traité d'Assurnirâri (IV 20) : *urqit šêri*

lû lû uṣṣa « que l'herbe des champs ne pousse plus! ». יפק, de la racine נפק, litt. « sortir »; חצר = חציר (judéo-araméen חַצִּירָא, cf. hébreu חֲצִיר). — ... וליה חזה. Le mot ליה est la particule existentielle précédée de la négation = לא איה(י), cf. judéo-araméen לִיָּה (ליה), syriaque *layt*; noter que l'inscription de Barrekoub (l. 16) atteste pour cette particule la graphie ליש (cf. hébreu ליש). — ירק « verdure », cf. judéo-araméen יִרְקָא (hébreu יֶרֶק). — Lire probablement à la fin de la ligne : [וּלִיָּה חֲזָה], même formule que dans la phrase précédente.

Ligne 29. — אחרה. Le même mot est à lire très probablement l. 32; nous le rattachons à l'hébreu אָחַר « herbe, roseau » (*Genèse*, xli, 2, 18; *Job*, viii, 11), mot qu'on rapproche de l'égyptien *ijh* et *ihj*; cf. ugaritique *ah* « pré, prairie » (GORDON : « meadow »). Nous traduisons « végétation », pour ne pas répéter « herbe » et « verdure », mais חצר, ירק, אחר sont ici à peu près synonymes. La finale ה pourrait être une désinence féminine; mais, comme le nom est ms. en hébreu et en ugaritique, il vaut mieux sans doute considérer ce ה comme le pronom suffixe 3^e pers. sg. se rapportant à Arpad. — יהשמע. Noter l'absence de métathèse (au contraire, l. 32 [ויש]החט), et aussi le sens passif de cet *itpeel*. — קל כנר « le son de la cithare ». Rapprocher *Ezéchiël*, xxvi, 13 : וזהשבתו המון שיריך וקול כנוריך לא ישמע עוד; et aussi dans le traité d'Assurnirâri (IV 19) : « ses paysans ne feront plus retentir leurs chants dans la campagne ». — המל. Nous expliquons ce mot par l'hébreu הַמֶּלֶה « fracas » (*Jérémie*, xi, 16; *Ezéchiël*, i, 24). — מרק. Participe de la racine araméenne מרק « frotter, détruire, anéantir » (judéo-araméen, syriaque), cf. akkadien *marāqu*. — On lit ensuite un ו suivi d'un mot commençant par ה : peut-être [והט]וה. D'autre part, les deux premières lettres de la ligne suivante sont apparemment la fin du mot

הק[ל], mot que nous interprétons comme un participe (« conquérant »), de même que טרק. Toutefois, la restitution, והט[ון]ל[ק], n'est pas très satisfaisante, vu qu'il y a place dans la lacune normalement pour 4 (ou 5) lettres, et elle reste très incertaine.

Ligne 30. — יללה « lamentation » = judéo-araméen יללָא, cf. hébreu יללָה. Ce mot achève la description des clameurs qui, dans le pays envahi par l'ennemi (cf. *Deut.*, xxviii, 47 et suiv.), remplaceront « le son de la cithare ». — מן כלמה אבל. Le מן est ici probablement partitif. Le mot אבל est un substantif (ou un participe substantivé), de la racine אבל; cf. judéo-araméen אבִלָא, syriaque 'ok'lo « dévoreur ». Ce mot annonce l'énumération qui suit : serpent, scorpion, guêpe, panthère, teigne, vermine. Dans la lacune finale, nous restituons מ[א]בִל[פ] « [que dévore la gueu]le. . . », le verbe אבִל[פ] reprenant en quelque sorte le substantif précédent, אבל. Même verbe, אבִל, à la ligne 27.

Ligne 31. — חוה : « serpent »; cf. judéo-araméen חוּוּא, syriaque *hewyo*. — דבהה. La lecture du second ה est certaine, mais le mot דבהה n'a pas de sens; il faut très probablement corriger : דברה, cf. judéo-araméen דבִּרְתָא, syriaque *débôrto* « abeille, guêpe », hébreu דְּבַרָה. — גמרה : « panthère », avec désinence fm.; cf. judéo-araméen גמְרָא, syriaque *némro*, hébreu גַּמְר. — סס : « teigne »; cf. judéo-araméen ססָא. Attesté dans papyrus d'Éléphantine (*Ahiqar*, l. 184, 186). — קמל : « puce, pou », cf. arabe قَمَل; avec métathèse, judéo-araméen קלְמָא, syriaque *qalmo*. La lettre qui suit le ו, après וקמל, est partiellement effacée; probablement א. Nous proposons de suppléer dans la lacune, compte tenu des premiers mots de la ligne 32 : וּמַה יִפְלֹג « Et, en outre, que s'abattent. . . ».

Ligne 32. — עלה. Ces trois lettres ne peuvent être rapportées, comme on l'a fait, au verbe עלה « monter », lequel est hébreu; l'araméen emploie le verbe סלק, verbe plusieurs fois attesté dans les inscriptions mêmes de Sfiré (I A 5, C 4, III 14, 15, 15). Nous considérons ici עלה comme la préposition על suivie du pronom suffixe 3^e pers. sg. fm. = עליה « sur elle » (sur Arpad). — קקבתן. Nom de sens incertain; nous le rapprochons du syriaque *qaq-bono* « perdrix », cf. akkadien *qaqabānu* : il semble désigner ici, vu le contexte, quelque espèce d'oiseau nuisible aux cultures, dévorant les grains, les raisins, les fruits. On pourrait aussi couper בתן קק, le mot קק désignant en araméen le pélican (קקא); mais quel sens donner alors à בתן? — [יש]תחט. Les deux premières lettres sont effacées; mais les trois lettres restantes ne permettent guère de restaurer autrement ce verbe. C'est, croyons-nous, un imparfait *itpaal* (avec métathèse du ה) à sens passif : « être corrompu, dévasté, ravagé »; racine שחט, pour חחט, par suite de l'assimilation partielle du ה au ח, cf. syriaque *ŠHT* et *ŠHT* (voir BROCKELMANN, *Lexicon Syriacum*, p. 768 a et 771 b). — לישתן : « en désert », « tel un désert »; cf. hébreu לישיתן. — אהה. La seconde lettre, partiellement effacée, ne peut être lue que ה; sur ce mot אהה, voir note à la ligne 29. Rapprocher dans le traité d'Assurnirâri (V 5-6) : « qu'Assur... change ton pays en une steppe, ... tes villes en des monceaux de ruines...! » Pareillement, dans notre traité araméen, à la dévastation des campagnes fait suite la destruction de la ville d'Arpad. — הל : « un monceau de ruines », « un tell »; cf. judéo-araméen הל, syriaque *tello*, arabe تَلّ, akkadien *tilla*, hébreu תל (*Deut.*, XIII, 17; *Josué*, VIII, 28; *Jérémie*, XXX, 18; XLIX, 2). — Après le ל, nous suppléons dans la lacune, à titre de conjecture, le mot רבק (= hébreu רבץ, judéo-araméen רבכ), puis un nom d'animal du désert : צי, d'après *Isaïe*, XIII, 21 : ורבצו שם ציים « et les animaux

du désert gîteront là ». Comparer tout le passage à *Isaïe*, XIII, 21-22; XXXIV, 11-15; *Sophonie*, II, 13-15, etc.

Ligne 33. — צבי : « gazelle »; cf. hébreu צָבִי, papyrus d'Éléphantine (*Ahiqar*, l. 120) טביא, judéo-araméen טַבְיָא, syriaque *tabyo*, arabe ظَبْيٌ. — שעל : « renard », « chacal »; cf. hébreu שׁוּעָל, judéo-araméen תְּעֵלָא, syriaque *ta'lo*, arabe تَعَلَب (pl. تَعَال). — ארנב : « lièvre »; cf. syriaque 'arn'bo, hébreu אֲרַנְבָּה, arabe أَرْنَب (akkadien *annabu*). — שרן. Ce mot est à expliquer par l'akkadien *šurānu* « chat sauvage »; voir LANDSBERGER, *Die Faune des alten Mesopotamien* . . . , p. 86-87. — צרה : « chouette, hibou »; cf. arabe صَدَى, صَدَا, judéo-araméen צָרְיָא. — On discerne ensuite un ו suivi d'un nom de deux lettres, pratiquement indéchiffrable. Quant au nom suivant, עקה, peut-être peut-il être rapproché de l'arabe عَقَقَ « pie »; je remercie mon collègue M. Régis Blachère, professeur à la Sorbonne, de m'avoir signalé ce mot qui, précise le *Lisān al-'Arab* (XII, 142), désigne « un oiseau connu noir et blanc à longue queue . . . Le pèlerin sacralisé a licence de le tuer, car il est (de l'espèce) des corbeaux ». La mention d'un tel oiseau ne serait nullement déplacée dans notre passage. — ואל האמר. Nous considérons האמר comme un imparfait jussif au passif (type *uqta*), ayant pour sujet Arpad; pour l'emploi du verbe אמר au sens de « mentionner, célébrer » (suivi de l'accusatif), cf. en hébreu *Psaumes*, XL, 11; *Néhémie*, VI, 19. Dans cette hypothèse, c'est vraisemblablement le sujet du verbe qu'il faut reconnaître dans le mot qui suit, malheureusement coupé par la lacune; nous proposons de le compléter ainsi : קר[יתא הא] « cette ville-là ». Noter que la formule ואל האמר « et qu'on n'en parle plus! » se lit encore plus bas, l. 36. — L'expression « cette ville-là » est suivie, aux lignes 34-35, d'une longue

énumération comportant en tout douze noms, tous reliés par la particule ׀ : quel est le rapport unissant cette liste aux mots qui précèdent? Que désignent ces divers noms? Nous proposons d'y voir des noms de villes ou de villages appartenant au royaume d'Arpad; pour désigner les diverses localités dépendant d'une métropole (אם « mère »), l'hébreu, comme chacun sait, emploie le mot « filles » (בנות), cf. *Nombres*, XXI, 25, 32; *Josué*, xv, 45; *Juges*, xi, 26; *Psaumes*, XLVIII, 12, etc. : l'énumération des lignes 34-35 serait la liste des « filles » d'Arpad. Ce n'est là qu'une hypothèse; certains des noms en question pourraient être expliqués autrement que comme des toponymes, mais l'ensemble de ces noms nous semble se prêter à l'explication que nous proposons. Par suite, il convient encore de suppléer, à la fin de la lacune de la ligne 33, un ׀ reliant [קר]יהא הא et le nom de la première des « filles », מדרא au début de la ligne 34.

Ligne 34. — מדרא. Comme toponyme, ce mot peut se lire מְדוּרָא, étymologiquement « de séjour, la demeure »; à rapprocher de דוּרָא « Doura » (*Daniel*, III, 1), cf. akkadien *Dûru*. — מרבה. Comme toponyme, ce mot peut être lu מְרִיבָה (cf. *Exode*, XVII, 7, etc.). — מזה. Un nom de lieu מָזִי « Mazi », près de Tyr, est attesté dans le Talmud; cf. M. JASTROW, *A Dictionary of the Targumim* . . . , s. v. — מבלה. Quel toponyme? — שרן. Cf. le toponyme שְׂרוֹן « Saron » (*Josué*, XII, 18, etc.); cf. aussi Šurun, ville de Syrie mentionnée auprès de Šipri dans le traité entre Šuppiliuma et Mattiwaza (ce rapprochement m'a été signalé par M. l'abbé J. Starcky). — הוואם. Cf. Tu'immé (LUCKENBILL, § 772). — ביהאל. Cf. Béthel comme nom de ville dans la Bible. — ביין. Quel toponyme? — Dans la lacune, après le dernier ׀, il y a la place d'un nom, suivi lui-même de ׀ et d'une ou (deux) lettres formant le début du mot suivant.

Ligne 35. — Les trois premières lettres רנה pourraient être ainsi complétées : רנה[א] « Arné », l'une des villes principales du royaume d'Arpad, peut-être l'actuelle Erin située au Sud-Ouest d'Arpad (Tell Refat), cf. R. DUSSAUD, *Toponymie historique de la Syrie* . . . , p. 468. — חח. Serait-ce la ville appelée Hazazu dans les textes cunéiformes ? Cette ville est généralement identifiée avec l'actuelle 'Azaz, au Nord-Ouest d'Arpad ; cf. R. DUSSAUD, *op. cit.*, p. 469. Mais la forme arabe 'Azaz suggère normalement que le *h* de *Hazazu* est la transcription d'un *ʿ* nord-sémitique. — ארם. Le ר, dans ce mot, est sûr. Lire ארם, nom de ville dans *Josué*, III, 16, — ou ארם « Edom », ugaritique *udm* ? Sur ce toponyme ארם, voir plus haut note sur ligne 10 : וקדם כל אלהי רחבה : וקדם וקדם.

Suit une malédiction dirigée contre Arpad, une nouvelle malédiction ; mais, cette fois, la formule employée est manifestement destinée à accompagner un rite magique. Il en va de même pour les six malédictions suivantes (jusqu'au bas de la face antérieure de la stèle), dirigées contre Mati'el, contre ses grands, contre ses femmes. Ces lignes 35-42 de notre inscription nous révèlent donc, du moins partiellement, les pratiques magiques qui étaient effectuées lors des cérémonies de la conclusion du pacte. — אר. Même formule dans les phrases suivantes ; noter, toutefois, à la ligne 37, la forme אר au lieu de אר. — אר. Du verbe אר « brûler » ; imparfait « aoriste ». — אר. Le mot אר « cire » est proprement araméen (syriaque *s'ê'ûto*). Même emploi symbolique de la cire dans le serment militaire hittite (I 41-45, II 1-3), ainsi que l'a signalé H. Bauer. La cire qui est ici montrée devait être grossièrement modelée en forme de ville ; pareillement, à la ligne 37, où « cette cire-ci » désigne Mati'el, de même qu'à la ligne 39, où le texte précise « l'homme de cire », allusion est faite à une espèce de poupée de cire

représentant grossièrement un homme. — באש. Noter la forme masculine אש « feu », comme en hébreu ; la forme proprement araméenne est אשא, attestée déjà dans l'ostracon d'Assur et les papyrus d'Eléphantine, cf. judéo-araméen אשא, syriaque 'éssoto, akkadien *išātu*. — ארפד ון. Le nom d'Arpad est suivi d'un ו, indiquant que le verbe תקד, bien qu'au m. sg., avait un second sujet (de même l. 38 ישבר אנהה וזהרר); c'est ce que confirme, dans la phrase suivante, le mot בהן « en elles » (pl.). Quel était ce second sujet ? Il est très probable que les deux premières lettres de la ligne 36 : בה, sont la fin de ce second sujet, et, comme il y a lieu de suppléer 5 ou 6 lettres dans la lacune finale de la ligne 35, nous proposons la conjecture suivante : ון[בנהה ר]בה « et [ses filles nom]breuses », conformément à l'hypothèse que nous avons proposée concernant la liste de noms des lignes 34-35. Le mot ון[בה], en apposition à בנהה, serait un pl. abs. fm. (même désinence -ât dans III 2 : מלן לחיה « des paroles mauvaises », III 22 : מרמה « des perfidies »); après le nom déterminé בנהה, on attendrait normalement, il est vrai, l'état déterminé רבהה, mais l'hébreu montre équivalement que cette règle comporte des exceptions, par ex. רותך טובה (*Psaumes*, CXLIII, 10) au lieu de רותך הטובה (cf. JOUÏON, *Grammaire de l'Hébreu biblique*, § 138 f). On pourrait assurément imaginer d'autres hypothèses, lire par ex. après le ו, dans la lacune, un nom de ville de 3 ou 4 lettres, suivi de ון[בה] « [et Ra]bbat » (une troisième ville), ou bien suivi de ון[בה] « la grande » en apposition au nom de la seconde ville ; mais la conjecture que nous proposons a l'avantage, croyons-nous, de s'harmoniser avec l'explication donnée plus haut pour la liste, un peu énigmatique, qui se lit dans la phrase précédente : cette liste est précisément, selon nous, celles des « filles » d'Arpad.

Ligne 36. — מלח : « du sel ». On sème du sel pour frapper le sol de stérilité; rapprocher *Juges*, ix, 45 : « Abimélek donna l'assaut à la ville (Sichem) pendant toute la journée; l'ayant prise, il en égorga la population, rasa la ville et sema du sel »; cf. *Deut.*, xxix, 23; *Jérémie*, xvii, 6; *Sophonie*, ii, 9; *Job*, xxxix, 6. Même usage chez les Assyriens; H. Bauer cite ici : KING, *AKA*, p. 79, col. IV 14 (Téglathphalasar I^{er}), WEIDNER, *AOB*, I, p. 116 et suiv., l. 11 (Salmanasar I^{er}), *Archiv für Orientalforschung*, V, p. 90 et suiv., p. 39 (Adadnirâri I^{er}). Il s'agit d'un geste magique; Hesychius rapporte que, pour maudire, les Chypriotes semaient de l'orge avec du sel : cela s'appelait « semer des malédictions » (*Bible du Centenaire*, II, p. 62, n. b). — וּשְׁחֵלֵן : « et du cresson ». Ce mot est à expliquer par l'hébreu mishnique מִשְׁחֵלֵן, מִשְׁחֵלֵן, mot qui désigne « a kind of cress or pepperwort » (JASTROW, *Dict.*, p. 1548, s. v.); I. Löw, *Aramaïsche Pflanzennamen*, p. 396, identifie cette plante avec le *Lepidium sativum*, c'est-à-dire avec le cresson : en judéo-araméen, מִשְׁחֵלֵן, syriaque *tahlo* (BROCKELMANN, *Lex. Syr.*, p. 820 b). Rapprocher vraisemblablement en ugaritique *šhlt*, qui se rencontre une fois et désigne « a certain vegetable » (C. H. GORDON). En akkadien, le mot correspondant est *sahlé*; voir, sur ce mot, l'étude de R. CAMPBELL-THOMPSON, *A Dictionary of Assyrian Botany* (1949), p. 55-61 : *sahlé*, comme l'hébreu מִשְׁחֵלֵן, désigne le *Lepidium sativum*, en grec *κάρδαμον*, c'est-à-dire une espèce de cresson, connue en Mésopotamie dès l'époque sumérienne et utilisée à la fois comme nourriture et comme remède. Cette plante, explique encore R. C. Thompson, est à distinguer de la moutarde et aussi de l'ivraie (*Lolium temulentum*), contrairement à certaines suggestions proposées; la traduction indiquée dans le dictionnaire de Bezold : « eine Unkraut, *Lolium* », est à

écarter⁽¹⁾. Quant au mot *šaḥullatu*, qu'on rapproche volontiers de l'hébreu שְׁהָלִים (Bezold traduit : «Gartenkresse»), il s'agit, selon R. C. Thompson, d'une fausse lecture : le nom, en réalité, est à lire *bullatu*. G. R. DRIVER (*Archiv für Orientforschung*, VIII, p. 204) a très judicieusement rapproché la phrase de notre inscription araméenne du passage suivant des Annales d'Assurbanipal (STRECK, *VAB* VII, p. 55-57, *Annales*, Cylindre Rassam, VI 78-80, aussi J. M. AYNARD, *Le prisme du Louvre AO 19939*, V 55-56; cf. LANDSBERGER dans *OLZ*, XXV, p. 343, n. 3) : *nagē matElamti^{ki} ušahrib tabtā samsaḥlê ušappiḥa šīruššun* « je dévastai la province d'Elam, je semai dans sa campagne du sel et du cresson (?) » ; ce passage constitue un excellent parallèle.

ואל האמר. Cf. I. 33 : [ויהא הא] ; voir plus haut note sur ce passage. Noter que le verbe est ici au sg., tandis que, dans la phrase précédente, on a בהן « en elles », au pl. : c'est que là on pense explicitement à Arpad et à ses « filles » (si notre conjecture pour la lacune de la ligne 35 est exacte), mais qu'ici le sujet est seulement Arpad, le nom de la métropole englobant implicitement celui de ses « filles ».

גנבא זנה. La lecture du mot גנבא est sûre, bien que la première lettre soit un peu érasée. L'expression גנבא זנה vise Mati'el, ainsi que l'indique clairement la suite de la phrase, — ou,

(1) M. René Labat veut bien me signaler que la traduction « cresson » retenue pour *sahlâ* par R. C. Thompson est elle-même assez incertaine, ainsi qu'il l'a récemment expliqué dans *Rivista degli Studi Orientali*, XXXVII (1957), p. 115, n. 4; à propos de la description d'une autre plante (*namharu*), le passage de Vat. 13784, 12-13, précise, en effet,

quelques aspects caractéristiques de la plante *sahlâ* : « (Du *namharu*) la défense (épine ?) est comme celle du *sahlâ*; ses fleurs sont grandes comme celles du *sahlâ*. » Ces précisions, conclut R. Labat, obligent à renoncer aux identifications précédemment proposées « ivraie, moutarde, cresson alénois ».

plus exactement, la figurine de cire, «l'homme de cire» (cf. l. 39), représentant Mati'el. Quel sens donner au mot נבשׁ? En araméen, on a le choix entre נבשׁ «le voleur» et נבשׁ «la queue». Le sens de «voleur», à vrai dire, ne convient qu'assez imparfaitement, s'agissant d'un vassal parjure; peut-être est-ce ici simplement un terme péjoratif général: «le bandit», «le brigand». Le sens de «queue», d'autre part, paraît à première vue hors de propos; toutefois, ce mot pourrait à la rigueur désigner métaphoriquement Mati'el: rapprocher *Isaïe*, VII, 4 «ces deux queues (נבשׁ) de tisons fumants» (pour désigner le roi d'Aram et celui de Samarie). — Après נבשׁ, se lit clairement un ו, suivi d'une lacune d'environ 6 lettres; nous proposons de suppléer [וְנבשׁ וְ] «et [cette âme-ci]», répondant au prédicat: מהנשׁ ונבשׁ «Mati'el et son âme», mais cette conjecture reste incertaine.

Ligne 37. — ונבשׁ: «et son âme». Noter la forme נבשׁ, au lieu de נבשׁ; même forme dans I B 39, II B 5, III 6, 7, et aussi dans les inscriptions de Zencirli (*Kilamu*, l. 13; *Hadad*, l. 17, 21, 22; *Panamu*, l. 18). Que signifie ici exactement le mot «âme»? Le principe de vie? La personne? Sans doute cette נבשׁ (נפש) était-elle matérialisée de quelque manière dans la figurine de cire représentant Mati'el, de façon à signifier expressément qu'il s'agissait bien de Mati'el vivant, de Mati'el en personne. — וה. Pronom pers. 3^e pers. sg. servant de *copule*: «c'est Mati'el. . .». Cette façon de prononcer l'identité de l'objet sur lequel s'effectue l'opération magique avec la personne visée est tout à fait conforme aux usages de la magie. Elle se retrouve notamment dans le traité d'Assurnirâri: «Cette tête, ce n'est pas la tête du bélier, c'est la tête de Mati'ilu, c'est la tête de ses fils, de ses grands, des gens de son

pays » (I 21-23); « cette cuisse, ce n'est pas la cuisse du bélier, c'est la cuisse du nommé (Mat'ilu), c'est la cuisse de ses fils, de ses grands, des gens de son pays » (I 29-31). — איכה וי הקד : même formule qu'à la ligne 35, mais la cire qui brûle représentait là Arpad (et ses « filles »), tandis qu'ici elle représente le roi d'Arpad. — כן יקר מן העאל בא]ש. La restitution proposée ici pour la lacune finale de la ligne 37 est pratiquement certaine.

Ligne 38. — השבר. Impf. sg. fm. *passif* (cf. האמר l. 33, 36). L'accord du verbe est fait seulement avec le premier sujet, קשהא « l'arc ». Entendons « cet arc » (קשהא זא), mais le pronom démonstratif est omis (de même l. 39 : נבר שעהא : non suivi de ונה), d'autant plus facilement que le pronom démonstratif אלן accompagne ici le second sujet, הציא. — Ce mot הציא « les flèches » est évidemment le même que le mot hébreu צה, akkadien *uṣṣu*; cf. arabe حُظْوَةٌ, d'où חט dans les papyrus araméens d'Eléphantine (*Aḥiqar*, l. 126, 128). Ce mot צה > חט ne se trouve pas ailleurs en araméen. Noter que, dans la cérémonie du serment militaire hittite, sont également brisés, à titre symbolique, divers objets. — אנהא. La lecture de ce mot est pratiquement sûre; seule fait un peu difficulté la lettre ה, que Ronzevalle avait lue ר, mais, bien qu'un peu abîmées, les trois barres du ה à droite de la hampe sont suffisamment reconnaissables. La lecture אנהא « Anušta » (= Ninurta), suggérée par G. R. Driver, est tout à fait impossible ici. Quant au mot אנהא, il ne peut être, semble-t-il, que le nom même de la déesse Anahita, la grande déesse iranienne. On sait qu'identifiée à Ištar et à Astarté, elle connaîtra ultérieurement dans le monde sémitique un immense succès; à l'époque hellénistique, son nom devient Anaïtis. Cette apparition d'Anahita

dans un texte araméen du VIII^e siècle av. J.-C. est de prime abord surprenante, d'autant plus que cette déesse étrangère est ici accouplée à Hadad. Une telle mention serait même tout à fait invraisemblable si le souverain qui impose le traité était, comme on l'a soutenu, le roi d'Assur : jamais le roi d'Assur, au VIII^e siècle, n'aurait ainsi substitué Anahita à Ištar, la grande déesse assyro-babylonienne. Mais cette mention d'Anahita se conçoit plus aisément de la part d'un souverain non-sémitique, tel que, par exemple, le roi d'Urartu. Le culte d'Anahita avait pu pénétrer dans l'Urartu sous l'influence des Mèdes, ses voisins; l'influence des Mèdes se manifeste, on le sait, de diverses manières dans la civilisation urartéenne. — Notons que le verbe *ישבר* qui précède le double sujet *אנהה והדר* est au sg. ms. : on attendrait plutôt soit le fm. sg. (accord avec *אנהה*) soit le pl. (accord avec les deux sujets); toutefois, le verbe, quand il est en tête de la phrase, reste assez souvent non fléchi (donc au sg. ms.), cf. JOÜON, *Grammaire de l'Hébreu biblique*, § 150 j. — Après le verbe *ישבר* et son double sujet, il faut évidemment un complément d'objet. Ici ce complément était double, mais seul le second a subsisté : *וקשה רבוה* « et l'arc de ses grands » (début de la ligne 39); le premier complément, disparu dans la lacune finale de la ligne 38, doit être ainsi restitué : [*קשה מתעאל*] « l'arc de Mati'el ». Ces deux mots, il est vrai, sont un peu longs pour la lacune (8 lettres, au lieu de 6), mais on peut supposer que le lapicide a ici serré anormalement les lettres. — Pour l'idée, rapprocher dans le Code de Hammurabi (v^o, XXVIII, 92 et suiv.) : « Au lieu de la bataille et du combat, qu'elle (Ištar) brise son arme! . . . »; cette malédiction est dirigée contre tout roi qui viendrait à modifier ou à abolir le code. Rapprocher aussi dans le traité d'Assurnirâri (V 12-13) : « Quant

aux hommes, puisse la souveraine des femmes ôter leur arc! . . . » H. Bauer, en outre, rappelle ici, d'après Weidner, que l'expression : « Qu'Ištar brise son (ou : leur) arc! » est fréquente dans les formules de malédiction assyriennes (cf. MUSS-ARNOLDT, *HWB*, 1004 et suiv., s. v. *šebêru*, et R. C. THOMPSON, *The Prisms of Esarhaddon and Ashurbanipal*, p. 12, l. 75). Signalons encore, dans le serment militaire hittite (II 51) : « Puissent-ils briser dans leur main les arcs, les lances (?) et les armes . . . ! ».

Ligne 39. — יַעַר. Impf. *hufal* de la racine יַעַר « être aveugle », attestée en judéo-araméen (*pael*, *itpaal*) et en syriaque (*peal*, *pael*, *etpaal*, *afel*). — נָבַר שְׁעוּתָא. Manque ici le pronom démonstratif זָנָה. L'opération magique est aisée à imaginer : de la figurine de cire représentant Mati'el, on devait crever les yeux, pour signifier que le roi parjure serait frappé de cécité. Rapprocher, dans le traité d'Assurnirâri (VI 2) : « et puisse-t-il les aveugler! »; cf. aussi serment militaire hittite (III 2-10). — Dans la lacune finale, où il y a place normalement pour 6 lettres, et au début de la ligne suivante, où une lettre a disparu, suppléer : [מַתְעֵא לְוַאֲרִי זֵי].

Ligne 40. — יַעַר. Encore un impf. *passif* (*juqtala*). — עֲנֵלָא זָנָה : « ce veau-ci ». Il s'agit évidemment d'un veau offert en sacrifice à l'occasion du pacte et qu'on dépeçait; ce dépeçage symbolisait le châtement du roi parjure et de ses grands, comme l'indique clairement le texte. Cf. dans le traité d'Assurnirâri (I 21-35) : « . . . De même que cette tête du bélier est coupée, que sa jambe est mise dans sa bouche [. . .], qu'ainsi soit coupée la tête du nommé (Mati'ilu)! . . . De même que cette cuisse du bélier est arrachée [. . .], qu'ainsi soit arrachée la

cuisse du nommé (Mati'ilu), de ses fils, de ses grands, des gens de son pays! . . . » H. Bauer a justement rapproché une pratique semblable rapportée par Suidas à propos du serment chez les Molossiens (texte cité par J. FRIEDRICH, *Zeitschrift für Assyr.*, XXXV, p. 171) : τὸν μὲν βοῦν κατακόπτοντες εἰς μικρὰ ἐπαρῶνται τοῖς παραβησομένοις οὕτως κατακοπήναι «découpant le bœuf en petits morceaux, ils prononcent des imprécations contre ceux qui viendraient à transgresser le serment pour qu'il soient ainsi dépecés». Cf. plus haut l. 7 : [גור ברנא ית] ; ועדא אלן זי גור ברנא ית ; «découper des pactes» (גור עדן), ou, comme dit l'hébreu, «découper une alliance» (כרת ברית), c'est, par allusion au dépeçage des animaux sacrifiés pendant la cérémonie, «conclure des pactes», «conclure une alliance».

Dans la lacune finale, où il y a place normalement pour 6 (ou 7) lettres, et au début de la ligne suivante où ont disparu d'abord 3 lettres, qui étaient suivies d'un : (un peu douteux), puis une autre lettre, nous proposons de suppléer : וואך זי יעבר [ה] ; [Et de même que sert ce]lui-[ci], répondant à la proposition principale : «qu'ainsi servent les femmes de Mati'el. . . ». Ce n'est là qu'une conjecture : le pronom ונה, ici non précédé d'un substantif, contrairement aux phrases précédentes, est un peu étrange; s'il doit être lu ici, il désigne, semble-t-il, une figurine représentant un esclave. Peut-être le texte à inscrire était-il celui-ci : וואך זי יעבר עבדא ונה «Et de même que sert cet esclave-ci . . . »; le mot עבדא aurait été omis par haplographie après יעבר.

Ligne 41. — Nous croyons reconnaître, avant le verbe יעברן, les traces du mot כן «ainsi». — יעברן. Dans ce verbe, le י, bien qu'un peu érasé, est sûr. De la troisième lettre, il ne reste que la tête, si bien qu'on peut la lire ד ou ר ou ב; la lettre

suivante est sûrement un רָד , — ce qui exclut la lecture עָרָן «qu'elles soient dévêtues (?)», qu'avait suggérée H. Bauer. Dans ces conditions, nous ne voyons guère ici, étant donné le contexte, qu'une lecture possible : יַעֲבֹד . Le verbe עָבַד , en araméen, signifie «travailler», «faire»; en hébreu, il s'y ajoute le sens de «servir», «être esclave». C'est ce second sens — bien que non attesté expressément en araméen (celui-ci possède, toutefois, le nom עָבַד «esclave») — que nous attribuons à ce verbe עָבַד dans notre passage : après les malédictions visant Mati'el et ses grands, viennent les malédictions visant les femmes, celles de Mati'el comme celles de sa descendance et celles de ses grands; la première de ces malédictions, c'est que les femmes du harem royal ou du harem des hauts personnages du royaume, que ces reines ou ces grandes dames soient astreintes à travailler comme des esclaves au service du vainqueur. Qu'on se rappelle, par ex., *Isaïe*, XLVII, 1-2, où le poète décrit le sort de Babylone vaincue, comparée à une reine déchuë qui doit accomplir des travaux d'esclave : «Descends et assieds-toi dans la poussière, vierge, fille de Babylone... Prends le moulin et mouds la farine...» — A la fin de la ligne, dans la lacune, suppléer d'abord, de toute évidence, $\text{וְנָשֵׁי רַבֵּי בֹהַר}$ «et les femmes de ses grands».

Il reste ensuite dans la lacune la place de 4 (ou 5) lettres, début d'une nouvelle phrase dont environ 15 lettres encore ont disparu au début de la ligne 42. Les quelques mots de cette nouvelle phrase conservés dans la ligne 42 suggèrent d'en restituer le début à peu près comme suit : $\text{וַיֵּאָרֶךְ וַיִּתְקַח גְּבֵרָה שְׂעִירָה}$ [א] «[Et de même qu'est enlevée cette femme de cire]...»; il faut, en effet, étant donné le mot אִפְיָה (avec pronom suff. fm. sg.), que la première proposition comporte un nom fm. sg., et, étant donné la présence du verbe יָקַח dans l'apodose,

que le même verbe figure également dans la protase. Nous restituons l'expression נברה שעוהא וא « cette femme de cire » (on pourrait écrire aussi אגשת > אגתה au lieu de נברה) d'après l'expression נבר שעוהא « l'homme de cire » de la ligne 39. — וימחא. Encore un imparfait *passif*. — על אפיה : « sur son visage »; il s'agit des outrages, des mauvais traitements infligés aux femmes captives. — יקחן. La lecture des deux dernières lettres est pratiquement sûre. Impf. passif 3^e pers. pl. fm. de la racine לקח « prendre, enlever ». — La phrase devait, selon nous, se terminer ainsi : [נשי מתעאל ונשי עקרה ונשי רבוה וימחא על אפיהן] « [les femmes de Mati'el et les femmes de sa descendance et les femmes de ses grands, et qu'on frappe sur leur visage!] ». Il faut noter que, seules, les neuf ou dix premières lettres de cette fin de phrase ainsi restaurée pouvaient prendre place dans la lacune jusqu'à la fin de la ligne 42; où était inscrit le reste? Il n'y a pas trace d'une ligne 43 au bas de la face antérieure de la stèle, et, d'autre part, ce reste ne se lit pas au début de la face postérieure. On est donc amené à se demander si le texte, après la face antérieure, ne se poursuivait pas *sur la tranche gauche*, — celle qui a précisément disparu; cette façon d'utiliser la tranche gauche serait, en principe, tout à fait plausible.

FACE POSTÉRIEURE (B)

(PLANCHES VII-XI)

TRANSCRIPTION

- | | |
|---|----|
| [רסמך מלך אר]פד ועדי בני ברנאיה עם בני מתעאל ועדי [בר] | 1 |
| [גי בני בר]נאיה עם עקר מתעאל ועם עקר כלמה מלך זי | 2 |
| [ימלך] באשרה ועם בני נש ועם בית צלל ועם אר | 3 |
| [ם כלה ועד]י כהך עם עדי ארפד ועדי בעלי כהך עם עד | 4 |
| [די בעלי א]רפד ועם עמה ועדי אלהי כהך עם עדי אר | 5 |
| [להי ארפד ו]עדי אלהן הם וי שמו אלהן מב ימלך | 6 |
| [ברנאיה לעל]מן מלך רב ומע[די]א אל[ן] . . . [ז שמינ ועדיא | 7 |
| [אלן כל אלהיא] יצרן ואל תשתק חדה מן מלי ספרא זג | 8 |
| [ה ויתשמען מן] . רקז ועד יאד[ו]בו מן לכנן ועד יב | 9 |
| [.] ק וערערו ומ . . . [ומן] בקעת ועד כהך | 10 |
| [.] בית נש ועמה עם אשתהם עדיא אל | 11 |
| [ן] [יתה השכ. הוא . . . במצר ומרכה | 12 |
| [.] דש תם למתעאל ב . | 13 |
| [.] [ו.] [רב.] | 14 |
| [.] [ש. ש.] | 15 |
| [] | 16 |
| [] | 17 |
| [] | 18 |
| [] | 19 |
| [] | 20 |
| [.] לביתכם ולישמע מתעאל [ולישמען בנוה ולישמע עמ] | 21 |
| [ה ולישמען] כל מלכיא זי ימלכן בארפד ל | 22 |
| [.] למנין שקרתם לכל אלהי עדיא ו[ני בספרא זנה והן] | 23 |
| [תשמען ותש]למן עדיא אלן ותאמר גבר עדן הא [אנה לאכהל לאר] | 24 |
| [שלח יד] כך וליזכהל ברי [ל]שלח יד כבר[ך] ועקרי בעק[ך] והן מל[ך] | 25 |
| [לה ימלל] עלי חד מלכן או חד שנאי ותאמר ל[כל]מה מלך מה ת[עבר ויש] | 26 |
| [לח יד ב]בדי ויקתלנה וישלח ידה ויקח מן ארקי או מן מקני ש[ק] | 27 |

[רת בעד]יא זי בספרא זנה והן יאתה חד מלכן ויסכן יאתה ה[ילך]	28
[אלי עם] כל [חצויא וכל נאפ.] כות קפי קפי ותנת עליה [.]	29
[.] ופגר ארכאם על פגר באר[פ]ד מן חד מלך לאוין ומות	30
[.] ם והן ביום זי אלהן מרחיא לתאתה בחילך זא	31
[תם לתא]תון בחילכם לשנב כ[י]הי [והן עק]ר[ך] ל[י]אתה לשנב אית עקר	32
[י שקרת ל]אלהי עדיא זי בספרא זנה וחב יעפן עמי ואמהל מי	33
[כיר] ל וברא [ה]א כל זי יסב ליכ[ה]ל [ל]פדק ולמשלה יד כמי ב[י]	34
[רא ומלכ]א זי יעל וילקח לבנה או ח זי ילקח בעה .	35
[.] ל[אברת אנגדא] מלחם כד בקרית אימאם והן להן שקר	36
[רת בערא ז]נה והן ק. לי לאב. ל להמי. י. נשא תשלח א.	37
[.] ם והן לתהב לחמי [ש]א לי לחם ולתסך שקרת בעדיא אלן	38
[זאת לתכ]הל לתשא לחם אנח כאים יקם לך ותבעה גבשך ותאול .	39
[.] הך ולביתך זנ זר א לנכשי [ולכ]ל נבש ביהי ולט .	40
[.] בה בךך וליגו לה מלכי א[רפד] מנחם זי עדן חי	41
[ן הם] ה מלל הא וסח הא וכל הא נתרחם לנכשך אמ .	42
[.] [.] כע עמך כן תגור אפלא והן	43
[.] נק יעזו קלבת ביתי על ל. ה. אי אקל	44
[.] פדיאכעלחבסרהי ויקחקה בהם ו. נת []	45

TRADUCTION

CARACTÈRE DIVIN DES PACTES.

[. . . *pactes de Bar-ga'ayah, roi de KTK, avec Matiel, fils de 'Ata*]¹ [*rsamak, roi d'Arpad*]; et *pactes des fils de Bar-ga'ayah avec les fils de Matiel*; et *pactes* ² [*des petits-fils de Bar-ga'ayah avec la descendance de Matiel, et avec la descendance de tout roi quelconque qui* ³ [*régnera*] *à sa place; et avec les Bené-Guš, et avec Bêt-SLL (?)*, et avec *Ara*⁴ [*m tout entier; et pactes de KTK avec les pactes d'Arpad; et pactes des citoyens de KTK avec les pa*⁵ [*ctes des citoyens d'Arpad et avec son peuple; et pactes des dieux de KTK avec les pactes des d*⁶ [*ieux d'Arpad*]. [*Et*] *ce sont des pactes divins, (des pactes) qu'ont posés les dieux.*

Qu'heureusement règne [Bar-ga'ayah à jam]ais (en tant que) roi

grand! Et de ces p[acte]s-ci, que les dieux . . . ! Et [ces] pactes-⁸[ci, que tous les dieux] (les) gardent! Et que ne se taise aucune des paroles de cette inscription-⁹[ci! Et qu'elles soient entendues (?)] depuis] . RQW et jusqu'à Ya'ud[i (?)] et BZ (?), depuis le Liban et jusqu'à YB¹⁰[. . . et . . . et . . .]Q et 'Arā'iru et M. . W, [et de]puis la Vallée et jusqu'à KTK! ¹¹ [. le B]ét-Guš et son peuple avec leur sanctuaire (?). Ces pactes-¹²[ci dans Muṣru (?)] et MRBH ¹³ [. à Matīel . .

¹⁴⁻¹⁵ (Quelques lettres seulement sont lisibles.)

¹⁶⁻²⁰ (Cinq lignes entièrement disparues.)

CLAUSES DU TRAITÉ.

²¹ [.] pour votre maison.

Et (si) n'obéit pas Matīel [et n'obéissent pas ses fils et n'obéit pas son peuple] ²² [et n'obéiss]ent [pas] tous les rois qui régneront dans Arpad . . [.] ²³ [.] , vous aurez trahi tous les dieux des pactes qu[i (sont consignés)] dans cette inscription-ci].

[Mais si] ²⁴ [vous obéissez et acc]omplissez ces pactes-ci, et (que) tu dises : « C'est un homme (avec qui j'ai conclu) des pactes », [moi, je ne pourrai pas] ²⁵ [porter la main] contre toi, et mon fils ne pourra pas porter la main contre [ton] fils, ni ma descendance contre [ta] descen[dance].

[Et si] ²⁶ [parle] contre moi un des rois ou un de mes ennemis, et (que) tu dises à tout roi [quelconque] : « Que [feras-]tu ? » [et qu'il por] ²⁷ [te la main contre] mon fils et le tue, ou qu'il porte sa main et s'empare d'une partie de mon territoire ou de mes possessions, [tu auras] tra²⁸[hi les pactes] qui (sont consignés) dans cette inscription-ci.

Et si vient un des rois et qu'il m'encercle, [ton] a[rmée] viendra ²⁹ [vers moi avec] tous les et tous (la fin de cette ligne est intraduisible) ³⁰ [.] et cadavre sur cadavre dans Ar[p]ad(?) (la fin de cette ligne est intraduisible) ³¹ [.]. Mais si, au jour où les dieux , tu ne viens pas avec ton armée, et (si) v³²[ous, vous ne ve]nez [pas] avec votre armée pour protéger ma ma[is]on, [et si ta descen]dance [ne] vient [pas] pour protéger [ma] descendance, ³³ [tu auras trahi] les dieux des pactes qui (sont consignés) dans cette inscription-ci.

Et avec moi, et je pourrai (boire) l'eau ³⁴ [du puits de]; et ce puits-[là], quiconque (l')entourera (?) ne po[urr]a pas (le) démolir (?) ni porter la main sur l'eau du pu³⁵[its. Et] le [roi (?)] qui entrera et prendra LBKH ou H qui s'emparera ³⁶ [. pour] faire périr dans la ville de 'YMM. Et si (tu) ne (fais) pas cela, tu auras tra³⁷[hi ce pacte (?)]-ci.

Et si (toute la fin de cette ligne est intraduisible) ³⁸ [.]. Mais si tu ne livres pas mes vivres, [ou si tu pré]lèves pour moi des vivres, mais ne (me les) verses pas, tu auras trahi ces pactes-ci.

³⁹ *[Et toi, tu ne po]urras pas prélever des vivres pour toi (?), et ton âme implorera, et tu partiras [] ⁴⁰ [.] . et pour ta maison un étranger . . . pour moi-même [et pour to]us les gens de ma maison et pour (?) . .*

⁴¹⁻⁴⁵ (Ces cinq dernières lignes sont trop abîmées pour qu'on puisse tenter d'en donner une traduction suivie.)

NOTES

La tranche gauche ayant été arrachée du haut en bas de la stèle, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, l'inscription de la face B se trouve amputée des *premiers* signes de chaque ligne, tout comme l'inscription de la face A est privée des *derniers* signes de chaque ligne. L'étendue de la lacune peut se calculer assez exactement grâce aux endroits où la reconstitution est pratiquement certaine, par exemple aux lignes 5 et 6 qui accusent des lacunes respectives de 7 et 8 lettres. Mais il est clair, étant donné la forme irrégulière de la cassure de droite, que la longueur de la lacune n'est pas partout la même; pour le bloc inférieur, par exemple, celle-ci va s'agrandissant jusqu'à environ 13 signes à la ligne 13, et davantage encore aux lignes 14 et 15.

Ligne 1. — Aussitôt après la cassure, qui a fait disparaître entièrement environ 9 lettres, on discerne les traces de 2 signes, difficilement déchiffrables, suivies des mots : ועדי בני ברנאיה עם בני מתעאל « et pactes des fils de Bar-ga'ayah avec les fils de Mati'el ». Cette formule, qui commence par « et », était manifestement précédée d'une formule initiale comme celle-ci : עדי ברנאיה מלך כתך עם מתעאל בר עתרוסטך מלך ארפד « Pactes de Bar-ga'ayah avec Mati'el ». Il est même très probable que cette formule initiale mentionnait le titre royal de chacun des deux partenaires, tout comme au début de la face A : עדי ברנאיה מלך כתך עם מתעאל בר עתרוסטך מלך ארפד « Pactes de Bar-ga'ayah, roi de KTK, avec Mati'el, fils de 'Atar-samak, roi d'Arpad »; en effet, les traces des deux premiers signes ne sauraient se lire אל (fin du mot מתעאל), alors qu'elles se prêtent à la lecture פד (fin du mot ארפד). Or, la formule

longue à restituer avant ... ועדי בני ne compte pas moins de 37 signes, et la formule la plus brève elle-même pas moins de 16 signes : dans un cas comme dans l'autre, étant donné que la lacune n'était que d'environ 9 signes, auxquels s'ajoutent après la cassure les traces de 2 signes (au total, 11 signes), force est de reconnaître que le début de la formule initiale figurait quelque part *avant notre ligne 1*. Où donc se trouvait ce début, comportant au minimum *cinq* signes (formule brève) et au maximum *vingt-six* signes (formule longue)? Au-dessus de notre ligne 1, tout au haut de la face B, il n'y a ni la place ni la trace d'une ligne disparue. Dès lors, on est amené à supposer que notre ligne 1, en réalité, fait suite à un texte dont le début figurait probablement au bas de la *tranche gauche*. Rappelons que, de son côté, la dernière phrase de la face A se terminait probablement au haut de la même tranche gauche, comme nous l'avons expliqué plus haut.

On avait généralement admis jusqu'ici que les premières lignes de la face B constituaient un nouveau titre, introduisant comme une recension nouvelle du traité, et que, dans cette recension nouvelle, ajoutée ultérieurement, le partenaire de Bar-ga'ayah n'était plus Mati'el lui-même, mais « les fils de Mati'el ». Cette interprétation est à rejeter entièrement : Mati'el lui-même est nommé et visé directement, comme on verra, en plusieurs passages de la face B (l. 13, 21). D'autre part, le texte qui figure sur la face A ne saurait représenter le texte tout entier du traité : il y manque manifestement une partie essentielle, à savoir *les clauses du traité* ; c'est cette partie, précisément, ainsi qu'on le verra plus bas, qui figure sur la face B (l. 21-45). Dès lors, la longue formule solennelle qui occupe les premières lignes de la face B, mais qui commençait probablement au bas de la tranche gauche, n'est pas, comme celle

du début de la face A, une introduction générale au traité tout entier, mais représente plutôt une espèce d'introduction partielle, d'une rédaction sensiblement différente, préluant seulement à l'une des sections du texte général, — à l'une des sections fondamentales, il est vrai, à savoir l'énoncé des clauses. En cette introduction partielle était développée notamment l'idée du caractère divin des pactes (l. 5-8); on y précisait aussi, semble-t-il, les frontières de l'ensemble des territoires qui se trouvaient régis par les pactes conclus (l. 9 et suiv.).

Ligne 2. — A la fin de la ligne 1, après le mot עדי, il y a place pour une lettre, puis, au début de la ligne 2, avant נאיה, pour environ sept lettres; suppléer [בני בני נאיה], comme dans I A 2 : « et pactes des petits-fils de Bar-ga'ayah ». — עם עקר מתעאל. Une stricte symétrie exigerait qu'on ajoutât ici, avant ces trois mots : עם בני בני מתעאל ועדי עקר ברנאיה « et pactes des petits-fils de Bar-ga'ayah avec les petits-fils de Mati'el; et pactes de la descendance de Bar-ga'ayah avec la descendance de Mati'el »; mais les inscriptions de Sfiré présentent plusieurs raccourcis de ce genre, cf. notamment I A 3. — ועם עקר כלמה מלך. Le pronom indéfini כלמה s'est déjà rencontré dans I A 26, 30. Après la « descendance de Mati'el », entendons tous les rois d'Arpad issus de la lignée de Mati'el, le texte mentionne toute autre lignée royale qui se substituerait dans l'avenir à la dynastie de Mati'el : les souverains de cette lignée éventuelle seraient liés eux-mêmes par les pactes, tout comme le sont ceux de la lignée légitime.

Ligne 3. — Il faut suppléer dans la lacune, au début de la ligne, avant באשרה « à sa place », un verbe comme יסק « montera » (cf. I A 5 : זי יסקן באשרה); ou ימלך « régnera » (cf. I B 22 : כל מלכיא זי ימלכן באשרה). Toutefois, le mot יסק ou même le mot ימלך,

est trop court pour combler entièrement la lacune, où il y a place normalement pour 7 signes; peut-être quelque accident de la pierre a-t-il obligé le lapicide à laisser là « en blanc » une partie de la ligne. — ועם בני גש. Le mot גש « Guš » s'est déjà rencontré dans I A 16 : l'expression « Bené-Guš » désigne évidemment les gens du Bit-Agusi, c'est-à-dire du royaume d'Arpad; cf. גש ביה dans I B 13, II B 10. Notons que cette expression a une extension plus large que celle-ci, à la ligne 5 : בעלי ארפד ועמה « les citoyens et le peuple d'Arpad », expression qui désigne proprement les habitants de la ville même d'Arpad, et non pas ceux de l'ensemble du royaume. — ועם ביה צלל. La lecture des mots ביה צלל est ici un peu incertaine; le צ, notamment, n'est pas sûr. Mais cette lecture est suggérée par cet autre passage, tout à fait sûr, de II B 10 : וביה גש וביה צלל, où la mention du גש ביה se trouve suivie de celle du ביה צלל. Où était situé ce ביה צלל? Peut-être est-il à identifier avec le ^{mat}A-šal-li (variante -la), dont le gentilice est Šal-la-a-ia; cf. Annales d'Assurnasirpal II (III 59 = *Annals of the Kings of Assyria*, p. 364; LUCKENBILL, *Ancient Records of Assyria and Babylonia*, I, § 475). Cette région, ou ce district, semble devoir être localisée sur la route de Kalah à Karkémish, à l'Ouest du Bit-Bahiani, avant d'atteindre le Bit-Adini. A quel titre, dans notre inscription, le Bêt-ŞLL est-il explicitement mentionné à côté du Bêt-Guš? Était-il alors annexé au royaume d'Arpad, ou subordonné plus ou moins à celui-ci? Il semble assez étrange que l'autorité d'Arpad se soit étendue sur un territoire situé à l'Est de l'Euphrate. Mais peut-être notre Bêt-ŞLL est-il sans rapport avec le ^{mat}Ašalli des textes cunéiformes; ce toponyme reste obscur. Il ne figure pas, non plus que le nom de גש, dans le titre général du traité (A 1-6). — ועם אר. Les 2 lettres אר, qui terminent la ligne 3, sont vraisemblablement le début d'un

mot qui s'achevait au début de la ligne suivante; nous proposons de suppléer, d'après I A 5 : [וּעַם אֶרְפָּד כְּלָה] « et avec Ara[m tout entier] ». Sur cette vaste coalition englobant, sous l'autorité du roi de KTK, outre le royaume d'Arpad, l'ensemble des États araméens, voir plus haut note sur I A 5.

Ligne 4. — Dans la lacune initiale, où il y a place normalement pour 7 signes, il faut suppléer encore, après [כְּלָה], 3 signes : lire évidemment [וּעַרְי כְּתָר] « [et pact]es de KTK ». La formule rejoint ici celle du début de la face A (l. 3). — עַם עַרְי אֶרְפָּד. L'insertion du mot עַרְי après עַם ne peut guère être accidentelle, étant donné qu'elle se présente encore deux fois un peu plus loin (même ligne et l. 5), et aussi dans I A [3], 4.

Ligne 5. — Dans la lacune initiale, il faut suppléer nécessairement : עַם עַרְי בְּעַלְי אֶרְפָּד, par conséquent, *sept* signes. — וּעַם עַמָּה : « et avec son peuple ». Ici, retour à la formule brève (au lieu de עַרְי עַמָּה). La mention du « peuple » d'Arpad, après celle des « citoyens » d'Arpad, est absente dans I A 4. — ... וּעַרְי אֱלֹהֵי כְּתָר. Cette mention des « dieux de KTK » et celle des « dieux d'Arpad » ne figurent pas dans le titre initial (A 1-6), mais celui-ci se trouve suivi de la liste des dieux témoins (A 6-12), et aussi d'une invocation à ces dieux témoins (l. 12-14); cette invocation, si notre conjecture à cet endroit est exacte, est proprement adressée à « tous les d[ieux de KTK et dieux d'Arpad] ».

Ligne 6. — Dans la lacune initiale, un peu plus longue que celle de la ligne précédente, suppléer nécessairement : עַם עַרְי אֱלֹהֵי אֶרְפָּד; par conséquent, *huit* signes. — עַרְי אֱלֹהֵן : « des pactes de dieux », « des pactes divins ». Rapprocher l'expression : כָּל אֱלֹהֵי עַרְיָא « tous les dieux des pactes »; cf. I B 23, 33, III 4,

14, 17, 23. — טב ימלך. Ici commence une phrase nouvelle : sans doute, un souhait; c'est pourquoi nous interprétons ici טב comme un adjectif employé adverbialement (= לטב) : « Qu'heureusement règne . . . ».

Ligne 7. — Dans la lacune initiale devait se trouver le sujet du verbe ימלך : probablement Bar-ga'ayah; c'est donc ce mot que nous proposons de restituer au début de la lacune. Comme il reste la place d'environ 3 lettres, on peut compléter ensuite [לעל] « à jamais ». — מלך רב : « roi grand »; expression qui rappelle l'assyrien *šarru rabbu*. Ce titre nous semble convenir à Bar-ga'ayah en tant que suzerain de Mati'el. Les deux mots sont à l'état absolu et donc à considérer comme prédicat; s'ils étaient en apposition, il faudrait l'état emphatique : מלכא רבא. — Le mot suivant est partiellement effacé : le י est suivi d'abord d'une lettre très abîmée, peut-être ט (ou כ), puis d'un ע, ensuite de 2 lettres très érasées, enfin d'un א clairement reconnaissable; probablement le mot עריא « les pactes », précédé d'une particule. Ce mot se trouve suivi de אל, qui doit être le début du pronom démonstratif אלן, — l'expression אלן עריא est fréquente dans nos inscriptions (I A 7, B 11, 24, 38, III 7, 9, 19, 20, 27); mais le י est très effacé, de même que les 3 lettres suivantes. — Ensuite vient une lettre à lire probablement ו, et, pour finir la phrase, le mot שמיא « des cieux », qui est apparemment le sujet du verbe. Quel est ce verbe, qui devrait être à l'impf. jussif 3^e pers. ms. pl., mais dont il ne subsiste plus que la désinence י? Les traces subsistantes sont très incertaines, et nous n'osons proposer ici aucune conjecture. — Le dernier mot de la ligne, ועריא, est évidemment le début d'une nouvelle phrase; il était vraisemblablement suivi de אלן, au début de la ligne 8.

Ligne 8. — Dans la lacune initiale, après [אלן], il y a place encore normalement pour 7 lettres; nous proposons d'y restituer l'expression [כל אלהיא] « tous les dieux », comme sujet de יצרך : les dieux sont, en effet, les gardiens du traité. — La phrase suivante est tout entière conservée, à l'exception du ה de ונה qui se trouvait rejeté au début de la ligne 9. Le verbe שהק « se taire, être silencieux » est attesté à Éléphantine (*Ahi-gar*, 121), et est courant en judéo-araméen (syriaque *š'teq*) : « Et que ne se taise aucune des paroles de cette inscription [-ci]! ». Une telle formule est très intéressante; l'inscription elle-même est considérée comme une réalité magiquement active, vivante, proférant sans cesse les paroles qui sont gravées dans la pierre. Cette pierre, en effet, est sacrée, habitée par les dieux; elle est proprement une demeure divine, un *bétyle*, cf. III C 1-3 : « [Et quiconque or]donnera d'effacer [c]es inscriptions-ci des bétyles (מן בהי אלהיא) où elles sont [in]scrites. . . ». Rapprocher *Josué*, xxiv, 26-27 (conclusion de l'Alliance à Sichem) : « . . . Puis (Josué) prit une grande pierre qu'il dressa là, sous le chêne qui est dans le sanctuaire de Yahvé. Et Josué dit à tout le peuple : Voyez, cette pierre servira de témoin contre nous, car elle a entendu toutes les paroles que Yahvé nous a adressées. . . ». Ainsi, selon *Josué*, la stèle, toute pénétrée de présence divine, est un témoin qui *entend*; selon notre inscription, elle est aussi un témoin qui *parle*.

Ligne 9. — A la fin de cette ligne, on lit clairement : מן לבנון ועד יב « depuis le Liban et jusqu'à YB »; ce dernier mot se prolongeait vraisemblablement au début de la ligne suivante : par ex., [יב[נה], [יב[לעם], ou quelque autre toponyme. Quoi qu'il en soit, cette locution signale une description géographique; celle-ci se continue jusqu'à la fin de la ligne 10. — Dans ce qui

précède, au milieu de la ligne 9, on est tenté de détacher le mot וְעַד־אֵי « et les pactes », mais on est alors très embarrassé pour interpréter les 5 lettres suivantes, à vrai dire fort abîmées, mais dont la première semble devoir se lire γ (ou peut-être β) et les deux dernières בּו , — les deux autres restant pratiquement indéchiffrables. Dans ces conditions, au lieu de lire וְעַד־אֵי , mieux vaut peut-être couper ainsi : וְעַד « et jusqu'à », et chercher après cette préposition un ou deux toponymes. Le premier de ces toponymes pourrait être יְאֻדִּי « Ya'udi », nom du royaume araméen de Sam'al (Zencirli), en Syrie du Nord; le second, si la lecture בּו est recevable, serait à rapprocher de בּוּ (« Bouz » de *Jérémie*, xxv, 23, cf. *Job*, xxxii, 2, 6, aussi *Genèse*, xxii, 21, sans que, bien entendu, le בּו de notre inscription soit à situer, comme le Bouz de la Bible, du côté de l'Arabie. Tout cela reste fort incertain. — Pour le début de la ligne, même incertitude. Dans la lacune, après le $[\eta]$ (dernière lettre du pronom זֶנֶה), il y a place encore pour environ 9 lettres; d'autre part, après la lacune, on discerne des traces d'un premier signe (peut-être $\text{ש}^?$), puis les lettres γ et κ , puis un signe à lire probablement ו : si l'on doit lire ensuite וְעַד « et jusqu'à », ces 4 lettres ne peuvent que représenter un nom de lieu, qui devait être précédé de מִן . Dans la lacune, avant ce מִן , suppléer peut-être וַיְהִי־שָׁמַעַן (cf. I A 29 וַיְהִי־שָׁמַעַן): « Et que (ces paroles) soient entendues... » (?).

Ligne 10. — Dans la lacune initiale, après la fin du mot יב , figureraient sans doute deux autres noms de lieu, précédés chacun de ו , et dont le second se terminait par κ (par ex., דַּמַּשְׁק ou דַּמַּשְׁק « Damas »). — וְעַרְעֵר . Nom de ville à rapprocher de עַרְעֵר (עַרְעֵר), mot qui, dans la Bible, désigne trois villes différentes, l'une en Moab (cf. עַרְעֵר dans la stèle de Mésha, l. 26), une autre dans Gad, la troisième en Juda (cf. peut-être *Araru*

dans les lettres d'El-Amarna, 256, l. 25). — Du toponyme suivant, il ne reste que les première et dernière lettres : מ et ג, entre lesquelles il y a place pour un ou deux signes. — Après ce toponyme, qui est suivi de traces où l'on pourrait lire les 2 lettres גמ, on lit 11 signes tout à fait clairs : [מג] בקעת וער בהך « [et de] puis la Vallée et jusqu'à KTK ». Le mot בקעת (cf. hébreu בקעת) est ici un nom propre; mais de quelle Vallée s'agit-il? Dans la Bible, le mot בקעת désigne aussi bien la vallée du Jourdain (*Deut.*, xxxiv, 3) que la plaine d'Esdrélon (*Zacharie*, xii, 11), la « vallée du Liban » (*Josué*, xi, 17; xii, 7; cf. *Amos*, i, 5 בקעת און) que la plaine de Šin'ar (*Genèse*, xi, 2, cf. *Daniel*, iii, 1, בקעת דורא). Ici, on peut hésiter entre ces deux dernières acceptions, à savoir la plaine de la « Béqa'a » (Coélé-Syrie) et la plaine de Basse-Mésopotamie, c'est-à-dire la Babylonie. Étant donné que la coalition englobait « tout le Haut et le Bas-Aram » (IA 6), c'est-à-dire probablement, comme nous l'avons expliqué à cet endroit, la Haute et la Basse-Mésopotamie, la seconde acception, selon nous, est plausible, tout autant que la première. Peut-être même est-elle préférable; en effet, la description qui est ici donnée semble aller d'abord du Nord de la Syrie (Ya'udi) vers le Sud (Liban); de là, il est normal qu'elle se dirige vers l'Est (la Plaine babylonienne), pour remonter enfin vers KTK (c'est-à-dire, selon nous, le pays d'Urartu). Quoi qu'il en soit, il s'agit dans ce passage, croyons-nous, d'une description délimitant le vaste territoire englobé par la coalition urarto-araméenne dirigée contre l'Assyrie.

Ligne 11. — A la fin de la lacune initiale, devant יהג, il faut manifestement suppléer un ג : גש [ג]יה « de [B]êt-Guš »; cf. II B 10. Le début de la phrase a disparu dans la lacune (environ 11 signes); on ne saurait tenter ici de le rétablir. —

עם אשׁרתהם. La seconde lettre (ט), bien que fort effacée, est assez sûre; mais il n'en va pas de même de la cinquième (ג) et de la septième (ה), qui restent douteuses. Si on les retient, le mot אשׁרתהם est à rattacher, semble-t-il, à l'akkadien *aširtu* «sanctuaire»: «avec leur sanctuaire» (ou: «avec leurs sanctuaires»). — עדיא אל. Suppléer vraisemblablement un י dans la lacune du début de la ligne 12: [י]אל, «ces pactes-ci». Impossible de reconnaître le lien de ces mots avec ce qui précède immédiatement.

Ligne 12. — Le mauvais état du texte rend pratiquement impossible l'interprétation de cette ligne; les deux derniers mots sont peut-être des noms de lieux: משרו «Mušru» (cf. I A 5) et מריבה «Meribah» (cf. I A 34).

Ligne 13. — De toute cette ligne se dégage un seul mot: למהעאל «à Mati'el».

Lignes 14-20. — Aux lignes 14-15, très mutilées, quelques signes seulement sont reconnaissables, sans qu'on puisse lire un seul mot de façon certaine. Les 5 lignes suivantes (16-20) ont entièrement disparu avec la partie manquante entre le bloc supérieur et le bloc inférieur.

Ligne 21. — לביתכם: «pour votre maison». Ceci est la fin d'une phrase dont le sens nous reste caché, vu la disparition totale des lignes précédentes. Peut-être appartenait-elle déjà à la section consacrée essentiellement à l'énumération des diverses clauses du traité, — section à laquelle appartient en tout cas la phrase suivante et qui se continue jusqu'au bas de la face B. — Dans l'ensemble, le texte de cette section, lequel occupe par conséquent tout le bloc inférieur de la face B, a si gravement

souffert qu'il semblait défier jusqu'ici tout essai d'interprétation; le premier traducteur n'a même pu réussir à en reconnaître le caractère général. Qu'on veuille bien nous excuser si notre propre traduction laisse encore subsister de nombreuses obscurités! Ce qui ne fait pas de doute, c'est que tout ce bloc inférieur concerne les clauses du traité, comme le révèlent, de façon typique, cette formule caractéristique qui se lit à la ligne 23 et aussi à la ligne 33 : «tu auras trahi tous les dieux des pactes qui (sont consignés) dans cette inscription-ci», et cette autre, qui se lit à la ligne 38 (et aussi, semble-t-il, avec des variantes, aux lignes 27-28 et 36-37) : «tu auras trahi ces pactes-ci». L'une et l'autre formule se rencontrent plusieurs fois dans le long fragment conservé de l'inscription de la stèle III : la première aux lignes 4, 14, 16-17, 23; la seconde aux lignes 7, 9, 19, 20, 27 (voir Appendice I). Ce fragment de la stèle III, d'une lecture généralement très claire, livre une série importante des clauses du même traité; il aide grandement à reconnaître dans IB (et aussi dans IIB, que nous étudierons plus loin) la phraséologie, le style général de ces clauses. Les formules qui concluent l'énoncé de la plupart des clauses ne sont pas sans rappeler celles des traités hittites, notamment du traité de Mursilis II avec Duppi-Tešub (J. FRIEDRICH, *Staatsverträge des Hatti-Reiches in hethitischer Sprache* [MVAG, XXXI/1, 1926], p. 1-48; E. F. WEIDNER, *Politische Dokumente aus Kleinasien* [*Boghazköi Studien*, VIII, 1923], p. 76-79; traduction anglaise d'A. Goetze dans J. B. PRITCHARD, *Ancient Near Eastern Texts...*, p. 203-205) : «...tu auras offensé les dieux du serment», ou bien : «...tu auras violé ton serment».

ולישמע מתעאל. Le ל qui précède l'imparfait ישמע est ici la négation ש? : la graphie défective ל, pour של, est de règle dans notre inscription (voir plus bas l. 25, 31, 34, 36, 38; C 17), comme

dans les autres stèles de Sfiré (*passim*); on la rencontre encore, au VII^e siècle, dans l'ostracon d'Assur (l. 8 : למחני) et dans la stèle d'Agbar de Neirab (l. 4 : לאתאחז, l. 6 : לשמו, l. 8 : להחנס). — Avec ולישמע commence, semble-t-il, une proposition conditionnelle : celle-ci est commandée par un simple ו, ainsi qu'il arrive en hébreu (cf. JOÛON, *Grammaire de l'Hébreu biblique*, § 167 b); inutile de supposer que le lapicide a omis accidentellement la conjonction וה. — Après מהעאל, dans la lacune de la fin de la ligne 21 et au début de la lacune du début de la ligne 22, nous proposons de restituer, d'après II B 2^{bis}-3 : [וְלִישְׁמַעַן בְּנוֹה וְלִישְׁמַעַן עִמָּה] « [et n'obéissent pas ses fils et n'obéit pas son peuple] ».

Ligne 22. — כל מלכיא וי ימלכן בארפד : « tous les rois qui régneront dans Arpad ». Ces mots continuent évidemment l'énumération commencée à la ligne 21; suppléer, par conséquent, dans la lacune initiale : [וְלִישְׁמַעַן]. Les pactes lient aussi bien la lignée de Mati'el que tout autre dynastie qui viendrait à régner sur Arpad; cf. plus haut l. 2-3 : [ימלך] : ועם עקר כלמה מלך וי [ימלך] : באשרה, et aussi II C 15 : וכל מלכי ארפד.

Ligne 23. — Après la longue lacune de la fin de la ligne 22 et celle du début de la ligne 23, on discerne plusieurs signes de lecture très difficile : למנין (« pour le nombre »?), ou לשמיין (« vers les cieux »?); mieux vaut renoncer à traduire. — La suite de la même ligne, au contraire, livre très clairement la formule : שקרתם לכל אלהי עדיא « vous aurez trahi tous les dieux des pactes », suivie de la trace d'un ו, mutilé dans la cassure; compléter, d'après l. 28, 33 (aussi II B 18, III 4, 14, 17, 23) : [וְ] « qui (sont consignés) dans cette inscription-ci ». — Commence ensuite une nouvelle clause; à la fin de la lacune, restituer vraisemblablement והן : « Mais si ».

Ligne 24. — Dans la lacune initiale, il y a place normalement pour 5 lettres, et ensuite, avant למן, pour 3 lettres; nous proposons de restituer : [תשמען ותש] למן : « (Mais si) [vous obéissez et acc]omplissez. . . ». La suite du texte indique que cette nouvelle clause vise le cas inverse du précédent, c'est-à-dire celui où les partenaires de Bar-ga'ayah seraient dociles et fidèles; cf. II B 4 : פהן תשמע « Mais si tu obéis. . . ». — ותאמר : « et (si) tu dis ». Noter ce passage du pluriel au singulier; on rencontre de même équivalement le pluriel שקרהם (l. 23) ou le singulier שקרת (l. 38). — גבר ערן הא : « c'est un homme de pactes », c'est-à-dire un homme avec qui j'ai conclu des pactes. Par ces mots Mat'el déclare reconnaître les obligations qui le lient à Bar-ga'ayah comme à son suzerain. — Suit une lacune d'environ 10 lettres à la fin de la ligne 24, puis une autre lacune d'environ 5 lettres au début de la ligne 25 : au total, 15 lettres; ces lacunes ont fait disparaître une phrase presque entière, mais la phrase suivante permet de la restituer à peu près comme ceci : כן [אנה לאכהל לאשלה יך] « [moi, je ne pourrai pas porter la main] contre toi ». Cette restitution se trouve, en outre, confirmée par le passage parallèle de la stèle II (B 6) : [כך . . .] « alors je ne pourrai pas porter la main contre toi ». Peut-être même pourrait-on restituer sur la stèle I פלאכהל au lieu de אנה לאכהל : cela ferait au total 13 signes au lieu de 15, mais le calcul des lettres manquantes reste toujours un peu approximatif.

Ligne 25. — [בברך] : « contre [ton] fils ». Le ך n'a laissé que des traces indistinctes, mais sa restitution ne fait pas de doute. — [בכך] : « contre [ta] descen[dance] ». Ici encore, restitution pratiquement certaine. — Après [ך], il reste encore dans la lacune de la fin de la ligne 25 la place de 4

ou 5 lettres; en outre, au début de la ligne 26, avant על, il y a place pour environ 6 lettres : au total, 10 ou 11 lettres. Comme il s'agit d'une clause nouvelle, nous proposons de restituer d'abord : והן «Et si», puis, d'après III 1, le verbe ימלל «parle». Puisqu'il faut encore 3 ou 4 lettres, on peut ajouter avant ימלל l'infinifatif absolu מללה (ou מלל); même emploi de l'infinifatif absolu dans III 18 : [ו]הן רקה תרקה : «[Et] si tu es de bon vouloir. . . ».

Ligne 26. — מן הר שנאי «un de mes ennemis»; cf. III 10 מן הר שנאי «quelqu'un de mes ennemis», מן יד שנאי 11 «de la main de mes ennemis». — והאמר לכל[מה] מלך : «et (que) tu dises à tout roi [quelconque]». Cette petite phrase, bien que plusieurs lettres soient abîmées, semble assez sûre. Elle devait être suivie des paroles prêtées à Mati'el, comme dans la clause précédente après והאמר (l. 24); malheureusement, il ne reste, avant la lacune, que les 2 lettres מה suivies probablement d'un ה. Compte tenu du fait que, dans la lacune de la fin de la ligne 26, il y a place pour environ 6 lettres, puis, dans la lacune du début de la ligne 27, pour environ 5 lettres (au total, 11 lettres), nous proposons de restituer à peu près ceci : . . . מה ת[עבר] וישלח יד ב[ברי] Comprendons que Mati'el, en disant au roi étranger qui lui a manifesté par ses propos son hostilité à Bar-ga'ayah : מה ת[עבר] «Que feras-tu?», incite ce roi à traduire son hostilité en acte; la suite du texte (l. 27) indique de quelles espèces d'actes il s'agit : assassinat du fils de Bar-ga'ayah, atteintes au territoire ou aux possessions de celui-ci. Le cas visé serait donc celui d'intrigues et de complot contre les intérêts du suzerain, ce qui est à rapprocher de plusieurs passages de la stèle III (notamment 21-23).

Ligne 27. — ויקהלנה. Noter la forme קהל, au lieu de קהל (cf. arabe قتل); même forme dans II A 9, III 11, 18, 21, et aussi dans l'inscription de Panamu, l. 8 (בית קהילה). Noter aussi le ן avant le pronom suffixe; cf. III 17 יעברנה (cette forme de suffixe avec ן est régulière en araméen ancien quand l'imparfait est au *mode indicatif*). — ויקה. Du verbe לקה, avec assimilation du ל, comme en hébreu; cf. III 2 תקה. Au contraire, l. 35 : ילקה (deux fois). — ... בן ארקי. Ici, le בן est partitif; cf. en hébreu ... ויקה מכל הבהמה (*Genèse*, VIII, 20).

Ligne 28. — Après la lacune initiale, les 2 lettres יא, immédiatement suivies de וי בספרא ונה, ne peuvent être que la fin du mot יא[עד], comme dans la formule courante שקרה לכל אלהי (cf. plus bas l. 33; II B 18; III 4, 14, 17, 23). Toutefois, la place manque ici pour une formule aussi longue : à la fin de la ligne 27, après le mot מקני, on discerne les traces d'une lettre qui peut être lue ש, et qui était suivie d'une seule autre lettre; d'autre part, dans la lacune initiale de la ligne 28, il n'y a place normalement que pour 5 lettres. Dans ces conditions, il faut restituer, semble-t-il, une formule comme celle-ci : ש[קרה בעד] יא וי בספרא ונה « [tu auras tra]hi [les pact]es qui (sont consignés) dans cette inscription-ci ». Il faut noter, toutefois, qu'une telle formule, en soi très plausible, ne se rencontre pas en fait ailleurs dans nos inscriptions : à côté de la formule longue que nous venons de rappeler, celles-ci ne présentent que cette autre formule : שקרה בעריא אלן « tu auras trahi ces pactes-ci » (cf. plus bas l. 38; III 7, 9, 19, 20, 27). — הדר מלכן. Même expression plus haut l. 26. — ה[ילך]. Les traces du premier signe semblent pouvoir se lire ה; les signes suivants sont très érasés : nous proposons de lire חילך « ton armée », étant donné le contexte de l'ensemble du

passage (B 28-33). Il s'agit là assez clairement de l'assistance militaire que Mati'el doit à Bar-ga'ayah au cas où celui-ci serait attaqué et « encerclé »; Mati'el est tenu de venir à son secours avec sa propre armée (cf. I. 31 בחילך, I. 32 בחילכם).

Ligne 29. — Dans la lacune initiale (environ 5 lettres), nous suppléons d'abord אלי « vers moi », puis le mot עם « avec ». On lit ensuite les 2 lettres כל, suivies des traces de 2 ou 3 signes, puis les lettres חציא : peut-être « les flèches » (cf. I A 38)? — Le reste de la ligne est si abîmé que nous renonçons à le traduire.

Ligne 30. — De toute cette ligne, seuls les mots : על פגור . . . על פגור « et cadavre . . . sur cadavre » semblent d'une lecture et d'une interprétation assez sûres; la même formule se lit à nouveau dans II B 11. — A la fin de la ligne, les 4 lettres ומות peuvent se traduire « et la mort »; elles pourraient être aussi un infinitif absolu précédant un verbe à un temps fini, par exemple וּמִוֹת [תהמתה] « et tu devras les [mettre à mort] » (le signe qui suit immédiatement la lacune initiale de la ligne 31 semble pouvoir se lire ו ou נ).

Ligne 31. — . . . והן. La phrase qui commence ici se relie étroitement à ce qui précède : après avoir fait obligation à Mati'el de venir au secours de Bar-ga'ayah, le texte envisage le cas où Mati'el se déroberait à cette obligation. — ביום וי אלהן : « au jour où les dieux . . . ». Les 5 signes suivants sont totalement indéchiffrables : sans doute était-ce un verbe à l'imparfait 3^e pers. pl., dont le mot qui suit, כרחיא, avec désinence du nom ms. pl. emph., était le complément; mais, vu la disparition du verbe, l'interprétation de ce nom est très difficile,

d'autant plus que sa lecture est elle-même mal assurée (2^e et 3^e lettres douteuses). — A la fin de la ligne, après בְּחִילֶךָ , traces d'un signe assez abîmé, où l'on peut reconnaître un ו (ou peut-être un פ) «et»; puis, la lettre א , début d'un mot qui s'achevait dans la lacune du début de la ligne 32.

Ligne 32. — Le mot précédant בְּחִילֶכֶם semble devoir être complété comme suit הוּן[אֵהָן] . Reste au début de la lacune la place de 2 (ou 3) signes; suppléer probablement la fin du pronom 2^e pers. pl. ms. : [אֵהָנִים] (ou [אֵהָנִים]) «vous». Cette seconde proposition, au pluriel («et si vous, vous ne venez pas avec votre armée»), double curieusement la première, au singulier («Mais si... tu ne viens pas avec ton armée»); elle vise, semble-t-il, spécialement les divers alliés araméens de Mati'el, interpellés ici directement, — ces alliés qui sont clairement mentionnés dans le titre initial du traité (I A 5-6; cf. I B 3-4). — לְשַׁנֵּב . Racine שַׁנַּב , attestée en judéo-araméen (*pael*) au sens de «fortifier» et en hébreu biblique (*piel*) au sens de «protéger, sauver»; le sens de l'hébreu est ici préférable. Le même verbe לְשַׁנֵּב revient dans la phrase suivante, un peu avant la fin de la même ligne. — Après le premier לְשַׁנֵּב , on lit un ב suivi d'un passage fort mutilé; la restitution proposée : $\text{בִּיְהִי וְהָן עֲקָרָךְ}$ לִיאֵהָהָ tient compte le mieux possible et des traces subsistantes et du contexte. — אִיהָ . Particule de l'accusatif courante en phénicien, et qui se rencontre aussi dans la stèle de Zakir, ainsi que dans la stèle II (C 5, 14) et dans la stèle III (11, 13) de Sfiré.

Ligne 33. — Dans la lacune initiale, après ו (fin du mot עֲקָרָ[נִי] «ma descendance»), il y a place normalement pour 4 ou 5 lettres; la suite de la phrase invite à restituer : $\text{[שְׁקָרָה לְ]אֱלֹהֵי}$... «[tu auras trahi] les dieux des pactes...», formule de

conclusion habituelle, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Noter, toutefois, que cette formule porte : ... לכל אלהי... « tous les dieux... »; l'absence (probable) du mot כל est peut-être ici une haplographie. — ... והב. Ici commence l'énoncé d'une clause nouvelle (l. 33-37), mais l'ensemble du texte est en si mauvais état qu'il est difficile d'en reconnaître avec certitude même le sens général : si l'on peut faire fond sur les transcriptions בירא, בי[רא], בי, il semblerait qu'il soit question du droit de Bar-ga'ayah à se servir pour son armée de l'eau d'un certain puits; notons que la clause suivante (l. 37-39) semble traiter de la question des vivres nécessaires à l'armée de Bar-ga'ayah, — ce qui ferait logiquement suite à la question de l'eau. — Le premier mot, après בספרא ונה est très mutilé : on lit d'abord un ו, puis 2 lettres douteuses, dont la première est à lire ה ou peut-être ח et la seconde probablement ב, suivies des traces de 3 autres lettres; peut-être [tes] all[iés] ? — יפן : « voleront » (cf. en parlant d'une armée *Isaïe*, XI, 14), mais ni le פ ni le נ ne sont sûrs; lire peut-être יהפן « viendront ». — בי. Compléter, semble-t-il, dans la lacune de la ligne suivante : בי [ביר] « l'eau du puits », d'après בי[רא] à la fin de la ligne 34; ajouter ensuite un nom de lieu d'environ 4 lettres, dont la dernière est ל ?

Ligne 34. — ובירא. Cf. araméen ביר, syriaque *bîro* : « fontaine, puits » (hébreu בַּאֵר, aussi בֵּיַר dans *Jérémie*, VI, 7 *qerey*). — Le mot qui suit n'a que 2 lettres, dont la seconde est א : on ne peut donc guère lire autre chose que א[ה] « [ce] puits-là » (ou א[י] « [ce] puits-ci »); noter que ביר, comme l'hébreu בַּאֵר, est fm. — כל וי יטב. Traduire : « quiconque (l')entourera » ? — [ל]פּרִיק. Mot très douteux. S'il est bien à lire, on pourrait peut-être l'expliquer comme infinitif d'un verbe פּרַק qui serait une

forme insolite de פֶּרַח, attesté en araméen et en hébreu au sens de «faire une brèche, démolir»; cf. arabe فرض (d'où en araméen archaïque פֶּרַח). — A la fin de la ligne, les 2 lettres בִּי sont probablement à compléter : [ביִרֵא].

Ligne 35. — Dans la lacune initiale, après [רֵא], restituer un mot comme א[ויטלכ] «[Et] le [roi]», ou א[וגבר], א[ואיש] «[Et] l'[homme]», antécédent du pronom relatif וי. — לבנה. Peut-être un nom de ville. — Après א «ou», peut-être un autre nom de ville commençant par ה.

Ligne 36. — [ל]אברה. Probablement, infinitif *pael* de אבר à l'état construit. — Le mot אגנוד, complément de [ל]אברה, est, tel quel, inintelligible, de même que les 3 (ou 4) mots suivants. — בקריה אימאם : «dans la ville de. . .»; le mot אימאם est apparemment un toponyme. — A la fin de la ligne, on lit : וזהן להן. Cf. III 4, 9, 14, 19, 20. Le premier הן est la conjonction araméenne «si», et le ל la négation לֹא (= וְהֵן לֹא). Le second הן est probablement le pronom personnel 3^e pers. fm. pl., au sens neutre : «cela»; d'où notre traduction : «Et si (tu) ne (fais) pas cela. . .». — On lit ensuite clairement un ש, suivi de la partie droite d'un ק : compléter שק[רת] «tu auras tra[hi]. . .».

Ligne 37. — Dans la lacune initiale, après [רת], il y a encore la place de 4 ou 5 lettres; nous conjecturons ici, étant donné les 2 lettres נה qui terminent le dernier mot de la phrase : [בערא] נה «ce pacte-ci»; toutefois, ce singulier ערא, au lieu du pluriel ערא qui est seul employé dans nos inscriptions, fait difficulté. Le lapicide aurait-il sauté, par inadvertance, en passant à la ligne 37, une partie de la formule de conclusion, en ne

retenant que les deux derniers mots : שק(רת בעדיא זי) [בספרא ז'נה] «tu auras trahi les pactes qui (sont consignés) dans cette inscription-ci» (cf. plus haut, l. 28), ou bien שק(רת לכל אלהי עדיא זי) [בספרא ז'נה] «tu auras trahi tous les dieux des pactes qui (sont consignés) dans cette inscription-ci» (cf. plus haut, l. 33)² — והן «Et si. . .». Ici commence une clause nouvelle; mais la ligne entière est d'une lecture si difficile que nous ne saurions proposer aucune traduction, même partielle.

Ligne 38. — Après la lacune initiale, apparaissent les traces d'un ט (ou d'un נ), puis les mots : והן אהב «Mais si tu ne livres pas. . .» (racine יהב), suivis de לחמי «mon pain», «mes vivres». — Les 4 lettres suivantes sont très effacées; lire peut-être : והן תשא לי לחם «[ou si tu pré]lèves pour moi des vivres», cf. l. 39 להשא לחם. — ולהסך : «mais ne (me les) verses pas»; racine הסך. Rapprocher III 5 להסך לחם, 7 והסך להם לחם. — שקרת בעדיא אלן : «tu auras trahi ces pactes-ci»; fin de la clause.

Ligne 39. — Compte tenu de la longueur de la lacune initiale, nous proposons de lire : [ואת להכ[ה]ל להשא לחם] «[Et toi, tu ne po]urras pas prélever des vivres. . .». Les 10 signes suivants, difficilement lisibles, restent pour nous intraduisibles. — לך : «pour toi»; ou bien lire פלך «roi»³ — ותבעה נבשך : «et ton âme implorera». Noter la forme נבש, au lieu de נפש, cf. plus bas l. 40, et I A 37. On pourrait aussi traduire : «et toi-même, tu imploreras». Le sens général reste obscur.

Ligne 40. — De cette ligne, nous ne réussissons à traduire que quelques mots : ולביתך «et pour ta maison»; זר «un autre, un étranger»; לנבשי «pour mon âme, pour moi-même»; נבש ביה' «les gens de ma maison» (cf. *Genèse*, xxxvi, 6).

Lignes 41-45. — Ces cinq dernières lignes sont dans l'ensemble si mal conservées qu'il nous semble impossible d'en reconnaître même le sens général.

A la ligne 41, se lisent seulement quelques mots : בְּךָ « ton fils », מלכי אֲרַפַּד « les rois d'A[rpad] (?) », מנחם « d'eux », וְיֵרְדוּ חַיֵּי הָאֵם « parce que [ce sont] des pactes viv[ants] (?) ».

A la ligne 42, se présente une suite de signes qu'il faut, semble-t-il, couper comme ceci : טלל הא וסח הא ובל הא ; il y aurait là trois petites phrases nominales coordonnées, ayant chacune pour sujet le pronom הא (= הוא) « lui, il ». La première phrase pourrait se traduire : « il est une ombre » ; toutefois, on attendrait plutôt à cette époque la graphie צלל (cf. hébreu צַל, arabe ظَلَّ). Mais quel sens donner au mot טח comme au mot בל ? Et de quelle personne s'agit-il ? — נתרם. Ce mot, s'il est bien à lire et à couper ainsi, ne peut guère être qu'un imparfait 1^{re} pers. pl. *itpaal* du verbe רחם (cet *itpaal* est attesté en syriaque au sens de « avoir pitié ») : « nous aurons pitié » ; mais pourquoi ici ce « nous », alors que Bar-ga'ayah parle toujours de soi à la 1^{re} pers. sg. ? — על נבשך. Après נתרם, on attendrait plutôt על נבשך : « nous aurons pitié de ton âme (ou : de toi-même) ». Douteux.

A la ligne 43, on lit le mot עִמְךָ « avec toi » (ou « ton peuple »), suivi de : כן הנור « ainsi tu découperas . . . ». Mais quel sens donner ensuite aux 4 signes אפלא ? — Le mot והן « Et si . . . » marque apparemment le début d'une clause nouvelle.

A la ligne 44, le mot יִמּוֹ est, semble-t-il, un *paal* : « il rendra fort ». On ne discerne guère ensuite que le mot בתי « ma maison ».

La ligne 45 reste tout entière énigmatique. Vers le milieu de cette ligne, faut-il couper : להבס רחי « pour tourmenter mon esprit » ? ou isoler le mot סרחי « ceux qui pèchent contre moi » ?

TRANCHE DROITE (C)

(PLANCHES XII-XVI)

TRANSCRIPTION

כה אמרן [...] בן מה	1
כתבת א[נה מהע]אל לוכ-	2
רן לכרוי [ולבר] ברוי ד	3
י יסקן ב[אשר]י לטבת-	4
[א] יעבר[ו קדם] שמשא	5
[לב]ית מ[לכוי ז]י כל לח-	6
[יה להתעבד על] בית מ-	7
[תעאל וברה ובר] ברה ע[ד]	8
[עלם] [...] .ו. [...]	9
[]	10
[]	11
[]	12
[]	13
[...] [...] .ט	14
יצרו אלהן מן יר-	15
מה ומן ביתה ומן	16
ליצר מלי ספרא זי בנצבא ונה	17
זיאמר אהלד מן מלר-	18
ה או אהפך טבתא ואשם	19
[ל]לחית ביום זי יעב-	20
[ד] כן יהפכו אלהן אש-	21
[א ה]א וביתה וכל זי [ב]-	22
ה וישמו תחתיתה [ל]-	23
[ע]ליתה ואל ירת שר-	24
[ש]ה אשם	25

TRADUCTION

RECOMMANDATIONS DE MATIÉL À SES SUCESSEURS.

¹ Ainsi avons-nous dit (?) [. . . .] . . .

Ce que ² j'écris, m[oi, Mati]el, (c'est) en mémorial ³ pour mon fils [et pour] mon [petit-]fils qui ⁴ monteront a[près] moi : en vue du bien ⁵ qu'ils agiss[ent devant (?)] le soleil ⁶ [pour ma ma]ison royale, afin que nul ma⁷[l ne soit fait contre] la maison de Ma⁸[ti]el et son fils et son [petit-]fils à ⁹ [jamais] !

BÉNÉDICTION.

[.] . . . [. . .]

¹⁰⁻¹³ (Quatre lignes disparues.)

¹⁴ (Seulement un signe lisible.)

¹⁵ que les dieux gardent qui ses jours ¹⁶ et qui sa maison !

MALÉDICTION.

Mais quiconque ¹⁷ ne gardera pas les paroles de l'inscription qui est sur cette stèle-ci, ¹⁸ mais dira : « J'effacerai de ses paroles », ¹⁹ ou bien : « Je renverserai le bien et je (le) changerai ²⁰ [en] mal », au jour où il agi²¹ [ra] ainsi, que les dieux renversent [cet] homme-²² là et sa maison et tout ce qu'il y a [en] ²³ elle, et qu'ils changent son bas [en] ²⁴ son [h]aut, et que sa souc[he] (?) n'hérite pas ²⁵ d'un nom !

NOTES

Ligne 1. — כה אמרן. La lecture du ך est très probable. Nous proposons de traduire : « Ainsi avons-nous dit » (= אָמַרְנָה), le « nous » désignant ici les deux partenaires du traité, Bar-ga'ayah et Mati'el. On pourrait aussi traduire : « Ainsi disent... » (= אָמְרִין), en supposant que le sujet, au pluriel, se lisait dans la lacune médiane. — Cette lacune, d'environ 4 lettres, est suivie de la trace supérieure d'un signe à lire ן, ou ן, ou peut-être, à la rigueur, ן, puis des 2 lettres בן. Ce passage reste énigmatique; si l'on pouvait retenir la lecture ן, il serait tentant de restituer dans la lacune ן[בן] « et ainsi avons-nous écrit ». — כה. Ici pronom relatif : « Ce que ».

Ligne 2. — כהבה. Parfait du verbe כהב; la suite de la phrase indique clairement qu'il faut lire ici la 1^{re} pers. sg. (כְּהַבְתָּ) : cf. l. 3 לברי « pour mon fils ». La lettre suivante est probablement un ם; ensuite, dans la lacune, ont disparu 4 ou 5 lettres, qui sont suivies des 2 lettres אל (le ם nous semble assez sûr). Nous proposons donc de lire : ם[נה מתי]אל « m[oi, Mati]el ». — Si cette conjecture est recevable, il s'ensuit que l'inscription de la tranche a pour auteur Mati'el lui-même : celui-ci recommande d'abord à ses descendants d'« agir en vue du bien », c'est-à-dire de se conformer aux stipulations du pacte; il prononce ensuite, semble-t-il, une bénédiction à l'égard de ceux qui seront fidèles au pacte, puis une malédiction à l'égard de ceux qui ne le respecteraient pas. Dans l'ensemble, cette inscription exprimerait donc l'adhésion de Mati'el, en son nom et au nom de ses descendants, au pacte

que lui a dicté Bar-ga'ayah; elle serait comme la signature du vassal sur le texte du traité tout entier.

Ligne 3. — Les 2 lettres initiales, רן, sont évidemment la fin du mot לזכרון (= לזכרון ou לזכרון) «en mémorial». — Après לברי «pour mon fils», dans la lacune (environ 4 lettres), suppléer : ברי [ולבר] «[et pour le fils de] mon fils».

Ligne 4. — וי יסקן ב[אשר]י : «qui monteront a[près] moi»; même expression I A 5, cf. I B 2-3. — [א]לטבת. Le א a disparu dans la petite lacune initiale de la ligne 5; le nom est au fm. sg. emphatique (cf. I. 19 : טבתא) : «pour le bien».

Ligne 5. — Après יעבר, suppléer dans la lacune un ו : [יעברו] «qu'ils agiss[ent]» (imparfait *jussif*). — Il reste encore dans la lacune la place d'environ 3 lettres, suivies du mot שמש «le soleil». On peut suppléer la préposition קדם : «[devant] le soleil»; cf. *Aḥiqar*, 93 (A. COWLEY, *Aramaic Papyri...*, p. 215) : ויקר [קדם] שמש. Mais que désigne, au juste, le mot שמש? Serait-ce le dieu Šamaš (cf. I A 9), en tant que dieu de la justice? Mais l'état emphatique fait peut-être difficulté. Serait-ce le roi Bar-ga'ayah lui-même, ici qualifié de «Soleil» comme les rois hittites, par exemple? Un tel usage est bien connu. Dans les textes ougaritiques mêmes on trouve le mot Soleil (*šps*) employé pour désigner le roi hittite (ou peut-être le roi d'Égypte); cf. Ch. VIROLLEAUD, *Le Palais royal d'Ugarit. II. Textes en cunéiformes alphabétiques...* (Paris, 1957), n° 15, l. 8, 9, n° 18, l. 1-2, 23-24. On pourrait aussi, au lieu de קדם, suppléer la préposition תחת : «[sous] le soleil», conformément à l'expression bien connue en hébreu (תחת השמש, cf. *Ecclésiaste*, I, 3, 9, 14; II, 11) comme en phénicien (תחת שמש, cf. *Tabnit*, 7, *Ešmunazar*, 12).

Lignes 6-9. — Le texte devient de plus en plus lacunaire. C'est sous toutes réserves que nous suggérons la restitution suivante, qui cherche à tenir compte exactement de la longueur de chaque lacune : בית [לה]יה להתעבד על[]... [לב]יה מ[לכ]י ז[] כל לה[]יה להתעבד על[]... [מ]תעאל וברה ובר[] ברה ע[]ר עלם[] que nul ma[] ne soit fait contre] la maison de Ma[]ti'el et son fils] et son [petit-]fils à [jamais]!» Il serait fait ici allusion aux sanctions qui menacent Mati'el et sa lignée, tant de la part des dieux que de la part du suzerain, en cas de violation du pacte. — Noter que, vers la fin de la ligne 6, entre les mots כל et [לה]יה, et aussi, vers la fin de la ligne 7, entre les mots בית et [מ]תעאל[], figure un petit trait vertical; celui-ci a peut-être été gravé intentionnellement pour servir de barre de séparation.

Lignes 10-16. — 4 lignes entières (10-13) ont disparu entre le bloc supérieur et le bloc inférieur. — De la ligne 14 il ne reste qu'un signe à peu près lisible (probablement מ) et quelques traces de signes indéchiffrables. — Au début de la ligne 15, le premier signe, très effacé, est à lire י; il est suivi d'un ז tout à fait reconnaissable. Le mot יצר est très probablement l'imparfait *jussif* 3^e pers. pl. ms. de נצר «garder», ayant pour sujet אלהן : «que les dieux gardent...»; même verbe à la ligne 17 (יצר) et aussi I B 8 (יצרן). Cette phrase devait être précédée d'une proposition relative plus ou moins étendue, commençant à peu près ainsi : «Quiconque gardera les paroles de l'inscription qui est sur cette stèle-ci...»; cf. l. 16-17. «Mais quiconque ne gardera pas, etc.». — יומיה : «ses jours» (= יומיה). — Ce mot est précédé de מן, de même que le second complément ביה «sa maison». Ces deux מן ne peuvent guère être ici des prépositions, car נצר «garder, observer» se construit généralement avec le simple accusatif, sans

préposition; la préposition מן ne semble convenir ici en aucun sens, pas même au sens partitif. Ces deux מן seraient-ils alors des particules adverbiales confirmatives (« en vérité, certes »), analogues à la particule מה qui se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions de Zencirli? Nous préférons proposer d'y reconnaître le pronom interrogativo-relatif (« qui ») employé au sens de « ceux-ci, ceux-là » (en français, on peut traduire littéralement : « qui . . . qui . . . »); cf. le pronom מי dans l'inscription phénicienne de Kilamu (l. 10-11) *ואנך למי כה אב ולמי כה אם* (l. 10-11) « et moi je fus *pour qui* un père et *pour qui* une mère et *pour qui* un frère »).

Ligne 17. — מלי ספרא : « les paroles de l'inscription »; cf. I B 8 *חדה מן מלי ספרא ונה*. — נצבא : « la stèle ». Nous avons suppléé ce mot dans I A 6 : [. . . נצבא] .

Ligne 18. — אהלד. La lecture de ce verbe est tout à fait sûre; elle est, en outre, confirmée par le passage suivant de II C 1-2 : *ו[טן י]אמר להלדת ספריא אלן מן בתי אלהיא* : « [Et quiconque or] donnera d'effacer ces inscriptions-ci des bétyles . . . » . — Rapprocher cet autre passage de la même inscription II C (l. 6-7) : *ויזחל הא מן לד ספר[י]א מן בתי אלהיא* : « que celui-là soit effrayé d'avoir effacé les inscriptions des bétyles »; et encore (l. 8-10) : *ו[י]אמר לד[ת] ספ[רי]א אלן מן בתי אלהיא* : « et [qu'il] dise : [J'ai] effacé ces [inscr]iptions-ci des bétyles ». De ces divers passages, on doit conclure, semble-t-il, à l'existence d'un verbe לוד (ou לדר), dont l'imparfait אהלד et l'infinitif הלדה sont des formes *hafel*, tandis que l'infinitif לד et le parfait לד[ת] sont des formes *qal*; impossible, par conséquent, de rattacher אהלד à la racine ילד, comme on a proposé de le faire. Le verbe

לוו (ou לווד) n'est malheureusement attesté ni en araméen ni en hébreu; peut-être, toutefois, peut-il être rapproché de l'hébreu לוו, lequel est attesté à la fois au *qal* (*Proverbes*, III, 21 אֶל-יָלוּוּ מְצִינָךְ) et au *hifil* (*Proverbes*, IV, 21 אֶל-יָלוּוּ מְצִינָךְ), au sens de «s'en aller, disparaître». — מן מלוה. Dans les divers passages de II C allégués un peu plus haut, il est clair que le verbe לוו, au *hifil* comme au *qal*, gouverne son complément à l'accusatif; dans le présent passage, le מן nous semble avoir un sens partitif : «J'effacerai (telles et telles) de ses paroles».

Ligne 19. — אהפך טבהא : «je renverserai le bien»; le verbe הפך «renverser» a ici un sens figuré, celui de «changer une chose en son contraire», comme le montre clairement la phrase qui suit : וואשם [ל]לחיה, littéralement : «et je (le) mettrai en mal». Cf. *Deut.*, XXIII, 6 : «et Yahvé ton Dieu a changé (ויהפך) pour toi les malédictions en bénédictions»; aussi *Jérémie*, XXXI, 13; *Amos*, V, 7; VI, 12; VIII, 10; *Psaumes*, XXX, 12. Ici, «changer le bien en mal» signifie sans doute : considérer ce qui est bien (à savoir la fidélité aux pactes, l'obéissance à Bar-ga'ayah) comme mal et agir en conséquence (c'est-à-dire violer les pactes). A la ligne 21, le même verbe הפך est repris, mais au sens matériel : «renverser (un homme, une maison)»; nous gardons dans la traduction le même mot «renverser» en chacun des deux passages, pour faire ressortir cette répétition voulue.

Ligne 20. — Au début de la ligne, avant לחיה, une lettre se trouve effacée; suppléer [ל]לחיה. Le mot לחיה est au fm. sg., avec désinence archaïque ה (-at) au lieu de ה (-ah).

Ligne 21. — Au début de la ligne, avant כן, une lettre se trouve effacée : suppléer [י]עכן. — Le mot כן est à rattacher à

יעבר : « au jour où il agira ainsi », plutôt qu'à יהפכו : « que pareillement les dieux renversent. . . » ; si, toutefois, l'on préférerait cette seconde explication, on traduirait la proposition temporelle comme suit : « au jour où il (le) fera ».

Ligne 22. — Au début de la ligne, avant א, deux lettres se trouvent effacées : suppléer א[ה]א[ח] « cet homme-là ». — A la fin de la ligne, une lettre est effacée : suppléer ה[ב] « [en] elle » ; les traces du ה, au début de la ligne 23, sont reconnaissables.

Ligne 23. — A la fin de la ligne, une lettre se trouve effacée, et aussi une autre au début de la ligne 24 : suppléer ה[ע]לית « [en] son [h]aut ». L'expression ici employée correspond à la locution française « renverser de fond en comble ».

Lignes 24-25. — ואל ירה. Le mot ירה est évidemment un verbe à l'imparfait; on ne peut que le rattacher à la racine araméenne ירה « prendre possession, hériter », cf. hébreu ירש, arabe وَرَسَّ; il faut donc lire ירה (= יירה). La forme ירה, au lieu de ירש, est assurément surprenante; en effet, dans l'araméen de cette époque, et notamment dans l'ensemble de nos inscriptions de Sfiré, au t (ח) correspond généralement un ש. Mais ce ש est une transcription inspirée de la graphie phénicienne : au VIII^e siècle av. J.-C., la prononciation pouvait être déjà ה; au VII^e siècle av. J.-C., l'ostracon d'Assur présente la graphie ה, au lieu de ש (l. 11 ירהב « qu'il rende »). — A la fin de la ligne 24, après ירה, on lit un ש, suivi des traces d'un autre signe qui peut être, semble-t-il, un ר ou un ה; en outre, au début de la ligne 25, avant הא, une lettre se trouve effacée. Il nous semble que le mot à lire à cet endroit devait être le sujet du verbe ירה; peut-être ש[ה] « sa racine, sa souche »,

c'est-à-dire sa lignée. — Reste alors le mot אשם «un nom», pour אש; cf. inscription de Hadad (Zencirli), l. 16, 21, et surtout, à Sfiré même, II A 7 : ולאברה אשמהם «et pour faire périr leur nom». — Ainsi la malédiction vise d'abord le criminel même, puis sa maison, enfin (si notre conjecture est exacte) sa lignée; celle-ci ne devra pas «hériter d'un nom», c'est-à-dire qu'elle disparaîtra de la mémoire des hommes.

STÈLE II

(PLANCHES XXI-XXVIII)

La stèle II, restée jusqu'ici entièrement inédite, ne nous est parvenue que sous la forme d'une douzaine de fragments. Ces fragments, dont plusieurs sont assez menus, ont été habilement rejoints les uns aux autres; ils ne nous restituent malheureusement qu'une faible portion du monument primitif. Ils permettent, toutefois, de reconnaître que celui-ci devait avoir probablement la même forme et à peu près les mêmes dimensions que la stèle I. La portion conservée, en effet, comprend la partie inférieure de l'une des deux tranches, à quoi s'ajoutent à droite la partie inférieure droite de l'une des deux faces et à gauche la partie inférieure gauche de l'autre face; or, la largeur, intégralement conservée, de la tranche est de 35 centimètres : ce qui correspond exactement à la largeur de la tranche conservée de la stèle I. Il est donc permis de penser que les autres dimensions étaient également semblables.

Précisons que la hauteur maxima de la portion conservée de la stèle II est d'un peu plus de 60 centimètres; ce qui doit correspondre à un peu moins de la moitié de la hauteur de la stèle entière (1 m. 31 pour la stèle I). Quant aux faces, la largeur conservée est d'environ 37 centimètres : ce qui doit correspondre à peu près à la moitié de la largeur primitive (environ 75 centimètres pour la partie inférieure de la stèle I).

Les inscriptions de la stèle II sont en quelques endroits d'une lecture difficile, voire même entièrement impossible. Mais on reconnaît du moins très clairement par ce qu'on en

peut lire que, d'une part, l'inscription de la face située à droite de la tranche correspond à celle de la face antérieure de la stèle I (face A) et, d'autre part, que l'inscription située à gauche de la tranche correspond à celle de la face postérieure de la même stèle I (face B) : pour bien marquer cette similitude, nous appellerons donc respectivement A et B les faces de la stèle II situées à droite et à gauche de la tranche conservée.

Comme il est vraisemblable que le texte du traité était distribué dans l'ensemble à peu près de la même façon sur chacune des deux stèles, il s'ensuit que, sur la stèle II comme sur la stèle I, la face A et la face B étaient respectivement les faces antérieure et postérieure. Il s'ensuit, en outre, que la tranche conservée (C) est à qualifier de tranche *gauche* : l'autre tranche, celle de droite, a entièrement disparu; dans la stèle I, au contraire, c'est la tranche gauche qui a disparu, tandis que la tranche *droite* se trouve conservée.

FACE ANTÉRIEURE (A)

(PLANCHES XXI-XXII)

TRANSCRIPTION

.....	
יהינקן על ואל ישבע ושבע שורה יהינקן עגל וא]ל ישבע ושבע	1
שאן יהינקן אמר ואל ישבע ושבע עזן יהי]נקן גרה ואל יש-	2
בע ושבע בכתה יהכן בשט לחם ואל יהרנן והן יש]קר לברנאיה ול-	3
ברה ולעקרה תהוי מלכתה כמלכת חלם ואשמה י]הנשי ויהוה קב-	4
רה] וש]בע שגן שית שב-	5
רה] וש]בע שגן תהוי [.]	6
רה] בלל רברכי.]	7
רה] ואת.] וארקה וצע-	8
רה] ויאכל] פם אריה ופם] ופם נמור]ה] ..	9
רה] הו] פ] ה] .. ט]]	10
רה] אד] בדב] [.]]	11
רה] א זי בי]ה] פ.נ.]	12
רה] זי.] [.]]	13
רה] זי.] [.]]	14
.....	

TRADUCTION

.....

MALÉDICTIONS CONTRE MATI'EL, SI CELUI-CI TRAHIT LES PACTES.

... [Et que sept juments]¹ [allaitent un poulain, et qu'il ne soit pas rassasié! Et que sept vaches allaitent un veau, et q]u'il ne



soit pas rassasié! Et que sept ² [*brebis allaitent un agneau, et qu'il ne soit pas rassasié! Et que sept chèvres a*]l[*laitent un chevreau, et qu'il ne soit pas ras*]³ [*sasié! Et que sept poules aillent en quête de nourriture, et qu'elles ne tuent rien!*]

[*Et si (Matīel) tra*]hit Bar-ga'ayah et ⁴ [*son fils et sa descendance, que soit son royaume comme un royaume de songe! Et que son nom so*]it oublié (?)! *Et que soit* [sa] s[é]pul⁵ [t[ur]e]

[*Et que, s*]ept ans, (poussent) les épines! . . . ⁶ [.]
 *Et que, s*]ept ans, soit . . . ⁷ [.]
] dans tous les grands de
 . . . ⁸ [.] [.] et son pays!
*Et qu'un cr*⁹ [i] *Et que dévorent* la gueule du lion et la gueule de [. .] et la gueule de la panthèr[e] . .

(Les lignes 10-14 ne présentent guère que quelques lettres lisibles et sont pratiquement intraduisibles.)

.

NOTES

Ligne 1. — Les deux mots qui subsistent seuls à la fin de la ligne suffisent à signaler, par leur séquence très caractéristique, qu'on a là un passage parallèle à I A 21-24 (début des malédictions). Lire par conséquent : *ל[א]י שבע ושבע* « [et q]u'il ne soit pas rassasié! Et que sept . . . ». Compléter sans doute : « [Et que sept vaches allaitent un veau, et q]u'il ne soit pas rassasié! Et que sept [brebis allaitent un agneau, et qu'il ne soit pas rassasié!] »

Ligne 2. — A la fin de la lacune, après יהי[ת]נקן, se lit le mot נרה « un chevreau »; c'est un mot proprement araméen (= גרה, état emphatique נרה, cf. hébreu גרי). Compléter ainsi la formule : « [Et que sept chèvres al]laitent un chevreau, et qu'il ne soit pas ras[sasié]! » Cette formule est absente du passage parallèle de I A.

Ligne 3. — Le mot לברגאיה, tout à fait sûr, est précédé d'un ר, lui-même précédé des traces d'un signe mutilé où l'on peut reconnaître, semble-t-il, la partie gauche de la tête d'un ק; je propose de suppléer והן ישקר : « [Et s'il tra]hit . . . », le sujet sous-entendu étant Mati'el. Le complément לברגאיה devait être suivi de ולבררה ולעקרה : « Bar-ga'ayah et [son fils et sa descendance] »; cf. I A 24-25 : והן ישקר מהע[אל ולב]רה ולעקרה (voir note à cet endroit). — Dans la lacune de la ligne 3, avant cette proposition conditionnelle, figurait probablement la formule concernant les « poules » (בכה), tout comme dans I A 24; la longueur de la lacune correspond assez exactement à celle de cette formule.

Ligne 4. — Dans la lacune, suppléer peut-être, d'après I A 25 : « que soit son royaume comme un royaume de songe ». Il resterait encore avant la cassure la place d'environ 5 signes; puis, traces d'une lettre indéchiffrable, suivies de 2 lettres mutilées et de שי : lire peut-être וישמי[ת] « [Et que son nom so]it oublié! » (racine נשמ). — Après ויהוה « Et que soit . . . », les lettres קב sont évidemment le début d'un nom servant de sujet; compléter probablement : קב[רה] « [sa] sépul[ture] ». La suite de la phrase, énonçant quelque malédiction sur la sépulture du roi Mati'el, a disparu dans la lacune du début de la ligne 5. Notons que, dans I A, ne se lit aucune malédiction concernant la sépulture.

Lignes 5-6. — L'expression [וש]בע שגן «[et se]pt ans», qui se lit à la fois l. 5 et l. 6, se lit également I A 27 (trois fois), passage où sont appelées sur Arpad diverses calamités agricoles. Les deux passages, dans I A et II A, devaient être plus ou moins parallèles. Malheureusement, dans II A, chacune des deux phrases commençant par [וש]בע שגן a presque entièrement disparu. De la première ne subsiste que le mot שיה, qu'on peut traduire d'après l'hébreu : «buisson épineux, épines» (שִׁיחַ), suivi des 2 lettres שב; celles-ci pourraient être à nouveau le début de l'expression שב[ע] שגן, à moins qu'elles ne soient le début d'un nom désignant quelque plante plus ou moins parasite (par ex. שכר, cf. judéo-araméen שִׁבְרָא, syriaque *šabboro* «Peganum Harmala»; voir I. Löw, *Aramäische Pflanzennamen*, n. 317). De la seconde phrase (l. 6), après [וש]בע שגן, ne subsiste que le verbe יהוי (3^e pers. sg. fm.) «que soit . . . !». — Notons que, dans IA, les trois phrases commençant par ושבע שגן ne comportent ni le mot שיה ni le mot יהוי.

Ligne 7. — Les deux mots בלל רברבי «dans tous les grands de», à la fin de la ligne, se trouvent entièrement privés de contexte; lire sans doute «tous les grands d'[Arpad]» ou bien «tous [ses] grands» (רברבי[ה]). Noter que le pluriel de רב, dans les inscriptions de Sfiré, est partout ailleurs (I A 39, 40, II B 3, II C 16) non pas רברבן (= רבִּירְבִּין), mais רבן (= רבִּין)

Ligne 8. — A la fin de la ligne, les lettres וצע (le ו est épigraphiquement un peu incertain) sont probablement à compléter : [וצע]קה «Et qu'un cr[i] . . .»; cf. hébreu צַעֲקָה «cri de détresse, cri de plainte». Le passage serait alors en rapport avec I A 29-30 : «Et qu'on n'entende plus le son de la cithare

dans Arpad et dans son peuple, (mais) le fracas du destructeur et le tumu[lte (?) du con]quérant et la lamentation!» Mais le mot צעקה ne se lit pas dans I A.

Ligne 9. — Les mots פם אריה ופם . . . ופם נמר[ה] «la gueule du lion et la gueule de . . . et la gueule de la panthère» sont évidemment à rapprocher de I A 30-31 : «[Que dévorent la gueu]le du serpent et la gueule du scorpion et la gueule de la guêpe et la gueule de la panthère . . .!». Dans ce passage parallèle de I A, ne figure pas «la gueule du lion» : preuve nouvelle que les formules employées pouvaient comporter de nombreuses variantes.

Lignes 10-14. — On ne réussit guère à déchiffrer dans ces 5 lignes que quelques signes, souvent plus ou moins douteux; dans ces conditions, tout essai d'interprétation est impossible. On ne saurait même reconnaître dans ces lignes le moindre rappel un peu sûr des lignes de I A qui font suite à la phrase sur les animaux dévoreurs.

En dépit de cette obscurité concernant les lignes 10-14, il ressort assez clairement des lignes 1-9 que le texte de II A devait suivre dans l'ensemble celui de I A, mais avec des variantes plus ou moins importantes. D'autre part, sur la stèle, le passage conservé de II A semble avoir occupé à peu près la même place que le passage correspondant de I A, à savoir en gros le troisième quart de la hauteur. Cette observation se trouve confirmée, comme nous le verrons, par l'examen de II B et de II C.

FACE POSTÉRIEURE (B)

(PLANCHES XXIII-XXIV)

TRANSCRIPTION

.....		
[.....]	1
[עדיא וטבתא זי] עבדו אלהן ב[ארפד ובעמה ולישמע מתעאל ר]	2
	ולישמען בנזה	2 ^{bis}
[לישמען רבוה ולישמע עמה ולי]שמען כל מלכי ארפד	3
[ים זי יעורן פהן תשמע נחת מ]..... ר]	4
[הן תאמר בנכשך ותעשת בלבבך גבר עדן הא ואשמע לברגאיה]	5
[זבנוה ועקרה פלאכהל לאשלה י]ד בך וברי בכרך ועקרי בעקרך]	6
[ולחבותהם ולאבדת אשמהם ו]הן יאמר מן חד בני אשב על כרסא]	7
[אבי ויבע ויזקן ויבעה ברי א]ית ראשי להמתתי ותאמר בנכשך ר]	8
[קתל מן יקתל שקרתם לכל אלה]י עדיא זי בספרא זנה	9
[.....]	10
[גך ובית גש ובית צלל ו]	11
[.....]	12
[.....]	13
[מן יד שנא' ו..... ון שקרתם [בעדיא אלן].....	14
[רבאב .. כמי ... שמרובשק .]	15
[ולאש ז'הוננה הן יהוננה בקר]	16
[להו.ה. . . הן תבעה ולה .]	17
[שק	18
[ר]ת לכל [אלהי ע]דיא זי בספר[א זנה	19
[[.ליע].....לך יגבר עד ..	20
[[.ה'ג].....זי יעו מנך]	21
[[.]......[.].	21
.....		

TRADUCTION

CLAUSES DU TRAITÉ.

¹ (seulement quelques traces de signes) ² les pactes et le bien q[ue] les dieux ont fait dans [Arpad et dans son peuple].

[Et si n'obéit pas Matīel) ^{2 bis} et n'obéissent pas ses fils ³ [et] n'obéissent pas ses grands et n'obéit pas son peuple et n'o[béissent] pas [tous les rois d'Arpad, que] ⁴ . . pour qu'ils soient aveuglés (?) !

Mais si tu obéis, que la tranquillité . [.]
 . . .]

[Et] ⁵ si tu dis dans ton âme et penses dans [ton] cœur : [« C'est un homme (avec qui j'ai conclu) des pactes, et j'obéirai à Bar-ga'ayah] ⁶ et (à) ses fils et (à) sa descendance », alors je ne pourrai pas porter la ma[in contre toi, ni mon fils contre ton fils, ni ma descendance contre ta descendance,] ⁷ ni pour les frapper ni pour faire périr leur nom.

Et [si quelqu'un de mes fils dit : « Je veux m'asseoir sur le trône] ⁸ de mon père, car celui-ci bredouille (?) et il devient vieux », et (si) mon fils réclame [ma tête pour me faire mourir, et (que) tu dises dans ton âme : « Qu'il] ⁹ tue qui il veut tuer! », vous aurez trahi tous les dieu[x des pactes qui (sont consignés) dans cette inscription-ci].

[.] ¹⁰ [. . .] . . . et le Bêt-Guš et le Bêt-SLL et [. . . .
] ¹¹ [.] . . . et cadavre . . .
 sur cadavre [.] ¹² [.] . . .
 et au jour de colère pour tous [.] ¹³

..... viendra [ve]rs (?) mon fils, et [tes] petits-fils [.....
] ¹⁴ de la main de mes ennemis et
 .., vous aurez trahi [tous ces pactes-ci].

[.....] ¹⁵ (cette ligne est intraduisible) ¹⁶ et personne ne
 l'opprimera. S'il opprime ... [.....] ¹⁷
 si tu demandes et (que) tu ne . [.....]
, tu auras] ¹⁸ [tra]hi tous [les dieux des pa]ctes qui (sont
 consignés) dans [cette] inscription[-ci].

(Des lignes 19-20, il ne reste que quelques mots; de la
 ligne 21, seulement quelques traces de signe.)

.....

NOTES

Lignes 1-2. — De la ligne 1, il ne reste que la queue de quelques lettres. — La ligne 2 nous met au milieu d'une phrase dont le verbe a disparu : עבדו אלהן [ו] עדיא ומבחה ו' « les pactes et le bien q[ue] les dieux ont fait » ; comme on lit encore un ׀ avant la lacune, on peut supposer que la phrase continuait à peu près ainsi : ב[ארפד ובעמא] « dans [Arpad et dans son peuple] ». Il est difficile de reconnaître exactement, vu la disparition des lignes précédentes, à quel contexte rattacher les mots qui subsistent de cette ligne 2.

Lignes 2^{bis} et 3. — Au début de la ligne 3, les mots לישמען רבוה ולישמע עמא ont été complétés par l'intercalation, entre les lignes 2 et 3, de deux mots que le lapicide avait oubliés : ולישמען בנוה. Il est clair que la mention de « ses fils » et de « ses grands » et de « son peuple » devaient être précédée de celle de Mati'el lui-même; c'est pourquoi nous suppléons à la fin de la lacune de la ligne 2 : [ולישמע מהעאל], si bien que nous

obtenons la phrase suivante : « [Et (si) n'obéit pas Mati'el] et n'obéissent pas ses fils et n'obéit pas son peuple . . . ». Une telle phrase rappelle clairement ces mots de I B 21 : ולישמען מתיאלן, lesquels devaient être suivis, vu l'étendue de la lacune, de la mention de « ses fils » et de celle de « son peuple » (voir note à cet endroit). Le parallélisme est tel qu'il nous invite même à compléter à peu près ainsi la phrase de II B : ולי[שמען] [ולישמען] כל מלכיא זי ימלכן בארפד : cf. I A 22 : כל מלכי ארפד].

Ligne 4. — Les neuf premières lettres représentent la fin de l'apodose, puisque le mot פהן « Mais si . . . » marque le début d'une nouvelle phrase. Malheureusement, le début de cette apodose, laquelle devait formuler quelque malédiction, a disparu dans la lacune de la ligne 3, si bien que les deux premières lettres de la ligne 4, י, qui sont sans doute la fin d'un mot, restent énigmatiques. — Quant aux mots זי יעורן, étant donné l'absence de contexte précis, ils sont pour nous peu intelligibles; faut-il traduire « pour qu'ils soient aveuglés » (racine עור I, *pual*), ou « pour qu'ils veillent » (racine עור II)? Notons, au reste, que la lecture du ך n'est pas tout à fait sûre : épigraphiquement, on pourrait lire aussi יעורן; ce serait alors un imparfait *qal* ou *pacl* 3^e pers. pl. de עור. Mais le verbe עור n'est pas attesté en araméen (si ce n'est en syriaque : au *pacl* « habituer »; pas de forme *qal*). En hébreu, le verbe עור, fréquent au *hifil* au sens de « attester, prendre à témoin », n'est pas employé au *qal* (sauf une fois, *Lamentations*, II, 13, dans un *ketib* douteux); au *piel*, il ne se rencontre qu'une fois (*Psaumes*, CXIX, 61), au sens d'« entourer », lequel ne semble guère convenir ici au contexte. — פהן. Ici apparaît la conjonction ם « et »; de même, plus bas l. 6. Cette particule se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions araméennes de

Zencirli (פ, פא), et aussi en nabatéen. — נחה. Ce mot semble être ici le même que l'hébreu נחה «tranquillité, repos»; cf. l'inscription phénicienne d'Aḥiram : ונחה תברח על גבל «et que la tranquillité s'enfuit de Gebal!». Dans notre passage, il s'agit d'une bénédiction, puisqu'il est dit dans la protase : «Mais si tu obéis»; par conséquent, il faudrait supposer une phrase du genre de celle-ci : «que la tranquillité soit sur Arpad!» Noter que נחה est suivi d'un פ, début d'un mot disparu dans la lacune : ce mot était peut-être un nom complément de נחה, ou bien un second sujet (avec asyndète).

Ligne 5. — בנפוך. Pour בנפוך; cf. I A 37, B 40, III 5, 6. — הנעשה. Du verbe עשה «penser», cf. papyrus d'Éléphantine, Aḥiqar 25, 68; *Daniel*, vi, 4. Ce verbe est attesté aussi au *itpaal* dans les papyrus d'Éléphantine, *Cowley*, n° 30, l. 23, et en judéo-araméen (de même en hébreu, au *hitpael*, cf. *Jonas*, i, 6). — Les paroles de Mat'iel ont disparu dans la lacune. Nous proposons de restituer, d'après I B 24 : גבר עון הא «C'est un homme de pactes», c'est-à-dire un homme avec qui j'ai conclu des pactes; notre passage, en effet, rappelle de près, et pour la protase et surtout pour l'apodose, le passage I B 24-25. — Dans la fin de la lacune, on peut suppléer à peu près : [ואשמע לברגאיה] «[et j'obéirai à Bar-ga'ayah]», à quoi fait suite au début de la ligne 6 : ובנוה ועקרה «et ses fils et sa descendance».

Ligne 6. — פלאכהל. Noter ce פ (cf. l. 4), qui équivaut ici à un ו d'apodose. — לאשלה י[ך בך]. Cette reconstitution est pratiquement certaine, grâce au passage parallèle de I B 25 (voir note à cet endroit); de même, pour les autres mots que nous suppléons dans la lacune : [וברי בברך ועקרי בעקרך].

Ligne 7. — ולחבוותהם. Le même verbe חבו se rencontre III 24 [אבי] בית אלהן חבו « Mais quand les dieux frappèrent la maison [de mon père] . . . ». Il n'est pas attesté ailleurs en araméen, mais il est à rapprocher de la racine חבט « frapper », attestée en araméen, en hébreu, en éthiopien, en arabe (خبط), — aussi de l'akkadien *habatu*, ugaritique *hbt* « piller », — judéo-araméen (et hébreu postbiblique) חבס « broyer », — syriaque *hbṣ* « presser », hébreu postbiblique חבץ « battre le lait », — enfin, arabe خبز « broyer (le grain), faire le pain » (cette dernière racine est exactement identique à notre חבו). — ולאבדה ואשמם. Noter la forme אשמ, pour אש; cf. I C 25. Même expression « faire périr leur nom » dans *Deut.*, XII, 3 : ואבדתם את-שמתם. Les deux propositions finales : « ni pour les frapper ni pour faire périr leur nom », sont absentes du passage parallèle de I B. — La présente clause est générale : Bar-ga'ayah, le suzerain, assure simplement son vassal, si celui-ci est docile, de ne point l'attaquer ni lui nuire d'aucune manière.

Le י qui se lit ensuite, avant la lacune, introduit vraisemblablement une clause nouvelle; celle-ci semble se prolonger jusqu'à la ligne 9, où se lit la formule courante servant de conclusion : « vous aurez trahi tous les dieux des pactes . . . ». Malheureusement, le fait que, dans II B, a disparu entièrement la moitié de chaque ligne rend la reconstitution de cette clause difficile et incertaine. On attendrait assez une clause plus ou moins parallèle à celle de I B 26-28, condamnant la participation du vassal à des intrigues ou complots contre le suzerain (cf. III 21-23); en fait, il semble que notre passage II B 7-9 vise, sinon une incitation directe de Mati'el à un complot contre Bar-ga'ayah, comme I B 26-28 (et III 21-23), du moins une attitude de neutralité plus ou moins bienveillante à l'égard des assassins, — ce qui n'est pas très différent,

en ce sens que, de l'une et de l'autre clause, il ressort que Mati'el, en vassal fidèle, devra épouser entièrement et de plein cœur les intérêts de son suzerain et s'opposer énergiquement à tout complot contre celui-ci. C'est d'après cette conjecture générale que nous allons chercher à compléter les graves lacunes du présent passage.

Ligne 8. — Au début de la ligne, on lit אבי « mon père » ; ce mot nous semble faire partie d'un discours prêté à un fils de Bar-ga'ayah, puisque le texte parle peu après de ce fils : ויבעה ברי « et (si) *mon fils* réclame . . . ». Nous proposons donc de lire dans la lacune de la fin de la ligne : וְהָן יֵאמֶר מִן חֵד בְּנֵי אִשְׁבּ : [Et si quelqu'un de mes fils dit : Je veux m'asseoir sur le trône] de mon père . . . » ; cf. III 17 וְהָן יֵרֵב בְּרִי [וְיֵשֵׁב עַל] « et il devient vieux » ; il s'agit apparemment du souverain âgé qu'un de ses fils cherche à supprimer pour prendre sa place, — de Bar-ga'ayah lui-même, parlant de sa vieillesse présente ou future (cf. III 2 1-2 2). Mais que veut dire le premier verbe, ויבע? Nous ne voyons guère à le rattacher qu'à la racine נבע « bouillonner », d'où « parler », attestée en araméen comme en hébreu. Le sens exact de ce verbe נבע doit être précisé à la lumière du second verbe : ויקן « il devient vieux » ; aussi proposons-nous de l'interpréter ainsi : « débiter des paroles plus ou moins indistinctes, bredouiller » (comme font les vieillards), cf. inscription araméenne d'Agbar (Neirab), l. 4 : כיום מתי פמי לאהאחו מן מלן « au jour où je mourus, ma bouche ne fut pas privée de paroles » (c'est-à-dire « je conservai jusqu'à mon dernier jour une élocution normale »). Cette interprétation du mot יבע reste évidemment douteuse. — ויבעה ברי. Nous complétons [אית ראשי להמתתי] : « et (si) mon fils réclame [ma tête

pour me faire mourir]», d'après III 9-11 : «Et si... quelqu'un de mes fils... réclame ma tête pour me faire mourir...».

Ligne 9. — קתל טן יקתל. Pour קתל au lieu de קטל, cf. I B 27 (יקתלנה), III 11 (יקתלן), 18 (ליקתל, קתל), 21 (קתלו). Le premier mot est probablement incomplet; il faut, croyons-nous, restituer un י à la fin de la lacune de la ligne 8 : קתל[י]. La phrase est alors à traduire : «Qu'il tue qui il veut tuer», type de phrase courant en hébreu (cf. *Exode*, II, 14; IV, 13; XVI, 23; XXXIII, 19; I *Samuel*, XXXIII, 13; II *Samuel*, XV, 20; II *Rois*, VIII, 1; *Ezéchiel*, XII, 25); cf. aussi *Sfiré*, II C 8 אנה אנה אנר. Ces mots sont apparemment placés dans la bouche de Mati'el, qui déclarerait ainsi sinon se solidariser positivement avec le fils criminel, du moins ne point s'opposer à son dessein. Aussi proposons-nous de suppléer avant cette phrase, dans la fin de la lacune de la ligne 8 : ותאמר בנבשך «et (si) tu dis dans ton âme» (pour cette formule, cf. l. 5). — ... שקרתם. Cette formule de conclusion se retrouve, comme nous l'avons dit, à la fois dans I B et dans III.

Ligne 10. — וביה נש וביה צלל. Cf. I B 3 וְעַם בְּנֵי נֶשׁ וְעַם בֵּיתָ צִלְל; voir note à cet endroit.

Ligne 11. — L'expression פגור... על פגור «cadavre... sur cadavre» se retrouve typiquement dans I B 30, ce qui suggère que, dans son ensemble, le présent passage de II B, depuis la fin de la ligne 9, est plus ou moins parallèle à I B 28-33.

Ligne 12. — וביום חרון. Nous proposons de traduire : «et au jour de colère», d'après hébreu חרון «colère»; ce qui serait peut-être à rapprocher de I B 31 : «Mais si, au jour où les

dieux... » (le contexte indique qu'il s'agit dans ce passage d'une situation critique menaçant Bar-ga'ayah et son royaume; cf. III 24 : « Mais quand les dieux frappèrent la maison [de mon père]... »). En ce cas, « le jour de colère » serait le jour de la colère divine contre Bar-ga'ayah; comparer *Isaïe*, XIII, 13 ביום חרון אפני יהוה וביום חרון אפני, *Lamentations*, I, 12 ביום חרון אפני. — Les 3 lettres qui suivent, לכל, sont sans doute à traduire : « pour tous... »; mais כל pourrait être aussi le début d'un nom ou d'un verbe à l'infinitif.

Ligne 13. — Après le verbe יאתה « viendra », la lecture de la particule ל[א] « vers » est seulement probable. — Le rapprochement avec I B 31-32 suggérerait de reconstituer la phrase entière à peu près comme ceci : « Et au jour de la colère [... tu viendras vers moi avec ton armée, et ton fils] viendra vers mon fils, et [tes] petits-fils [vers mes petit-fils...] ».

Ligne 14. — מן יד שנאי : « de la main de mes ennemis »⁽¹⁾; même expression III 11. — Étant donné que le mot שקרתם « vous aurez trahi... » indique clairement que la clause se termine là, on pourrait compléter ainsi le mot précédent : ון[לתאת] et supposer, toujours d'après I B 32, une phrase comme celle-ci : « [... Et si vous ne protégez pas ma maison] de la main de mes ennemis et [ne ven]ez [pas], vous aurez trahi... ». — Après שקרתם, dans la lacune, suppléer soit la formule courte בעריא אלן, soit la formule longue : לכל אלהי עריא וי בספרא זנה.

⁽¹⁾ Le נ de שנאי se voit clairement sur la petite photographie reproduite au bas et à droite de la planche XXIV, photogra-

phie prise avant que les fragments ne fussent acquis par le Musée de Damas; depuis lors, la lettre a disparu.

Ligne 15. — De ce qui reste de cette ligne, nous n'avons pas réussi à dégager même un seul mot dont la traduction soit suffisamment certaine. La clause nouvelle devait commencer vers la fin de la ligne 14 et se poursuivre jusqu'au début de la ligne 18, où l'on retrouve les traces de la formule habituelle de conclusion.

Ligne 16. — ולאש : «et personne ne . . . » (= ולא איש). — יהוהוניה. Les deux premières lettres ont partiellement disparu dans la petite lacune existant entre les deux fragments, mais leur lecture est pratiquement certaine. On a là le *hafel*, 3^e pers. ms. sg. avec pronom suffixe 3^e pers. de la racine ינה, attestée en araméen comme en hébreu : «opprimer». Mais quel est ici le complément représenté par le pronom ? — הן יהוניה. Dans cette proposition conditionnelle, revient le même *hafel*, également à l'impf., mais sans pronom suffixe. Mais quel est ici le sujet ? — בקר]. Est-ce le mot בקר «gros bétail» ? Ou le début de בקר]יה. «dans la vil[le de . . .]» (cf. I B 36) ?

Ligne 17. — Seuls se dégagent les deux mots : הן חבניה «si tu demandes», suivis probablement d'un second verbe avec négation «et (que) tu ne . . . ». L'absence de contexte laisse ce court passage totalement énigmatique.

Ligne 18. — Les quelques signes conservés permettent de reconnaître de façon certaine la formule de conclusion : «tu auras trahi tous les dieux des pactes qui (sont consignés) dans cette inscription-ci». Une clause nouvelle commençait donc dans la seconde partie de la ligne.

Ligne 19. — Le début de la ligne est intraduisible. — Après la lacune existant entre les deux fragments, לך semble être la fin d'un nom suivi du pronom suffixe 2^e pers. sg.,

sujet du verbe יִגְבֹּר « sera puissant ». Le mot suivant : עַד « jusqu'à », introduit le complément de ce verbe. Faut-il lire לְ[חַי] « ton armée » (ou « ta force ») ? Ou bien לְ[גַב] « ton territoire » ?

Ligne 20. — Entre les deux lacunes, les mots וְיִצְוֶנְךָ sont sans doute à traduire : « qui sera plus fort que toi » ; ils sont malheureusement dépourvus de tout contexte.

En dépit de l'obscurité extrême des lignes 15-20, il ressort clairement des lignes 1-14 que le fragment conservé de II B énonçait les clauses du traité, tout comme I B 21-45. Sans doute même avons-nous dans II B 1, comme dans I B 21, à peu près le début de cette section. Celle-ci commençait donc, sur les stèles I et II, à peu près à la même place, c'est-à-dire vers le milieu de la hauteur. Ceci confirme que le fragment conservé de II B, comme celui de II A, correspond à la partie inférieure de la stèle. Il est assez probable que la partie supérieure de II A et de II B devait porter aussi un texte parallèle dans l'ensemble à celui de la partie supérieure de I A et de I B.

Il est remarquable que les deux premières clauses dans II B (1-4 et 4-7) soient semblables pour le fond aux deux premières clauses dans I B (21-23 et 24-25) ; mais, de l'un à l'autre texte, les variantes de forme sont assez importantes. La troisième clause dans II B (7-9), pour autant qu'on peut en reconnaître le sens général, n'est pas sans quelque rapport, comme nous l'avons montré, avec la troisième clause dans I B (26-28) ; mais ce rapport n'est qu'assez lointain et les deux clauses sont en fait nettement distinctes. La quatrième clause dans II B (9-14), extrêmement mal conservée, semble révéler quelques points de contact avec la quatrième clause dans I B

(28-33); mais, pour le moins, les deux rédactions sont très différentes. La cinquième clause dans II B (14-18) est trop mutilée et trop énigmatique pour qu'on puisse la comparer à I B; de toute manière, il ne pourrait s'agir que d'un parallélisme assez lointain.

Ainsi, avec I B et II B, nous sommes en présence de deux textes qui, s'ils formulent tous deux les clauses du traité, attestent des recensions qui ne sont que partiellement parallèles et comportent des divergences considérables. La partie conservée de la stèle III nous livre également les clauses du traité; le début de cette section nous manque : peut-être les deux premières clauses y étaient-elles plus ou moins conformes à celles de I B et de II B. Mais ce qui nous reste du texte de la stèle III, bien qu'attestant dans l'ensemble un esprit et des préoccupations semblables, ne recoupe nulle part exactement les textes de I B ni de II B.

TRANCHE GAUCHE (C)

(PLANCHES XXV-XXVI)

TRANSCRIPTION

.....	
..... [א] [י] וימן [א].....	1
מִרְּ לַהֲלֹדֶת סַפְרִיא [א] לֵן מִן בִּרְ	2
תִּי אֱלֹהִיא אֵן זִי [ר] שְׁמִין וְ-	3
[י] אִמֶּר אֱהַאבֵּר סַפֵּר [י] א וּלְמִן [ל]-	4
ן אֱהַבֵּר אִית כְּתָךְ וְאִית מְלַכְךָ	5
ה וַיִּזְחַל הָא מִן לֶד סַפֵּר-	6
[י] א מִן בְּתִי אֱלֹהִיא וַיִּאמֶר לְ-	7
זִי לִידַע אַנְהָ אַנְר אַנְר [י] [י]	8
אִמֶּר לֶד [ת] סַפֵּר [י] אֵן מִן בְּתִי-	9
[א] [ל] הָא וּבְלַחֵץ עֵלֵב [י] מֵת הָא	10
וּבְנָה	11
..... אֵת..... מ.....	12
[י] שֵׁא [ן] כֹּל אֱלֹהִי [י] עֵד [י] א זִי בְּסַפְרָא	13
[ז] נָה אִית מֵתְעָאֵל זְכֵרָה וּבֵרָה בֵּרָה	14
וְעַקְרָה וְכֹל מְלַכֵּי אַרְפַּד וְכֹל רַבֵּי	15
וְהָ וְעַמָּהֶם מִן בְּתִיהֶם וּמִן	16
יִזְמִיָּהֶם	17

TRADUCTION

MALÉDICTIONS.

.....
¹ [... Et quiconque déci]²dera d'effacer [c]es inscriptions-ci des bé³tyles où elles sont tr[acées] et ⁴ [d]ira : « Je supprimerai les

inscriptions, et, mo[t] par mo[t] (?), ⁵ je supprimerai KTK et son roi», ⁶ que celui-là soit effrayé d'avoir effacé les inscriptions ⁷ des bétyles, et qu'il dise à ⁸ qui ne sait rien : «Où je serai exilé, je serai exilé!», et [qu'il] ⁹ dise : «[J'ai] effacé ces [inscr]iptions-ci des bét¹⁰yles», et que, en proie à l'accablement, il [meure, lui] ¹¹ et ses fils!

¹², ¹³ que tous les dieu[x des pact]es qui (sont consignés) dans [cette] inscription-¹⁴ci [enlèv]ent Matiel et son fils et son petit-fils ¹⁵ et sa descendance et tous les rois d'Arpad et tous ses grands ¹⁶ et leur peuple de leurs maisons et de ¹⁷ leurs jours!

NOTES

Lignes 1-2. — De la ligne 1, il ne subsiste que les traces de 2 ou 3 signes; cette ligne 1, au reste, ne représente certainement pas le début de l'inscription, mais à peu près le milieu, tout le haut ayant disparu comme sur les faces A et B. — Au début de la ligne 2, avant להלדה, il y a trace de 2 lettres dont la seconde est probablement un ך et la première est possiblement un ם (il n'en reste que l'extrémité de la queue); d'autre part, à la fin de la ligne 1, on peut reconnaître plus ou moins les vestiges d'un ם : nous proposons donc de lire ici יאמר, verbe qui revient trois fois dans la suite de la phrase (l. 4, 7, 9). Avant ce verbe, il faut suppléer sans doute un pronom relatif : ומן « Et quiconque... »; cf. I C 16-17 : ... ומן ליצר מלי ספרא. — להלדה. Même verbe plus bas l. 6 et 9, et aussi I C 18; voir note à ce dernier endroit. La forme להלדה pourrait être un parfait *hafel* 1^{re} pers. sg., précédé de la négation (ל, pour לא) : « je n'ai pas effacé »; mais ce sens ne convient

absolument pas au contexte. Il faut donc y voir un infinitif *hafel* à l'état construit, précédé de la particule ל; devant cet infinitif, יאמר (si ce verbe est bien à lire) signifie sans doute : « projeter, décider de (faire telle chose) », cf. en hébreu *Exode*, II, 14; II *Samuel*, XXI, 16; I *Rois*, V, 19; II *Chroniques*, XXVIII, 10, 13.

Ligne 3. — ביה אלֵהֵי. Ces deux mots se lisent à nouveau l. 7, et encore l. 9-10; litt. : « les maisons de dieux », « les maisons divines », c'est-à-dire les *bétyles*. Comme la suite l'indique clairement, il s'agit des stèles sur lesquelles les inscriptions sont inscrites, c'est-à-dire de nos stèles mêmes. Dans I C 17, le mot employé est נצבא ונה « cette stèle-ci »; ici, on vise les diverses stèles (au pluriel), et on leur donne le nom qui les désigne expressément comme des pierres sacrées. C'est, à notre connaissance, le premier texte où figure en sémitique le mot « bétyle » (hébréo-phénicien ביה אל; d'où en araméen ביה אל, pl. ביה אלֵהֵי) pour désigner la pierre sacrée elle-même. Philon de Byblos rapporte, d'après Sanchouniaton, que les « bétyles », inventés par le dieu Ouranos, sont « des pierres animées » : Ἐπι δέ, φησίν, ἐπενόησεν θεὸς Οὐρανὸς Βαιτυλία, λίθους ἐμψύχους μηχανησάμενος (EUSÈBE, *Praep. Evang.*, I, 10, 23 [éd. K. Mras, 1954, p. 48], cf. G. CLEMEN, *Die phönikische Religion nach Philo von Byblos*, p. 27); les inscriptions qui y sont gravées sont elle-mêmes vivantes, puisqu'elles parlent : cf. I B 8 « Et que ne se taise aucune des paroles de cette inscription-ci! ». — וי אל. Le mot אל est ici l'adverbe interrogatif « où? » (= אל), courant en araméen comme en hébreu; suivi du relatif וי, le sens est celui de l'adverbe relatif « où » (cf. judéo-araméen וי אל). — וי אל. La lecture du וי, bien qu'un peu mutilé à droite, est certaine; quant au

initial, il n'en reste que la petite barre inférieure. Entre ces 2 lettres, dans la lacune, il y a la place d'une lettre : nous proposons de lire $\text{רשם}[\text{ר}]$, impf. 3^e pers. pl. de רשם « tracer, inscrire » (cf. *Daniel*, VI, 9, 10, 13, 14; *passif*, V, 24, 25, VI, 11); ce verbe est sans doute ici au passif (type *juqtala*, cf. I A 33, 36, 38, 40).

Ligne 4. — אהאבר . Imparfait *hafel* 1^{re} pers. sg. du verbe אבר : « Je ferai périr... »; « faire périr les inscriptions », c'est en fait ici, comme l'indique le contexte, les supprimer, les effacer (l'usage d'effacer les inscriptions en les martelant ou en les grattant est bien attesté dans l'antiquité); mais le verbe choisi peut aussi faire allusion au caractère magique de ces inscriptions qui, comme les bétyles eux-mêmes, sont vivantes, « animées ».

Ligne 5. — Au début de cette ligne, le premier signe — très probablement un נ — ne peut être que la fin d'un mot, lequel commença à la fin de la ligne 4 : à cet endroit, après $\text{ספר}[\text{נ}]$, on lit les 3 lettres ולט , mais il reste ensuite la place d'une lettre aujourd'hui effacée. Nous proposons de suppléer $\text{ולפ}[\text{ל}]$ = ולפלין ; le sens serait distributif : « à chaque mot, mot par mot », comme dans l'expression hébraïque לבקרים « à chaque matin » (*Psaumes*, LXXIII, 14; *Job*, VII, 18), לרגעים « à chaque instant » (*Isaïe*, XXVII, 3; *Ezéchiel*, XXVI, 16; XXXII, 10; *Job*, VII, 18). Comprenons sans doute, d'après le reste de la phrase, que le crime visé consiste à supprimer sur les inscriptions les noms de KTK et de Bar-ga'ayah *chaque fois qu'ils s'y rencontrent*; rapprocher I C 18 : אהלד מן מלוח « J'effacerai de ses paroles (des paroles de cette inscription) ». — אהבר . Au lieu de אהאבר de la ligne 3. Si l'absence du א radical n'est pas ici purement accidentelle, cette graphie אהבר indique sans doute que ce א était

devenu quiescent (אָהאַבד, pour אַהאַבד). Rappelons, toutefois, que, dans l'araméen ultérieur, le verbe אבד, au *hafel*, est traité comme un פ"י (תהובד, יהובדן, להובדה) (*Daniel*, II, 12, 18, 24; VII, 11); la graphie אהבד, à côté de אהאבד, pourrait donc peut-être indiquer un certain flottement existant déjà entre la forme ancienne אָהאַבד et la forme nouvelle אַהאַבד. — אית כתר ואית מלכה. La particule d'accusatif אית se rencontre à nouveau plus bas, l. 14; cf. I B 32 (voir note à cet endroit), III, 11, 13. — Effacer des inscriptions les noms de KTK et de Bar-ga'ayah, c'est aussi, magiquement, « faire périr KTK et son roi »; le verbe choisi « faire périr » semble donc avoir ici encore comme un double sens.

Ligne 6. — וזחל הא : « que celui-là soit effrayé... »; noter le ו d'apodose. Le verbe זחל « être effrayé » est attesté en hébreu (*Job*, xxxii, 6), et aussi en araméen ancien (stèle de Zakir); ultérieurement, en araméen, זחל (papyrus d'Éléphantine, *Daniel*, etc.). — מן לך. Le mot לך est ici sans doute un infinitif *gal*, au même sens que le *hafel* « effacer »; pour l'emploi de מן après זחל, cf. *Job*, xxxii, 6 : זחלתי ואירא מְחֹזָה דעי אתכם.

Ligne 8. — לוי לידע : « à qui ne sait pas » (ou : « à qui il ne connaît pas »). Ces mots sont un peu énigmatiques; le criminel, affolé, confesse à tout venant, semble-t-il, le désarroi où son forfait l'a plongé. — אנה אנר אנר. Le mot אנר est sans doute un verbe à l'imparfait 1^{re} pers. sg., — probablement de la racine נור « être exilé », attestée en araméen comme en hébreu; mais on pourrait aussi le rattacher à la racine נור « être effrayé, avoir peur », attestée en hébreu biblique. D'autre part, le mot אנה pourrait être le pronom personnel « moi » (= אָנָּה); on traduirait alors : « Moi, je serai exilé, je serai exilé », ou bien : « Moi, j'ai

peur, j'ai peur». Toutefois, la répétition du verbe אָנַח suggère une autre interprétation, qui nous semble plus probable : le mot אָנַח serait ici l'adverbe interrogativo-relatif «où» (=אָנַח, cf. plus haut, l. 3 : אָן), et l'on aurait ici une phrase du type יִקְחֵל מִן יִקְחֵל (cf. II B 9, voir note à cet endroit); on traduirait, par conséquent : «Où je serai exilé, je serai exilé», c'est-à-dire peu importe le lieu où je serai exilé. Selon cette interprétation, le coupable, accablé de remords, se déclarerait prêt à accepter comme châtiment de son crime n'importe quel exil. Noter que le mot אָנַח pourrait encore être une interjection : «Ah! j'ai peur, j'ai peur!», ou bien «Ah! je serai exilé, je serai exilé!».

Lignes 9-11. — Entre לִדְ וְיִא, se trouve un petit passage très abîmé où devaient prendre place normalement 3 signes, aujourd'hui totalement impossibles à reconnaître; nous proposons de restituer ici : לִדְ[ת] סַפְרִיא אֵלֶּן מִן בְּתִי אֲלֵהִיא «[J'ai] effacé ces [inscr]iptions-ci des bétyles», — d'après l. 2-3 (לְהִלְדֵת סַפְרִיא) (מִן לִדְ סַפְרִי[ת] מִן בְּתִי אֲלֵהִיא) et l. 6-7 (מִן לִדְ סַפְרִי[ת] מִן בְּתִי אֲלֵהִיא). Le verbe [ת]לִדְ, au *qal*, aurait le sens d'«effacer», tout comme l'infinitif לִדְ de la ligne 6. — וּבְלַחַץ עֲלֵב. Le mot לַחַץ «oppression, tourment» est attesté en hébreu biblique (*Exode*, III, 9; *Deut.*, XXVI, 7, etc.); quant au mot עֲלֵב, c'est ici, semble-t-il, un nom à rattacher à la racine araméenne עֲלֵב «opprimer, injurier», d'où judéo-araméen עֲלֵבְנָא «oppression, humiliation». Il s'agit sans doute ici du remords et de la crainte qui accablent le coupable. — Avant la lacune, on reconnaît les traces d'un ם : ce ם ne peut être ici que la préformante 3^e pers. d'un imparfait jussif; dans la lacune, nous proposons de suppléer d'abord : ם[ת] «qu'il [meure]!» (=יָמוּת). Seule, en effet, la mort peut expier un tel sacrilège. Comme il reste encore normalement la place de 2 signes, suppléer, avant וּבְנָה (l. 11), le pronom הָא : «[lui] et ses fils».

Noter la graphie défective בנה, pour בנה. — Le reste de la ligne 11 est en blanc; à la ligne suivante commence une autre malédiction.

Lignes 12-17. — De la ligne 12, très effacée, on ne peut guère déchiffrer que 2 lettres sûres; tout ce passage devait énoncer, sous forme de proposition relative ou de proposition conditionnelle, quelque crime commis en violation des pactes ou quelque préjudice causé aux bétyles ou aux inscriptions. — Au début de la ligne 13, devait commencer l'apodose; malheureusement, le premier mot a disparu dans la lacune initiale, sauf la dernière lettre ך : c'était certainement un verbe, à l'imparfait 3^e pers. pl., — par ex. : ישא[ן] «[qu'enlè]vent...!». Vient ensuite le sujet : כל אלהי ער[ם] יא וי בכפרא [ונ]ה «tous les dieu[x] des pac]tes qui (sont consignés) dans [cette] inscription-ci»; bien que plusieurs lettres soient très abîmées ou même aient entièrement disparu, cette formule peut être restituée avec certitude d'après I B 23, 33, II B 9, III 4, 14, 17, 23. — Ce qui suit (l. 14-16) représente le complément d'objet, introduit par la particule איה; ce complément est multiple : «Mati'el et son fils et son petit-fils et sa descendance et tous les rois d'Arpad et tous ses grands et leur peuple»; noter que la mention de «tous les rois d'Arpad» vise une autre dynastie qui viendrait à régner sur Arpad : c'est comme une incidente, car, dans la mention suivante («et tous ses grands»), le pronom suffixe, au sg. ms., se rapporte grammaticalement à Mati'el, et non pas à Arpad (רבוה, et non רביה). — A la fin de la phrase (l. 16-17), bien que quelques lettres soient partiellement effacées, se lisent les mots : כן בתיהם ומן יוצייהם «de leurs maisons et de leurs jours». La présente malédiction vise donc à la fois les demeures et la vie des coupables; semblablement, dans

I C 15-16, c'est sur la vie et sur la demeure de celui qui sera fidèle aux pactes qu'on appelle la bénédiction des dieux : יצרר אלהן מן יומה ומן ביתה « que les dieux gardent qui ses jours et qui sa maison ! » ⁽¹⁾.

Ici s'achève l'inscription de la tranche gauche; tout le bas est resté en blanc. La partie supérieure, qui a disparu, contenait peut être des bénédictions, comme la partie supérieure de I C. Quant à la partie inférieure, — celle qui est conservée —, elle est consacrée aux malédictions, comme la partie inférieure de I C : de part et d'autre, ces malédictions visent notamment quiconque effacerait les inscriptions; mais, dans l'ensemble, les formules sont très différentes.

Il faut surtout noter ceci : tandis que, dans I C, c'est Mati'el — du moins si notre interprétation du début de l'inscription est recevable — qui prend la parole, dans II C rien n'indique qu'il en soit de même; au contraire, la malédiction finale mentionne nommément Mati'el (l. 14), sans que soit employée la 1^{re} pers., ce qui se comprend mieux si l'auteur est ici Bar-ga'ayah, comme dans tout l'ensemble du traité.

Nous ignorons si, dans la stèle II, la tranche droite était inscrite, puisque celle-ci a totalement disparu : peut-être,

⁽¹⁾ De ces malédictions finales on peut rapprocher le passage suivant d'une inscription de Sardur III (traduction de F. M. KÖNIG dans *Handbuch der chaldäischen Inschriften* [Archiv für Orientforschung, Beiheft 8, 1955 et 1957], § 102, p. 115) : « Sardur spricht : Wer diese Stele von (ihrem) Orte entfernt, wer (sie) verbirgt, wer diese Inschrift beschädigt, wer an irgendeinem diese (solche Taten)

sieht (oder) sagt : « Geh! Zerstore! », wer (als) ein anderer sagt : « Ich habe (diese Taten) gemacht », der wird von Haldi, Wettergott und Sonnengott und den (anderen) Göttern ausgetilgt werden, der und (seine) Lebenskraft und sein Same werden aus dem Sonnenlicht weggebracht sein, dessen *arhi* und *inaini* und Leben soll getötet und dem Nichts (= Vernichtung) zugeführt sein. »

comme la tranche droite de la stèle I, portait-elle des paroles de Matiel.

Mais une autre question se pose : en étudiant la stèle I, nous avons constaté que, d'une part, la dernière phrase de la face A devait se continuer sur la tranche gauche et que, d'autre part, la première phrase de la face B devait commencer sur la même tranche gauche ; ceci suggérerait que, dans la stèle I, l'inscription de cette tranche gauche était partie intégrante du texte principal, — la tranche droite étant réservée à un texte secondaire, à une espèce d'additif. Or, il ne semble pas que, sur la stèle II, la même disposition ait été observée : la tranche gauche, en effet, y porte un texte secondaire, et, par suite, le texte principal devait se lire en passant directement de la face antérieure à la face postérieure ; quant à la tranche droite, nous ne savons pas au juste quel genre d'inscription elle portait. Ce manque de symétrie dans la disposition des textes sur les stèles I et II constitue une petite énigme, que l'état fragmentaire dans lequel ces stèles nous sont parvenues ne nous permet guère de résoudre.

A. DUPONT-SOMMER.

APPENDICE I

STÈLE III

Nous avons publié la stèle III sous le titre : « Une inscription araméenne inédite de Sfiré », dans le *Bulletin du Musée de Beyrouth*, t. XIII (1956), p. 23-41. La transcription et la traduction ici présentées sont extraites de cette étude, où l'on trouvera des explications et des notes, ainsi que plusieurs photographies et une copie de l'inscription.

TRANSCRIPTION

-
- | | |
|--|---|
| או אל ברכ או אל עקרך או אל חד מלכי ארפד וי[מל]ל [ע]ל[י] או על ברי או על בר ברי | 1 |
| או על עקרי כים כל גב | |
| ר זי יבעה רוח אפוח ויטלל מלן לחית לעלזי[...]. תקח מליא מן ידה הסכר | 2 |
| תהסכרהם בידי וב | |
| רך יחסכר לברי ועקרך יסכר לעקרי ועקר [כל מ]לכי ארפד יחסכרן לי מה טב בעיני | 3 |
| אעבר להם ר | |
| הן להן שקרתם לכל אלהי עדיא זי בספרא [זנה] והן יקרק מני קרק חד פקדי או חד | 4 |
| אחי או חד | |
| סרסי או חד עמא זי בידי ויהכן חלב לתס[ך] ל[ה]ם לחם ולתאמר להם שלו על אשרכם | 5 |
| ולתהרם ג | |
| בשהם מני רקה תרקחם ותהשבהם לי והן לי[שב]ן באלקך רקו שם עד אהך אנה | 6 |
| וארקחם והן תהרם נבשה | |
| ם מני ותסך להם לחם ותאמר להם שבו לתחת[ם] זאל תפנו באשרה שקרתם בעדיא | 7 |
| אלן וכל מלכיא זי ס | |

- 8 חרתי או כל זי רחמה אלי ואשלח מלאכי א[ל]וה לשלח או לכל חפצי או ישלח מלאכה
אלי פתח-
- 9 ה לי ארחא לתמשל בי בוא ולתרשה לי עלז[ה] ו[ה]ן להן ש[ק]רת בעדיא אלן והן מן חד
אחי או מן חד בר-
- 10 ת אבי או מן חד בני או מן חד נגרי או מן חד [פ]קדי או מן חד עמיא זי בידי או מן
חד שנאי ר-
- 11 יבעה ראשי להמתתי ולהמתת כרי ועקרי הן א[י]ת[י] יקתלן את תאתה ותקם דמי מן יד
שנאי וברך יאתה
- 12 יקם דם כרי מן שנאוה ובר ברך יאתה יקם ד[ם] ב[ר] כרי ועקרך יאתה יקם דם עקרי
והן קריה הא נכה
- 13 תפוח בחרב והן חד אחי הא או חד עבדי או [חד] פקדי או חד עמא זי בידי נכה תפה
איה ועקרה ושג-
- 14 בוח ומודודה בחרב והן להן שקרת לכל אלהי [ע]דיא זי בספרא זנה והן יסק על לבכך
ותשא על ש-
- 15 פתיך להמתתי ויסק על לבב בר ברך וישא על שפתוה להמתת בר כרי או הן יסק על
לבב עקרך
- 16 וישא על שפתוה להמתת עקרי והן יסק על [ל]בב מלכי ארפד ככלמה זי ימות בר אנש
שקרתם לכ-
- 17 ל אלהי עדיא זי בספרא זנה והן ירב בר[י]ן זי ישב על כהסאי חד אחוה או יעברנה
לתשלח לש-
- 18 נך בנייהם ותאמר לה קתל אחך או אסרה ו[אל] תשריה ו[ו]הן רקה תרקה בנייהם ליקתל
וליאסר
- 19 והן לתרקה בנייהם שקרת בעדיא אלן ז[מ]ל[כ]ן [זי סחר]תו ויקרק קרקי אל חדהם
ויקרק קר-
- 20 קהם ויאתה אלי הן השב זי לי אהשב [זי להם וא]ל תעשקני את והן להן שקרת
בעדיא א-
- 21 לן ולהשלח לשן בכיתי ובני ובני א[חי ובני ע]קרי ובני עמי ותאמר להם קתלו מרא-
- 22 כם והו יחלפה כי לטב הא טך ויקם חד [דמי והן ת]עבד מרמת עלי או על בני או על
עקר[י]
- 23 [ש]קרתם לכל אלהי עדיא זי בספרא זנה ותלאי[ם] וכפריה ובעליה ונכלה לאבי ול-
- 24 [ביתה עד] עלם וכזי חכוז אלהן בית [אבי הא ה]ות לאחרן וכעת השבו אלהן שיבת בר
- 25 [ת אבי ורבה בית] אבי ושבת תלאים ל[ברנאי]ה ולברה ולבר כרה ולעקרה עד עלם ור
- 26 [הן ירב כרי וירב בר ב]די וירב עקרי [עם עקרך ע]ל תלאים וכפריה ובעליה מן ישא
- 27 [..... מל]כי ארפד [..... ל]נה שקרת בעדיא אלן והן
- 28 [..... וישחדן כלמה מלך זי ר
- 29 [..... כלמה זי שפר וכלמה זי
- [טב ..]

TRADUCTION

LIVRAISON DES INDIVIDUS QUI TIENNENT DES PROPOS HOSTILES.

[*Et quiconque viendra vers toi*] ¹ ou vers ton fils ou vers ta descendance ou vers l'un des rois d'Arpad et [par]lera contre moi ou contre mon fils ou contre mon petit-fils ou contre ma descendance, pareillement tout individu ² qui suppliera pour sa vie et prononcera des paroles mauvaises relativement à [ma] cond[uite (?)] et] de la main duquel tu percevras ces paroles, tu devras livrer ces (individus) dans ma main, et ton fils ³ devra (les) livrer à mon fils, et ta descendance devra (les) livrer à ma descendance, et la descendance [de tous les r]ois d'Arpad devra me (les) livrer. Comme il sera bon à mes yeux, je leur pardonnerai. Et ⁴ si (vous) ne (faites) pas cela, vous aurez trahi tous les dieux des pactes qui (sont consignés) dans [cette] inscription[-ci].

LIVRAISON DES FUGITIFS.

Et si s'enfuit de chez moi l'un de mes officiers ou l'un de mes frères ou l'un ⁵ de mes eunuques ou l'un des gens qui sont dans ma main et qu'ils aillent à Alep, tu ne [l]eur ver[se]ras pas de vivres et tu ne leur diras pas : « Restez tranquillement à l'endroit où vous êtes », et tu ne me soustrairas pas ⁶ leur âme : tu devras les capturer et me les restituer. Et s'ils ne [résid]ent pas dans ton pays, capturez (-les) là-bas, jusqu'à ce que j' (y) aille moi-même et que je les capture. Mais si tu me soustrais leur âme ⁷ et que tu leur verses des vivres et que tu leur dises : « Résidez au lieu où vo[us] êtes et ne retournez pas à l'endroit où il est », vous aurez trahi ces pactes-ci.

LIBERTÉ DE PASSAGE AUX AMBASSADEURS.

Et tous les rois de⁸ mon entourage, ou quiconque dont l'affection (se portera) vers moi et à qui j'enverrai mon ambassadeur pour (lui) envoyer (un message) ou pour tout (autre) objet à ma convenance, ou (quiconque) m'enverra son ambassadeur,⁹ le chemin m'est ouvert : tu ne commanderas pas sur moi en cette affaire et tu ne m'adresseras pas de réclamation à [ce] sujet. [Et] si (tu) ne (fais) pas cela, tu auras t[ra]hi ces pactes-ci.

VENGER LE SUZERAIN EN CAS DE MEURTRE DE CELUI-CI.

Et si quelqu'un de mes frères ou quelqu'un¹⁰ de la maison de mon père ou quelqu'un de mes fils ou quelqu'un de mes préfets ou quelqu'un de mes [of]ficiers ou quelqu'un des gens qui sont dans ma main ou quelqu'un de mes ennemis¹¹ réclame ma tête pour me faire mourir et pour faire mourir mon fils et ma descendance, si m[o]i, ils me tuent, toi, tu viendras et tu vengeras mon sang sur mes ennemis, et ton fils viendra¹² (et) vengera le sang de mon fils sur ses ennemis, et ton petit-fils viendra (et) vengera le sa[ng de] mon [pe]tit-fils, et ta descendance viendra (et) vengera le sang de ma descendance. Et si c'est une ville, d'un coup¹³ frappez-la par le glaive; et si c'est l'un de mes frères ou l'un de mes serviteurs ou [l'un] de mes officiers ou l'un des gens qui sont dans ma main, d'un coup frappe-le, lui et sa descendance et ses grands¹⁴ et ses amis, par le glaive. Et si (tu) ne (fais) pas cela, tu auras trahi tous les dieux des [pa]ctes qui (sont consignés) dans cette inscription-ci.

NE PAS FORMER SOI-MÊME DE PROJET HOMICIDE CONTRE LE SUZERAIN.

Et si monte à ton cœur et que tu exprimes de tes lèvres¹⁵ (l'intention) de me faire mourir, et (si) monte au cœur de ton petit-fils et qu'il expri[me] de ses lèvres (l'intention) de faire mourir mon petit-fils,

*ou si monte au cœur de ta descendance*¹⁶ *et qu'elle exprime de ses lèvres (l'intention) de faire mourir ma descendance, et si monte au [c]œur des rois d'Arpad . . ., en tous les cas où mourra un fils d'homme, vous aurez trahi tous*¹⁷ *les dieux des pactes qui (sont consignés) dans cette inscription-ci.*

NE PAS ENVENIMER UN ÉVENTUEL CONFLIT ENTRE LES FILS DU SUZÉRAIN POUR LA SUCCESSION AU TRÔNE.

*Et si [mon] fils est en conflit parce que l'un de ses frères veut monter sur mon trône ou le faire disparaître, tu ne mettras pas ta langue*¹⁸ *entre eux, et tu (ne) lui diras (pas) : « Tue ton frère », ou : « Emprisonne-le et [ne] le relâche [pas] ». [Et] si tu es de bon vouloir entre eux, il ne tuera pas et il n'emprisonnera pas (son frère).*¹⁹ *Et si tu n'es pas de bon vouloir entre eux, tu auras trahi ces pactes-ci.*

NE PAS FAIRE DE TORT AU SUZÉRAIN DANS LE CAS DE RESTITUTION RÉCIPROQUE DE FUGITIFS.

*Et les [r]ois [de] mon [entoura]ge, si mon fugitif s'enfuit vers l'un d'eux et que leur fugitif s'enfuie*²⁰ *et vienne vers moi, si a été restitué le mien, je restituerai [le leur; et ne] me fais pas tort toi-même. Et si (tu) ne (fais) pas cela, tu auras trahi ces pactes-ci.*

NE PAS INTRIGUER NI COMPLÔTER CONTRE LE SUZÉRAIN.

²¹ *Et tu ne mettras pas la langue dans ma maison ni entre mes fils ni entre [mes] frè[re]s ni entre] ma [des]cendance ni entre mon peuple, et tu (ne) leur diras (pas) : « Tuez votre seigneur,²² et qu'un tel le remplace »; car cela ne serait pas bien de ta part, et quelqu'un vengerait [mon sang. Et si tu] commets des perfidies contre moi ou contre mes fils ou contre [ma] descendance,²³ vous aurez [t]rahi tous les dieux des pactes qui (sont consignés) dans cette inscription[-ci].*

CLAUSE TERRITORIALE RELATIVE À TL'YM.

[Et TL'Y]M et ses villages et ses citoyens et son territoire (appartiennent) à mon père et à ²⁴ [sa maison à] jamais. Mais quand les dieux frappèrent la maison [de mon père, cette (ville) ap]partint à un autre; et maintenant les dieux ont effectué la restauration de la mais²⁵ [on de mon père, et grande est devenue la maison] de mon père, et TL'YM est revenue à [Bar-ga'aya]h et à son fils et à son petit-fils et à sa descendance à jamais. Et ²⁶ [si mon fils est en conflit et (si)] mon [petit-fi]ls est en conflit et (si) ma descendance est en conflit [avec ta descendance (?) au su]jet de TL'YM et de ses villages et de ses citoyens, quiconque enlèvera (?) ²⁷ [..... les ro]is d'Arpad [.....], tu auras trahi ces pactes-ci.

PROMESSES EN FAVEUR DU VASSAL FIDÈLE.

Et si ²⁸ [.....], et ils combleront de présents tout roi qui ²⁹ [..... tout c]e qui est beau et tout ce qui est bo[n. .]

.....

A. DUPONT-SOMMER.

APPENDICE II

REMARQUES ÉPIGRAPHIQUES

Les inscriptions de la stèle II, ainsi que celles de la face A et de la tranche de la stèle I, ont été incisées avec assez de soin. L'écriture de la face B de la même stèle I semble plus négligée, mais l'usure a souvent déformé l'arête délimitant la lettre, des deux côtés du creux, d'où l'illusion d'un tracé irrégulier.

Une même lettre peut revêtir des formes assez différentes, mais en général, ces variétés ne sont pas significatives pour l'histoire de l'alphabet phénicien. Ainsi un tracé habituellement arrondi peut faire place à un tracé anguleux : ainsi pour le *lamed* ou la tête du *yod*. Les lettres à queue normalement incurvée offrent souvent un dessin rectiligne : le *kaf*, le *mém*, le *nun*, etc. Également indifférente est la verticalité ou l'inclinaison à droite dans le cas de l'*aleph*, du *bet*, du *dalet* et du *resh*, du *het*, etc. Pour le *qof* ou le *samek*, on rencontre de plus l'inclinaison à gauche. Les transversales du *hé* et du *het* sont normalement obliques, mais parfois horizontales, et c'est l'inverse pour le *zain*, ou le *samek*. La hampe de l'*aleph* est souvent aussi courte que les deux autres barres, et celles-ci varient quant à leur position et à l'ouverture de l'angle qu'elles forment.

Plus significatifs sont les faits suivants : hampe droite du *guimel* légèrement brisée; hampe du *dalet* tantôt rectiligne,

tantôt brisée avec mouvement vers la droite; tête du *waw* en forme de demi-cercle ou au contraire de simple crochet, la hampe montant à la même hauteur; absence du *zain* en forme de *Z* ou du *het* à deux branches transversales. Le *kaf* est une des lettres les plus caractéristiques : il présente une hampe à double inflexion et son appendice latéral est constitué par un seul trait, en accent circonflexe. La hampe du *taw* est semblable et il arrive à sa barre transversale d'esquisser la même ondulation. Le cercle du *qof* est légèrement ovale et toujours fermé. La hampe du *resh* est généralement plus longue que celle du *dalet*, mais cette règle n'est pas toujours observée. De même, la tête du *dalet* est habituellement plus grosse que celle du *resh*, mais il lui arrive d'être de même grandeur.

Dans notre tableau comparatif (pl. XXIX), nous avons choisi la forme la plus fréquente, mais il faut tenir compte des nuances précédentes pour situer correctement l'écriture de nos stèles dans l'évolution de l'alphabet phénicien. Nous avons écarté de ce tableau les inscriptions phéniciennes anciennes, comme celles d'Aḥiram ou de Šifṭba'al : bien qu'elles ne relèvent plus de la période de formation⁽¹⁾, elles conservent encore des traits archaïques, comme le *kaph* et le *mēm* sans queue⁽²⁾. C'est au milieu du ix^e siècle qu'apparaît un nouveau type d'écriture, qui se maintiendra jusqu'au milieu du vii^e siècle : il se distingue du type précédent par des formes allongées, à axe oblique, et d'une réelle élégance. Du pays de Moab au royaume de Sam'al s'est répandu un style nouveau,

⁽¹⁾ Sur cette période, voir F. M. CROSS, « The Evolution of the Proto-Canaanite Alphabet », dans *BASOR*, 134 (avril 1954), p. 15-24.

⁽²⁾ Pour ces inscriptions phéniciennes,

voir M. DUNAND, *Byblia Grammata*, en particulier le tableau de la p. 160 (en se rappelant que l'auteur ne maintient plus toutes les dates hautes, cf. post-scriptum).

que l'on peut appeler araméen, car nous sommes à l'époque où se multiplient les principautés araméennes⁽¹⁾.

Ce style reste essentiellement monumental : il suffit pour s'en rendre compte de lui comparer le ductus de l'inscription de Siloé (vers 700), qui se situe entre la cursive des ostraca de Samarie (1^{re} partie du VIII^e siècle) et celle des ostraca de Lachisch (586)⁽²⁾. A la fin de l'époque assyrienne, le style monumental ne disparut cependant pas complètement, puisqu'on le retrouvera, au moins partiellement, sur la stèle de Teima, du début de l'époque perse⁽³⁾. Mais en général il évolua vers une cursive, parallèle à la cursive pratiquée en Palestine, mais de forme bien différente. Cette évolution se constate

⁽¹⁾ Pour notre tableau, nous nous sommes reportés aux photographies et copies publiées, mais n'avons retenu, sauf exceptions, qu'une forme pour chaque lettre. On s'étonnera peut-être de ne pas y voir figurer l'inscription de la stèle du Musée d'Alep dédiée à Melqart : la lecture *fils de Tabrinmon* (W. F. ALBRIGHT, *BASOR*, 87, oct. 1942, p. 25 et suiv.), que nous avons essayé de vérifier sur la pierre, reste bien problématique, et *Bar-Hadad* peut donc être un autre roi que le Ben-Hadad contemporain de Basha d'Israël (909-886). L'écriture est toute proche de celle de Sfiré — ainsi le *kaf*, sur nos photos, a le même appendice latéral en accent circonflexe — et il nous paraît difficile de donner à cette dédicace une date plus haute qu'à celle de Zakir. Pour les inscriptions araméennes plus courtes, omises dans nos comparaisons, voir A. DUPONT-SOMMER, *Les Araméens*, p. 79 et suiv. La dédicace de l'autel de Tell-Halaf est pratiquement inutilisable, cf. les lectures divergentes de FRIEDRICH

et de BOWMAN (*AJSL*, LVIII, 1941, p. 359 et suiv.).

⁽²⁾ Voir le tableau suggestif de S. A. BIRNBAUM, dans son fascicule de planches intitulé *The Hebrew Scripts*, n° 33-38 (Londres, 1955, chez l'auteur; texte non paru). On y trouvera aussi la reproduction de la plupart des inscriptions mentionnées plus bas.

⁽³⁾ *CIS*, II, 113, pl. IX. Nous aurions pu ajouter à notre tableau les stèles funéraires de Neirab : elles avaient été datées par Clermont-Ganneau de l'époque néobabylonienne, mais on les a assignées depuis à l'époque assyrienne, car l'écriture ne diffère pas essentiellement de celle des autres stèles araméennes. Ses formes plus évoluées (*hét* à une branche, *kaf* déjà semblable au *kaf* final de l'hébreu carré, etc.) suggèrent le VII^e siècle, cf. A. DUPONT-SOMMER, *Les Araméens*, p. 88; ROSENTHAL, *Die Aramaistische Forschung*, p. 27 et suiv. et *Schrifttafel 1* (ce tableau et les suivants permettent de suivre dans le détail l'évolution des formes).

déjà à propos de la « lettre d'Assur »⁽¹⁾ et des épigraphes araméennes des tablettes assyriennes, et aboutira à l'écriture d'Éléphantine et à celles de basse époque, nabatéenne, palmyrénienne, juive carrée, etc.

A l'intérieur de l'écriture monumentale araméenne, les inscriptions de Sfiré occupent une place centrale, comme le montre notre tableau. Chronologiquement, elles sont suivies de près par les inscriptions de Bar-Rekub de Sam'al, qui monta sur le trône en 732 : l'une orne la statue de son père Panamu II et l'autre accompagne sa propre image⁽²⁾. Elles offrent quelques traits nettement plus évolués que celles de Sfiré : *zain* en forme de *Z*, *tet* à une seule barre et surtout *qof* ouvert. Dans la seconde, on notera des *het* à deux barres au lieu de trois. Ce dernier trait n'est d'ailleurs pas absolument nouveau, car on le constate déjà sur la stèle de Mésha, antérieure de près d'un siècle à celles de Sfiré. Ce monument présente un curieux mélange de formes évoluées et de formes archaïques (*kaf* à trois doigts écartés, *waw* à hampe descendant du milieu du demi-cercle et surtout *dalet* sans queue), mais dans l'ensemble, son écriture se rattache au type que nous avons appelé araméen, par opposition aux inscriptions phéniciennes du x^e siècle.

Entre la stèle de Mésha et celles de Sfiré se situent l'inscription de Kilamu de Sam'al (Zencirli), rédigée encore en phénicien, et celle de Zakir, roi de Hamat, toutes deux du dernier

⁽¹⁾ *Ibid.*, p. 272 et *Schrifttafel 1*, et A. DUPONT-SOMMER, « L'ostrakon araméen d'Assur », dans *Syria*, XXIV, 1944-1945, p. 24 et suiv. Formes nettement plus cursives et évoluées que sur les stèles de Neirab, qui doivent pourtant être contemporaines (règne d'Assurbanipal, 668-626).

⁽²⁾ Pour la datation de ces inscriptions, ainsi que pour les références aux publications, voir A. DUPONT-SOMMER, *Les Araméens*, p. 44, 47, 55, 61, 66, 79. Malheureusement, les photographies publiées jusqu'ici pour les textes de Karatepe ou de Zencirli ne sont pas suffisantes.

quart du ix^e siècle. Du premier tiers du siècle suivant date la statue inscrite du dieu Hadad, dressée par Panamu I^{er} de Sam'al. Ces trois textes présentent une écriture très voisine de celle de Sfiré : seuls le *kaf*, à deux doigts latéraux partant de la hampe ou d'une courte barre intermédiaire, et le *dalet*, à queue courte, sont plus archaïques. Encore faut-il noter que ce *dalet* se maintiendra sur les monuments gravés par Bar-Rekub. Un autre trait propre à toutes les inscriptions de Zencirli s'observe pour le *taw*, dont la branche transversale est écourtée à gauche. La stèle de Zakir, trouvée à moins de soixante kilomètres à vol d'oiseau de Sfiré, et antérieure de plus d'un demi-siècle à celles de Sfiré, offre cependant quelques formes plus évoluées, comme le *zain* et le *waw* des monuments de Bar-Rekub.

Les inscriptions phéniciennes du roi Azitawadda, de Karatepe, à soixante-dix kilomètres environ de celles de Zencirli, ont été datées de la seconde moitié du viii^e siècle. A s'en tenir aux indices épigraphiques, elles sont postérieures à celles de Sfiré, car leur *qof* présente souvent une double boucle, d'ailleurs fermée, et leur *mém*, où l'élément en forme de *W* est remplacé par une courbe barrée, annonce la forme cursive. Par contre, les autres lettres, en particulier le *waw* à hampe s'écartant vers la droite et le *kaf* à élément latéral en accent circonflexe, sont très proches de celles de Sfiré, et d'une façon générale, Karatepe ne semble pas dépendre de Zencirli pour son écriture.

Il n'est pas encore possible de préciser le centre de diffusion de l'écriture araméenne monumentale. On songerait volontiers à Damas⁽¹⁾, mais la ville antique repose sous la ville actuelle,

(1) Pour le rôle possible de Damas dans la diffusion de «l'araméen commun», voir A. DUPONT-SOMMER, *Les Araméens*, p. 82 et suiv.

et on attendra encore longtemps avant de mettre au jour les dédicaces laissées par les Ben-Hadad ou par Hazaël. Le fragment d'ivoire inscrit au nom de ce dernier et retrouvé à Arslan Tash, nous livre à peine la moitié des lettres de l'alphabet, mais ce spécimen suffit pour attester la maîtrise des scribes de Damas dès le milieu du IX^e siècle. Il manque malheureusement les lettres les plus caractéristiques, le *kaf* ou le *dalet*, mais on a l'impression que c'est dans la capitale syrienne que les scribes du roi Mésha sont venus apprendre leur métier⁽¹⁾.

J. STARCKY.

⁽¹⁾ Le *het* de Hazaël, sur l'ivoire d'Arslan-Tash, semble bien avoir trois barres transversales, et se trouve donc être moins évolué que celui de la stèle de Mésha.

APPENDICE III ⁽¹⁾

GLOSSAIRE

א

- | | |
|--|---|
| <p>אב <i>père</i>; avec suff. 1^{re} sg. m. אבי II B 8 (אבי), III 10, 23, 25.</p> <p>אבר <i>périr</i>; Pael, <i>faire périr</i>, inf. לאברה I B 36, II B 7. — Hafel, <i>faire périr</i>, impf. 1^{re} sg. אהאבר II C 4; אהבר II C 5.</p> <p>אדם (nom de ville) I A 10, 35.</p> <p>אי ou I B 26, 35, I C 19, III 1 (2 fois), 4, 5, 8 (3 fois), 9, 10 (5 fois), 13 (3 fois), 15, 17, 18, 22.</p> <p>אול <i>partir</i>; impf. 2^e sg. m. ותאול I B 39.</p> <p>אה <i>frère</i>; avec suff. 2^e sg. m. אהך III 18; pl. avec suff. 1^{re} sg. m.</p> | <p>אחי III 4, 9, 13, 21 ([אחי]); pl. avec suff. 3^e sg. m. אחוה III 17.</p> <p>אחוי <i>végétation</i>; avec suff. 3^e sg. I A 29, 32.</p> <p>איך <i>de même que</i> I A 35, 38, 39; איכה I A 37.</p> <p>אימאם (nom de ville) I B 36.</p> <p>איה particule d'accus. I B 32, II B 8 ([איה]), II C 5, 14; avec suff. 1^{re} sg. m. איהי III 11; avec suff. 3^e sg. m. איה (= אינת) III 13.</p> <p>אכל <i>dévorer</i>; impf. 3^e sg. m. I A 27; fm. האכל I A 27; part. (substantivé) אכל <i>dévoreur</i>, état abs. I A 30.</p> |
|--|---|

⁽¹⁾ Ce glossaire se rapporte à la fois aux inscriptions des trois stèles; il est établi sur la base des transcriptions et des interprétations proposées dans le présent mémoire. Il a été composé par M. Maurice Sznycer, stagiaire de recherches au Centre national de la Recherche scientifique, d'après les indications et sous le contrôle de M. A. Dupont-Sommer.

- אל *El* (nom de divinité) I A 11.
 אל prép. *vers* III 1 (3 fois), 19; avec suff. 1^o sg. m. אלי III 8, 20; avec suff. 3^o sg. m. אל[ל] III 8.
 אל *ne... pas* (prohibition) I A 21, 22 (2 fois), 23, 24, 28, 29, 33, 36, I B 8, I C 24, II A 1, 2, III 7, 20.
 אלה *dieu*; état abs. pl. אלהן I A 30, I B 6 (2 fois), 31, I C 15, 21, II B 2, III 24 (2 fois); état cst. pl. אלהי I A 10, 12, I B 5, 5-6, 23, 33, II B 9, II C 13, III 4, 14, 17, 23; état emph. pl. אלהיא II C 3 (בתי אלהיא), 7, 10 (בתי אלהיא).
 אן pron. démonst. pl. I A 7 (2 fois), 38, I B 7, 11, 24, 38, II C 2, 9, III 7, 9, 19, 20-21, 27.
 אמר *parler, dire*; parf. 1^o pl. אמרן I C 1; impf. 2^o sg. m. האמר I B 24, 26, II B 5, III 5, 7, 18, 21; 3^o sg. m. יאמר I C 18, II C 1, 4, 7, 9; impf. (jussif) pass. fm. האמר I A 33, 36.
 אמר *agneau* I A 23.
 אן adv. relatif où II C 3 (אן זי).
 אנה *moi* I C 2 ([נה]), II C 8, III 6.
 אנהת *Anahita* (nom de divinité) I A 38.
 אנש *homme* III 16 (בר אנש).
 אסר *lier, emprisonner*; impf. 3^o sg. m. וליאסר III 18; impérat. avec suff. 3^o sg. m. אסרה III 18.
 אף *en outre* I A 31 ([ף]).
 אף *face, surface*; du. état cst. אפי I A 28; avec suff. 3^o sg. m. אפיה III 2; fm. אפיה I A 42.
 אפלא I B 43 (?).
 ארבה *sauterelle* I A 27.
 ארה *chemin*; état emph. ארהא III 9.
 אריה *lion* II A 9.
 ארם *Aram* (nom de pays) I A 5, 6, I B 3 ([ארם]).
 ארנב *lièvre* I A 33.
 ארנה *Arné* (?) [nom de lieu] I A 35.
 ארפד *Arpad* (nom de ville) I A 3, 4 (2 fois), 26, 29, 30, 32, 35, I B 1, 4, 5, 22, 30, 41, II C 15, III 1, 3, 16, 27.
 ארק *pays, territoire* I A 26; avec suff. 1^o sg. m. ארקי I B 27; avec suff. 2^o sg. m. III 6 (בארק); avec suff. 3^o sg. m. ארקה I A 28, II A 8.
 ארטו *Urartu* (nom de pays) I A 4-5 (חבר ארטו) (?).
 אש *homme* II B 16 (*et personne ne...*); état emph. sg. אש[א] I C 21.
 אש *feu* I A 35, 37, 38.
 אשה *femme*; état cst. pl. נשי I A 41 (3 fois).
 אשמ *nom* (= שם) I C 25; avec suff. 3^o pl. m. אשמהם II B 7.
 אשר *lieu, endroit*; avec suff. 2^o pl. m. אשרכם III 5. — באשר *à la place de*; avec suff. 1^o sg. m. אשר[י] I C 4; avec suff. 3^o sg. m. באשרה I A 5, I B 3, III 7.
 אשר *Assur* (nom de pays) I A 25.
 אשרה *sanctuaire* (?) ; avec suff. 3^o pl. אשריהם I B 11.
 אתה *toi* III 11, 20; pl. אתם I B 31-32 ([אתם]).
 אתה *venir*; impf. 2^o sg. m. האתה I B 31, III 11; 3^o sg. m. יאתה I B 28 (2 fois), 32, II B 13, III 11, 12 (2 fois). 20; 2^o pl. m. ל[תה]תון I B 32.

ב

ב prep. I A 5, 24 (2 fois), 26 (2 fois),
29 (2 fois), 30 (2 fois), 35, 36,
37. I B 3, 12, 22, 24 (2 fois),
28, 31 (2 fois), 32, 33, 34,
36, 38, 45 (?), I C 3, 17, 20,
II A 7, II B 5 (2 fois), 12, 18,
II C 10, 13, III 2, 3, 4, 5, 6,
7, 9 (3 fois), 10, 13 (2 fois),
14 (2 fois), 16, 17, 19, 20, 21,
23, 27.

בו (nom de lieu) I B 9 (ב[ו]).

בינן (nom de lieu) I A 34.

ביר puits; état emph. sg. בירא I B 34,
34-35.

בית maison; état est. sg. I A 6, I B 3,
11, I C 6, 7, II B 10 (2 fois),
III 9, 24, 25; pl. בתי (בתי אלהיא)
II C 2, 7, 9; avec suff. 1^{re} sg.
ביתי I B 32, 40, 44, III 21;
avec suff. 2^e sg. m. לביתך I B 40;
avec suff. 3^e sg. m. ביתה I C 16,
22; avec suff. 2^e pl. m. לביתכם
I B 21; pl. avec suff. 3^e pl. m.
בתיהם II C 16.

ביתהל Béthel (nom de ville) I A 34.

ביתה poule; I A 24.

בל I B 42 (sens?).

בן entre (= בין) בני III 21 (3 fois);
avec suff. 3^e pl. m. בניהם III 18
(2 fois), 19.

בעה demander, réclamer, implorer;
impf. 2^e sg. m. תבעה II B 17;
3^e sg. m. יבעה II B 8 (2 fois),
III 2, 11; 3^e sg. fm. תבעה I B 39.

בעל possesseur, citoyen; état abs. pl.
avec suff. 3^e sg. fm. ובעליה III 23,
26; état est. pl. בעלי I A 4
(2 fois), I B 4.

בקעה la Vallée (nom de lieu) I B 10.

בר fils; état est. sg. בר I A 1, 3, 14,

II C 14, III 1, 12 (2 fois), 15,
(2 fois), 16, 25; pl. בני I A 2
(4 fois), I B 1 (2 fois), 3,
II B 13; avec suff. 1^{re} sg. ברי
I B 25, 27, I C 3 (2 fois), II B 8,
13, III 1 (2 fois), 3, 11, 12
(2 fois), 15, 17, 26; avec suff.
2^e sg. m. בריך I B 25, 41, III 1,
2-3, 11, 12, 15; avec suff. 3^e sg.
m. ברה I A 25, I C 8, II C 14
(2 fois), III 25 (2 fois); pl. avec
suff. 1^{re} sg. m. בני III 10, 21, 22;
pl. avec suff. 2^e sg. m. בניך
II B 13; pl. avec suff. 3^e sg. m.
בנה I A 5, II B 2 bis, 6, II C 11
(ובנה = ובנה).

ברגאיה Bar-ga'ayah (nom pr. m.) I A 1,
2 (2 fois), 7, 13, I B 1, 2, II A 3,
III 25 (לברגאיה).

ברר grêle I A 27.

ג

גבל territoire; avec suff. 3^e sg. גבלה III 23.

גבר être puissant; impf. 3^e sg. m. יגבר
II B 19.

גבר homme III 1-2; état est. sg. I A 39,
I B 24.

גדה chevreau II A 2.

<p>גור <i>être exilé</i>; impf. 1^{re} sg. אגר II C 8 (2 fois).</p> <p>גור <i>découper, conclure</i>; parf. 3^e sg. גור I A 7; impf. 2^e sg. m. תגור I B 43; impf. pass. 3^e sg. m. יגור I 40 (2 fois); 3^e pl. יגורן I A 40.</p>	<p>גנב <i>bandit</i> (?); état emph. sg. גנבא I A 36.</p> <p>גש <i>Gus</i> I A 16 (בני[גש]), I B 3 (בני גש), 11 (ב[ג]ית גש), II B 10 (בית גש).</p>
---	--

ד

<p>דברה <i>guépe</i> (écrit דבהה, corriger דברה) I A 31.</p>	<p>דם <i>sang</i>; état cst. sg. דם III 12 (3 fois); avec suff. 1^{re} sg. דמי III 11.</p>
--	--

ה

<p>הא pron. pers. 3^e sg. m. הא I A 37, I B 24, 34, 42 (3 fois), II C 6, III 13, 22; הו III 22; fm. הא III 12. — Pron. démonst. הא I C 22 ([ה]א).</p> <p>הדר <i>Hadad</i> (nom de divinité) I A 26, 36, 38.</p> <p>הוה <i>être</i>; parf. 3^e sg. fm. הוה III 24 ([ה]וה); impf. 3^e sg. m. ויהוה II A 4; fm. (jussif) תהווי I A 25, 32, II A 6.</p> <p>הלך <i>aller</i>; impf. 1^{re} sg. m. אהך III 6; 3^e pl. fm. ייהכן I A 24, III 5.</p> <p>הם pron. pers. 3^e pl. m. הם I B 6. המוין <i>tumulte</i> I A 29 ([ה]מוין).</p>	<p>המל <i>fracas</i> I A 29.</p> <p>הן conj. <i>si</i> I A 14, 24, IB 28, 31, 36, 37, 38, 43 (?), II B 4, 5, 16, 17, 20 (?), III 4 (2 fois), 6 (2 fois), 9 (2 fois), 11, 12, 13, 14 (2 fois), 15, 16, 17, 18, 19, 20 (2 fois), 27.</p> <p>הן pron. pers. 3^e pl. fm. הן I B 36, III 4, 9, 14, 20 (ou interjection?).</p> <p>אהפך <i>renverser</i>; impf. 1^{re} sg. m. אהפך I C 19; 3^e pl. m. יהפכו I C 21.</p> <p>הרג <i>tuer</i>; impf. 3^e pl. fm. ייהרגן I A 24.</p> <p>הרה <i>concevoir</i>; impf. (jussif) 3^e sg. fm. תהרי I A 21.</p>
--	--

ו

ו conj. *et*; passim.

ז

<p>זא pron. démonst. sg. fm. I A 35, 37, III 9.</p> <p>זחל <i>être effrayé</i>; impf. 3^e sg. m. יזחל II C 6.</p>	<p>זי pron. relat. I A 5, 7, 25, 35, 38, 39, I B 2, 6, 22, 23, 28, 31, 33, 34, 35 (2 fois), I C 17, 20, 22, II B 2, 18, 20, II C 13,</p>
---	--

III 2, 4, 5, 7, 8, 10, 13, 14,
16, 17, 20, 23, 28, 29 (2 fois).
— Conj. I B 41, I C 3, 6, II B 4,
III 17.

זכרן *mémorial* I C 2-3.

זנה pron. démonst. sg. m. I A 7, 36,

40, 41, I B 8, 28, 33, 37,
I C 17, II C 14, III 14, 17, 23.

זקן *vieillir*; impf. 3° sg. m. ויזקן II B 8.
זר *étranger* I B 40.

זרע *semer*; impf. 3° sg. m. ויזרע I A 36.

זרפנת *Zarpanit* (nom de divinité) I A 8.

ח

חבו *frapper*; parf. 3° pl. m. חבוו III 24;
inf. avec suff. 3° pl. m. ולחבוותהם
II B 7.

חבר *association, union, État*; état cst.
[חב] I A 4.

חד *un*; m. חר III 22; fm. חרה I B 8; état
cst. m. חר I B 26 (2 fois), 28,
III 1, 4 (3 fois), 5, 9 (2 fois),
10 (5 fois), 13 (3 fois), 17; avec
suff. 3° pl. m. חרהם III 19.

חזה *serpent* I A 31.

חזה *voir*; part. sg. m. חזה I A 28; inf.
לחזיה I A 13.

חזו *Hazaz* (nom de ville) I A 35.

חי *vivant*; pl. m. [חי] I B 41 (?).

חיל *armée*; avec suff. 2° sg. m. חילך

I B 28 ([חילך]), 31; avec suff. 2°
pl. m. בחילכם I B 32.

חלב *Alep* (nom de ville) I A 11
([הרר חלב]), III 5.

חלם *songe* I A 25.

חלה *remplacer*; Pael (ou Hafel), impf.
(jussif) 3° sg. m. avec suff. 3° sg.
m. יחלפה III 22.

חפץ *désir, besoin*; avec suff. 1° sg.
חפציי III 8.

חץ *flèche*; état emph. pl. חציא I A 38,
I B 29 (?).

חצר *herbe* I A 28.

חרב *glaive* III 13, 14.

חרן *colère* II B 12.

ט

טב *bon*; adj. sg. III 3, 22, 29. —
Employé substantivement: *le bien*;
état emph. sg. fm. טבהא I C 4, 19,

II B 2; adverbialement טב I B 6.
טלל *ombre* (?) I B 42.

יארִי *Ya'udi* (nom de pays) I B 9
([יאדִי]) (?).

[יב] (nom de ville) I B 9.

יד *main* I B 25, 34, II B 6; état cst.
sg. II B 14, III 11; avec suff.

1° sg. m. בירי III 2, 5, 10, 13;
avec suff. 3° sg. m. ידה I B 27,
III 2.

ידע *savoir*; 3° sg. m. II C 8.

יהב *livrer*; impf. 2° sg. m. תהב I B 38.

יום *jour* I A 12, I B 31, I C 20; état est. sg. וימים II B 12; pl. avec suff. 3^e sg. m. יומה I C 15-16; pl. avec suff. 3^e pl. m. יומיהם II C 17.
 יללה *lamentation* I A 30.
 יגה *opprimer*; Hafel; impf. 3^e sg. m. יהונה II B 16; avec suff. 3^e sg. m. יהונה II B 16.
 יגק *téter*; Hafel *allaiter*; impf. (jussif) 3^e pl. fm. יהינקן I A 22 (2 fois), 23 (2 fois), II A 2; part. (em-

ployé substantivement) pl. fm. [מהי]נקן I A 21.
 יקד *brûler*; impf. 3^e sg. m. יקד I A 37; fm. תקד I A 35 (2 fois), 37.
 ירק *verdure* I A 28.
 ירה *hériter*; impf. (jussif) 3^e sg. m. ירה I C 24.
 ישב *habiter, résider*; impf. (jussif) 3^e sg. m. ישב III 17; 3^e pl. m. [ישב] III 6; impérat. pl. שבו III 7.
 ישמן *désert* I A 32.

כ

כ *comme* I A 25. — Voir aussi כוי.
 כראה *Kadi'ah* (nom de divinité) I A 10.
 כה *ainsi* I C 1.
 כהל *pouvoir*; impf. 1^{re} sg. m. אכהל I B 33, II B 6; 2^e sg. m. תכהל I B 39 ([לתכ]הל); 3^e sg. m. יכהל I B 25, 34.
 כוי *lorsque* III 24.
 כי *car* III 22.
 כים *pareillement* III 1.
 כל *tout* I A 6 (2 fois), 10, 12, I B 22, 23, 29 (2 fois), 34, 40, I C 6, 22, II A 7, II B 9, 12, 18, II C 13, 15 (2 fois), III 1, 4, 7, 8 (2 fois), 14, 16, 17, 23, 28.

29; avec suff. 3^e sg. m. כלה I A 5.
 כלמה *toute espèce de* I A 26 (2 fois), 30, I B 2, III 16, 28, 29.
 כן *ainsi* I A 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, I B 43 (?), I C 21.
 כנר *cithare* I A 29.
 כרסא *trône*; avec suff. 1^{re} sg. m. (écrit כרסאי, corriger כהסאי) III 17.
 כעת *maintenant* III 24.
 כפר *village*; pl. avec suff. 3^e sg. fm. כפריה III 23, 26.
 כתב *écrire*; parf. 1^{re} sg. m. כתבה I C 2.
 כתך *KTK* (nom de ville ou de pays) I A 1, 3, 4, I B 4 (2 fois), 5, 10, II C 5.

ל

ל *prép.* I A 6, 13, 25 (2 fois), 32 (2 fois), I B 13, 21, 23, 32 (2 fois), 34, 39, 40 (3 fois), I C 2, 3, 4, II A 3, II B 6, 7, 9, 12, 13, 18, II C 2, 4, 7, III 3 (2 fois), 4, 7, 11 (2 fois), 15 (2 fois), 23 (3 fois), 24, 25

(4 fois); avec suff. 1^{re} sg. m. לי I B 38, III 3, 6, 9 (2 fois), 20; avec suff. 2^e sg. m. לך I B 39; avec suff. 3^e sg. m. לה III 18; avec suff. 3^e pl. m. להם III 3, 5 (2 fois), 7 (2 fois), 21.
 ל *ne . . . pas* I B 21, 25, 31, 34, 36.

- 38 (2 fois), I C 17, II B 2 ^{bis}, 3 (3 fois), 6, 16, 17, II C 8, III 4, 5 (3 fois), 6, 9 (3 fois), 14, 17, 18 (2 fois), 19, 20, 21, 22.
- לב *cœur*; état cst. לבב III 15 (2 fois), 16; avec suff. 2° sg. m. לבבך II B 5, III 14.
- לכבֿה (nom de ville?) I B 35.
- לכבֿן *Liban* (nom de montagne) I B 9.
- לוד *effacer* (ou לודר); parf. 1° sg. [לוד] II C 9; inf. לוד II C 6. — Hafel; impf. 1° sg. m. אלהוד I C 18; inf. להלוד II C 2.
- לחה *mauvais*; adj. pl. fm. לחיה III 2. — Employé substantivement (sg. fm.): לחיה *mal* I A 26, I C 6-7; לחיה I C 20.
- לחם *pain, vivres* I A 24, I B 38, 39, III 5, 7; avec suff. 1° sg. לחמי I B 38.
- לחץ *oppression*; état cst. II C 10.
- לילה *nuît* I A 12.
- ליה *il n'y a pas* I A 28.
- לץ *Laç* (nom de divinité) I A 9.
- לקח *prendre, enlever*; impf. 2° sg. m. תקח III 2; 3° sg. m. יקח I B 27; ילקח I B 35 (2 fois); part. [ל]קח (?) I A 29-30. — Passif; impf. 3° pl. fm. יקחן I A 42.
- לשן *langue* III 21; avec suff. 2° sg. m. לשנך III 17-18.

מ

- מבלה (nom de lieu?) I A 34.
- מדרא (nom de lieu?) I A 34.
- מה pron. interrogativo-relatif *ce que* I B 26, I C 1, III 3. — Voir aussi מבלה.
- מורד *ami*; pl. avec suff. 3° sg. m. מורדו III 14.
- מות *mourir*; impf. 3° sg. m. ימות III 16; [מת] II C 10; inf. [תהמתה] III 11, 15, 16; Hafel; inf. להמתה III 11, 15, 16; avec suff. 1° sg. להמתתי III 11, 15.
- מוזה (nom de lieu) I A 34.
- מחא *frapper*; impf. pass. 3° sg. m. ימחא I A 42.
- מין *eau*; état cst. מי I B 33, 34.
- מלאך *ambassadeur*; avec suff. 1° sg. מלאכי III 8; avec suff. 3° sg. m. מלאכה III 8.
- מלה *parole*; pl. מלן III 2, II C 4-5 (ימלן « mot pour mot »); état cst. pl. מלי I B 8, I C 17; état emph. pl. מליא III 2; pl. avec suff. 3° sg. m. מלוה I C 18.
- מלח *sel* I A 36.
- מלך *régner*; impf. 3° sg. m. ימלך I A 25, I B 6; pl. ימלכן I B 22.
- מלך *roi*; état abs. sg. מלך I A 6, I B 2, 7, 26, III 28; pl. מלכן I B 26, 28, III 19; avec suff. 1° sg. מלכי I C 6; avec suff. 3° sg. m. מלכה II C 5; état cst. sg. מלך I A 1 (2 fois), 3, 14; pl. מלכי I B 41, II C 15, III 1, 3, 16, 27; état emph. מלכיא I B 22, III 7.
- מלכות *royaume*; état cst. sg. מלכות (ת)

- I A 25; avec suff. 3^e sg. מלכחה I A 25.
- וימלל Pael, *parler*; impf. 3^e sg. m. וימלל III 1, 2.
- מלש (nom de divinité) I A 8.
- מן prép. I A 30, I B 7, 8, 9, 10, 27 (2 fois), I C 18, II C 2, 6, 7, 9, 16 (2 fois), III 2, 11, 12; avec suff. 1^{re} sg. m. מני III 4, 6, 7; avec suff. 2^e sg. m. מנך II B 20; מך III 22; avec suff. 3^e pl. m. מהם I B 41.
- מן pron. interrogativo-relatif *qui, qui-conque* I C 15, 16 (2 fois), II B 9, III 9 (2 fois), 10 (5 fois), 26.
- מעין *source*; pl. מעינן I A 12.
- מצר *Mušru* (nom de pays) I A 5, I B 12 (?).
- מקנה *possession, bien*; pl. avec suff. 1^{re} sg. מקני I B 27.
- מרא *seigneur*; avec suff. 2^e pl. m. מראכם III 21-22.
- מרבה (nom de lieu?) I A 34, IB 12 (?).
- מרדך *Marduk* (nom de divinité) I A 8.
- מרה pl. emph. מרהיא I B 31 (?).
- מרמה *perfidie*; pl. fm. מרמה III 22.
- מרק *frotter, détruire, anéantir*; part. (substantivé) מרק (*destructeur*) I A 29.
- משה *oindre*; impf. (jussif) 3^e pl. fm. [י]משה I A 21.
- תמשל *commander*; impf. 2^e sg. m. תמשל III 9.
- מהעאל *Mat'el* (nom pr. m.) I A 1, 2, 3, 14, 15, 24, 37 (2 fois), 39, 40, 41, I B 1, 2, 13, 21, I C 2 7-8, II C 14.

נ

- נבא *Nebo* (nom de divinité) I A 8.
- נבע *bouillonner, parler, bredouiller* (?); impf. 3^e sg. m. ויבע II B 8.
- נבש *âme*; état. cst. sg. נבש I B 40; avec suff. 1^{re} sg. נבשי I B 40; avec suff. 2^e sg. m. נבשך I B 39, 42, II B 5; avec suff. 3^e sg. m. ונבשה I A 37; avec suff. 3^e pl. m. נבשהם III 5-6, 6-7.
- נגר *préfet*; pl. avec suff. 1^{re} sg. נגרי III 10.
- נחה *tranquillité* II B 4.
- נכה *coup* III 12, 13.
- נכר *Nakar* (nom de divinité) I A 10.
- נמרה *panthère* I A 31. II A 9.
- נסך *verser*; impf. 2^e sg. m. תסך I B 38, III 5, 7; 3^e sg. m. יסך I A 26.
- נפק *sortir, pousser*; impf. 3^e sg. m. יפק I A 28.
- נצב *stèle*; état emph. sg. I A 6 ([ונ]צבא), I C 17 (נצבא).
- נצר *garder*; impf. 3^e sg. m. ליצר I C 17; impf. (jussif) 3^e pl. m. יצרו I C 15; יצון I B 8.
- נקם *venger*; impf. 2^e sg. m. ותקם III 11; 3^e sg. m. יקם III 12 (3 fois), 22.
- נר *Ner* (nom de divinité) I A 9.
- נרגל *Nergal* (nom de divinité) I A 9.
- נשא *enlever, prélever, exprimer*; impf.

- 2° sg. m. תשא I B 39, III 14; | נשה *oublier*; Itpeel; impf. 3° sg. m.
 3° sg. m. ישא III 15, 16, 26; | הַנְּשִׁי II A 4.
 3° pl. m. [ישא] II C 13. | נשך *Nušku* (nom de divinité) I A 8-9.

D

- סכב *entourer, encercler*; impf. 3° sg. m. | סלק *monter*; impf. 3° sg. m. III 14,
 יִסְבּ (?) I B 34; avec suff. 1° sg. | 15 (2 fois); 3° pl. m. יִסְקֶן I A 5,
 m. ויִסְבֵּן I B 28. | I C 4.
 סבת *Sibitti* (nom de divinité) I A 11. | סס *teigne* I A 31.
 סח I B 42 (sens ?). | ססיה *jument*; I A 22.
 סחרה *entourage*; avec suff. 1° sg. | ספרא *inscription*; état emph. sg. I B 8,
 סחרתִי III 7-8; סח[ר]תי III 19. | I B 8, 28, 33, I C 17,
 סכר *Hafel, livrer*; impf. 2° sg. m. | II B 18, II C 13, III 4, 17; pl.
 avec suff. 3° pl. m. III תהסכרהם III | ספריא II C 2, 4, 6, 9.
 2; 3° sg. m. יהסכר III 3; יסכר III | סרס *eunuque*; pl. avec suff. 1° sg.
 3; 3° pl. m. יהסכרן III 3; inf. abs. | סרסי III 5.
 סכר III 2.

ע

- עבר *faire, agir, servir*; parf. 3° pl. m. | I B 7 (2 fois), 11, 23, 24, 28,
 עברו II B 2; impf. 2° sg. m. | 33, 38, II B 2, 18, II C 13, III
 יעב[ר] III 22; 3° sg. m. [ת]עבר | 4, 7, 9, 14, 17, 19, 20, 23,
 I C 20; 3° pl. m. יעברו (jussif) | 27.
 I C 5; fm. יעבדן I A 41. | ער *jusque* I B 9 (2 fois), 10, I C 8,
 עבר *serviteur*; pl. avec suff. 1° sg. | II B 19 (?), III 6, 25.
 III 13. | עוף *voler*; impf. 3° pl. m. יעפֵן I B 33
 עבר *passer, pardonner*; impf. 1° sg. | (?).
 אעבר III 3. — *Hafel, faire dispa-* | עור *être aveugle*; Pual; impf. 3° pl. m.
raître; impf. 3° sg. m. avec suff. | יעורן (?) II B 4. — *Hufal*; impf.
 3° sg. m. יעברנה III 17. | 3° sg. m. יער I A 39 (2 fois).
 ענלא *veau* I A 23; état emph. sg. | עז *Pael, rendre fort*; impf. 3° sg. m.
 I A 40. | יעזו I B 44 (?). — *Hafel*; impf.
 ער *pacte*; état abs. pl. ערן I B 24, 41; | 3° sg. m. יעזו II B 20.
 état cst. pl. ערי I A 1, 2 (2 fois), | עין *œil*; pl. avec suff. 1° sg. כעיני III 3;
 3, 4 (3 fois), 13, I B 1 (2 fois), | pl. avec suff. 2° pl. m. עיניכם
 4 (4 fois), 5 (2 fois), 6; état | I A 13.
 emph. pl. עדיא I A 7 (2 fois), | על *prép. sur, contre* I A 26, 28, 42,

- I B 30, II B 11, III 1 (3 fois), 5, 14, 15 (3 fois), 16 (2 fois), 17, 22 (2 fois), 26; avec suff. 1^{re} sg. m. עלי I B 26, III 1, 22; avec suff. 3^e sg. fm. עלה I A 32; [עלי] III 9.
- על *le dessus, le haut* (subst. m.); état cst. עלי ארם (*le Haut-Aram*) I A 6.
- על *poullain* I A 22.
- עלב *oppression, humiliation* II C 10.
- (עלי) *le dessus, le haut* (subst. fm.); avec suff. 3^e sg. m. [ע]ליתה I C 24.
- עליון *Elyón* (nom de divinité) I A 11.
- (עליו) *action, conduite*; avec suff. 1^{re} sg. עלי[לו] III 2.
- עלים *enfant* I A 22.
- עלל *entrer*; impf. 3^e sg. m. יעל I B 35; part. sg. m. על I A 6.
- עלם *éternité*; ער עלם III 24, 25; pl. [לעל] III 7.
- עם *peuple*; avec suff. 1^{re} sg. עמי III 21; avec suff. 3^e sg. m. עמה I A 29, 30, I B 5, 11, II B 3, avec suff. 3^e pl. m. עמהם II C 16; état
- emph. sg. עמא III 5, 13; pl. עמיא III 10.
- עם *prép. avec* I A 1, 2, 3 (2 fois), 4, 5 (3 fois), I B 1, 2 (2 fois), 3 (3 fois), 4 (2 fois), 5 (2 fois), 11; avec suff. 1^{re} sg. עמי I B 33; avec suff. 2^e sg. m. עמך I B 43 (?).
- עמל *affliction* I A 26.
- עקה *pie* (?) I A 33.
- עקר *racine, souche, descendance*; état cst. sg. עקר I A 3, 15, I B 2 (2 fois), III 3; avec suff. 1^{re} sg. עקרי I B 25, 32, III 1, 3, 11, 12, 16, 21, 22, 26; avec suff. 2^e sg. m. עקרך I B 25, 32, III 1, 3, 12, 15; avec suff. 3^e sg. m. עקרה I A 25, 41, II B 6, II C 15, III 13, 25.
- עקרב *scorpion* I A 31.
- ערערו *Ara'iru* (nom de ville) I B 10.
- עשק *faire tort*; impf. 2^e sg. m. avec suff. 1^{re} sg. העשקני III 20.
- עשה *penser*; impf. 2^e sg. m. העשה II B 5.
- עטרסמך *Atarsamak* (nom pr. m.) I A 1, 3, 14.

פ

- פ conj. *et* II B 4, 6.
- פנר *cadavre* I B 30 (2 fois), II B 11 (2 fois).
- פם *gueule*; état cst. sg. פם I A 31 (4 fois), II A 9 (3 fois).
- פנה *retourner*; impérat. 2^e pl. m. תפני III 7.
- פקד *officier*; pl. avec suff. 1^{re} sg. פקדי III 4, 10, 13.
- פקח *ouvrir*; impérat. pl. פקחו I A 13.
- פרק *démolir*; inf. [ל]פרק I B 34.
- פתח *ouvrir*; part. passif sg. fm. פתחה III 8.

צ

- צבי *gazelle* I A 33. | צלל; dans בית צלל (nom de pays)
 צדה *hibou* I A 33. | I B 3 (בֵּית צֶלֶל), II B 10.
 צולה *abime* (צוֹלָה) I A 11-12. | צעקה *cri* (צֶעֶקָה) II A 8-9.

ק

- קבר *sépulture*; avec suff. 3^e sg. m. | קרק *s'enfuir*; impf. 3^e sg. m. יקרק III 4,
 - [קב]רה II A 4-5. | 19 (2 fois); inf. קרק III 4; part.
 קדם *devant* I A 8 (2 fois), 9 (3 fois), | (substantivé) sg. m. avec suff.
 10 (2 fois), 11 (3 fois), 12. | 1^{re} sg. קרקי III 19; avec suff.
 קחקה *Palpel*; impf. 3^e sg. m. יקחקה | 3^e pl. m. קרקהם III 19-20.
 I B 45 (sens ?). | קשת *arc*; état cst. sg. קשה I A 39;
 קל *son*; état cst. sg. קל I A 29. | état emph. sg. קשהא I A 38.
 קמל *vermine* I A 31. | קהל *tuer*; impf. 3^e sg. m. יקהל II B 9
 קנתן *perdrix* (?) I A 32. | (2 fois), III 18; 3^e pl. m. יקהלן
 קריה *ville* III 12, état cst. sg. קריה | III 11; avec suff. 3^e sg. m. יקהלנה
 I B 36; état emph. sg. [קריהא] | I B 27; impérat. sg. קהל III 18;
 I A 33. | pl. קהלו III 21.

ר

- ראש *tête*; avec suff. 1^{re} sg. ראשי III 11. | רחב *être en conflit*; impf. 3^e sg. m. ירחב
 רב *grand, nombreux* I B 7; pl. fm. | III 17, 26.
 רב[ר] I A 36. — Employé sub- | רקה *être bienveillant*; impf. 2^e sg. m.
 stantivement : pl. *les grands*; avec | הרקה III 18, 19; inf. רקה III 18.
 suff. 3^e sg. m. רבוה I A 39, 40, | רקק *broyer, capturer*; impf. 1^{re} sg. m.
 41, II B 3, II C 15-16; avec suff. | avec suff. 3^e pl. m. ארקהם III 6;
 3^e sg. fm. [רבובי]ה II A 7. | 2^e sg. m. avec suff. 3^e pl. m.
 רום *s'élever*; Hafel, *élever, enlever,* | הרקהם III 6; impérat. pl. רקו III
soustraire; impf. 2^e sg. m. החרם | 6; inf. רקה III 6.
 III 5, 6. | רשה *réclamer*; impf. 2^e sg. m. ולתרשה
 רחבה *Rahbah* (nom de ville) I A 10. | III 9.
 רחם *Itpaal, avoir pitié*; impf. 1^{re} pl. | י[ר]שמן *tracer*; impf. 3^e pl. pass. III C 3.
 נתרם I B 42 (?). |

ש

- שאה *brebis*; sg. fm. שאה I A 21;
pl. שאן I A 23.
ישבע *être rassasié*; impf. 3° sg. m. ישבע
I A 22 (2 fois), 23, 24,
II A 1, 2.
לשנב Pael, *fortifier, protéger*; inf. לשנב
I B 32 (2 fois).
שנב *puissant, grand*; pl. *les grands*;
avec suff. 3° sg. m. שגבוה
III 13-14.
שהר *témoin*; état abs. pl. שהרן I A 12.
- שום *poser*; parf. 3° sg. m. שום I A 7;
pl. שמו I B 6; impf. 1° sg. אשם
I C 19; 3° pl. m. (jussif) וישמו
I C 23.
שנא *hair*; part. (substantivé) : *ennemi*;
pl. avec suff. 1° sg. שנאי I B 26,
II B 14; III 10, 11; avec suff.
3° sg. m. שנאוה III 12.
שפה *lèvre*; du. avec suff. 2° sg. m.
שפתך III 14-15; avec suff. 3°
sg. m. שפתוה III 15, 16.

ש

- שבע *sept* I A 21, 22, 23, 24, 27
(3 fois), II A 1, 5, 6.
שבר *briser*; impf. 3° sg. m. ישבר
I A 38; 3° sg. fm. pass. תשבר
I A 38.
שוב *revenir*; parf. 3° sg. fm. ושובה
III 25. — Hafel, *restituer*; parf.
3° sg. m. השב III 20; pl. השבו
III 24; impf. 1° sg. אהשב III 20;
2° sg. m. avec suff. 3° pl. m.
ההשבה III 6.
שוט *roder*; inf. בשט I A 24.
שורה *vache*; I A 23.
שחר *faire des présents*; impf. 3° pl. m.
וישחרן III 28.
שחט *ravager*; Itpaal, *être ravagé*; impf.
3° sg. m. [יש]חטט I A 32.
שחלין *cresson* (?) I A 36.
שיבה *restauration*; état cst. שיבה III 24.
שיה *épines* II A 5.
- שלה *être tranquille*; impérat. pl. שלו
III 5.
שלה *envoyer*; impf. 1° sg. m. אשלה
II B 6, III 8; 2° sg. m. השלה
I B 37, III 17, 21; 3° sg. m. ישלה
I B 25, III 8; 3° pl. m. ישלהן
I A 30; inf. ולמשלה I B 34; לשלה
(Pael?) III 8.
שלם Pael, *accomplir*; impf. 2° pl. m.
[והש]לטן I B 24.
שם *là* III 6.
שמיין *ciel* I A 11, 26, I B 7.
שמע *entendre, obéir*; impf. 2° sg. m.
השמע II B 4; 3° sg. m. ישמע
I B 21, II B 3; 3° pl. m. ישמען
I B 22, II B 2 bis, 3 (2 fois);
Itpaal 3° sg. m. יהשמע I A 29.
שנה *an*; pl. état abs. שנו I A 27
(2 fois), II A 5, 6.
שעוהא *cire* I A 35, 37, 39.

שעל *chacal* I A 33.

שפר *beau* III 29.

שקר *trahir*; parf. 2° sg. m. שקרה
I B 27-28, 36-37, 38, II B 17-18,
III 9, 14, 19, 20, 27; 2° pl. m.
שקרהם I B 23, II B 9, 14, III 4,
7, 16, 23; impf. 3° sg. m. ישקר
I A 14, 15, 24, II A 3.

שרה *déliier, relâcher*; impf. (jussif)

2° sg. m. avec suff. 3° sg. m.

השריה III 18.

שרן *chat sauvage* I A 33.

שרן (nom de ville) I A 34.

שרש *racine, souche*; avec suff. 3° sg.
m. ה[ש] I C 24-25.

שתק *se taire*; impf. (jussif) 3° sg. fm.
השתק I B 8.

ת

תואם (nom de ville) I A 34.

תוי (nom de fleuve?) I A 28.

תולעה *ver* I A 27.

תחת *prép. au-dessous de, à la place de*;
avec suff. 2° pl. m. [לתחת] III 7.

תחת *le dessous, le bas* (subst. m.); avec
suff. 3° sg. m. ותחתה I A 6.

(ת)תחת *le dessous, le bas* (subst. fm.);

avec suff. 3° sg. m. תחתיתה
I C 23.

תל *tell, monceau de ruines* I A 32.

תלאים (nom de ville) III 23, 25, 26.

תפק *frapper*; impérat. pl. avec suff. 3° sg.
fm. תפוח III 13; תפוח III 13 (sg.²).

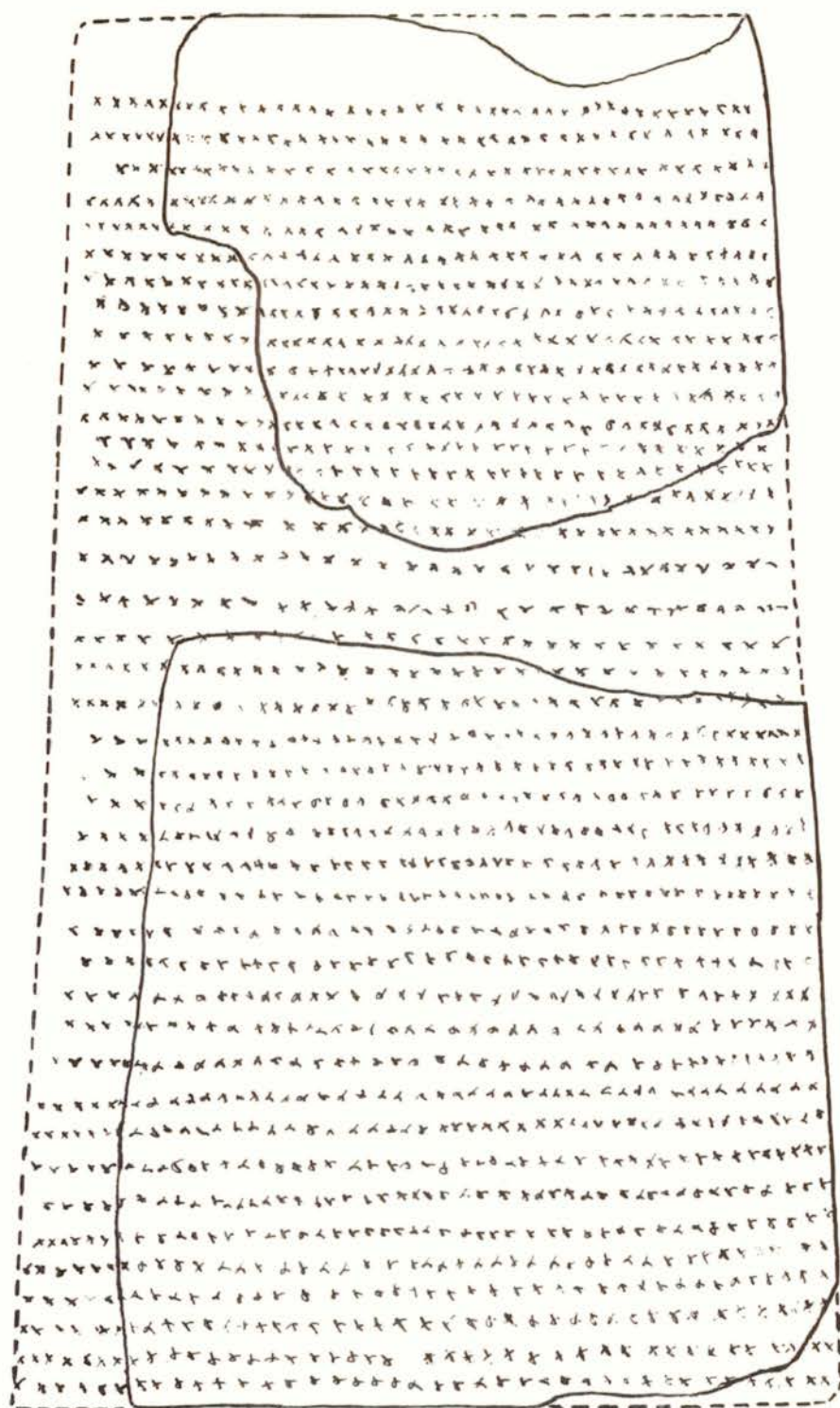
תשמת *Taşmet* (nom de divinité) I A 8
([תשמת]).

TABLE DES MATIÈRES

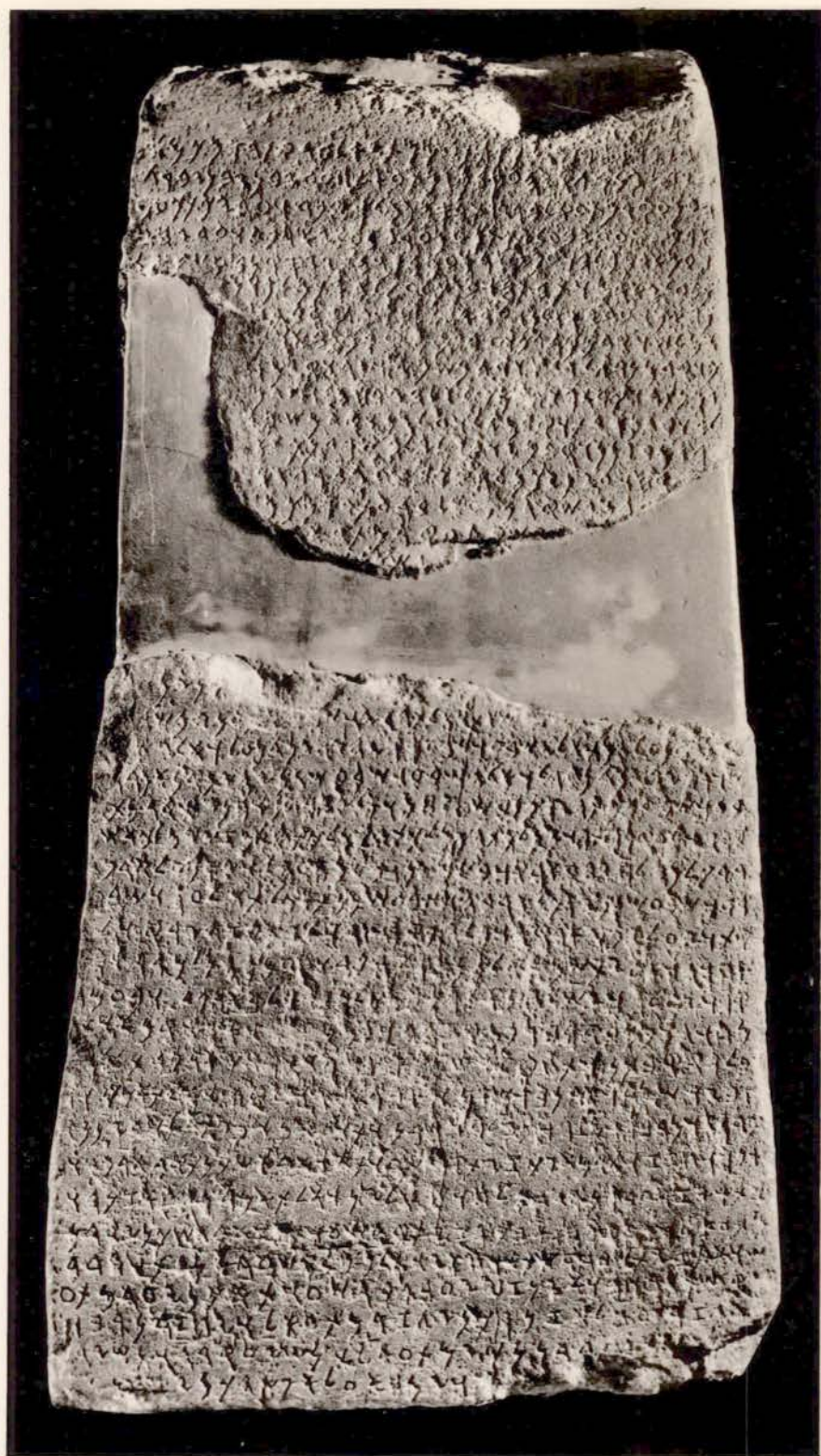
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1	[197]
<i>STÈLE I.</i>		
INTRODUCTION.....	9	[205]
BIBLIOGRAPHIE.....	15	[211]
FACE ANTÉRIEURE (A) : transcription, traduction, notes.....	17	[213]
FACE POSTÉRIEURE (B) : transcription, traduction, notes.....	61	[257]
TRANCHE DROITE (C) : transcription, traduction, notes.....	87	[283]
<i>STÈLE II.</i>		
INTRODUCTION.....	97	[293]
FACE ANTÉRIEURE (A) : transcription, traduction, notes.....	99	[295]
FACE POSTÉRIEURE (B) : transcription, traduction, notes.....	105	[301]
TRANCHE GAUCHE (C) : transcription, traduction, notes.....	117	[313]
<i>APPENDICES.</i>		
I. <i>STÈLE III.</i> — Transcription et traduction.....	127	[323]
II. REMARQUES ÉPIGRAPHIQUES.....	133	[329]
III. GLOSSAIRE.....	139	[335]
TABLE DES MATIÈRES.....	153	[349]
TABLE DES PLANCHES.....	155	[351]

TABLE DES PLANCHES HORS-TEXTE

- Planche I. — *Stèle I.* — Face antérieure (A). Schéma montrant les parties manquantes.
- Planche II. — *Stèle I.* — Face antérieure (A). Ensemble.
- Planche III. — *Stèle I.* — Face antérieure (A). Fragment supérieur. (Copie.)
- Planche IV. — *Stèle I.* — Face antérieure (A). Fragment supérieur.
- Planche V. — *Stèle I.* — Face antérieure (A). Fragment inférieur. (Copie.)
- Planche VI. — *Stèle I.* — Face antérieure (A). Fragment inférieur.
- Planche VII. — *Stèle I.* — Face postérieure (B). Ensemble.
- Planche VIII. — *Stèle I.* — Face postérieure (B). Fragment supérieur. (Copie.)
- Planche IX. — *Stèle I.* — Face postérieure (B). Fragment supérieur.
- Planche X. — *Stèle I.* — Face postérieure (B). Fragment inférieur. (Copie.)
- Planche XI. — *Stèle I.* — Face postérieure (B). Fragment inférieur.
- Planche XII. — *Stèle I.* — Tranche droite (C). Ensemble.
- Planche XIII. — *Stèle I.* — Tranche droite (C). Fragment supérieur. (Copie.)
- Planche XIV. — *Stèle I.* — Tranche droite (C). Fragment supérieur.
- Planche XV. — *Stèle I.* — Tranche droite (C). Fragment inférieur. (Copie.)
- Planche XVI. — *Stèle I.* — Tranche droite (C). Fragment inférieur.
- Planche XVII. — *Stèle I.* — Face antérieure (A) et tranche droite (A).
- Planche XVIII. — *Stèle I.* — Tranche gauche (anépigraphe) et face antérieure (A).
- Planche XIX. — *Stèle I.* — Face postérieure (B) et tranche gauche (anépigraphe).
- Planche XX. — *Stèle I.* — Tranche droite (C) et face postérieure (B).
- Planche XXI. — *Stèle II.* — Face antérieure (A). Partie gauche. (Copie.)
- Planche XXII. — *Stèle II.* — Face antérieure (A). Partie gauche.
- Planche XXIII. — *Stèle II.* — Face postérieure (B). Partie droite. (Copie.)
- Planche XXIV. — *Stèle II.* — Face postérieure (B). Partie droite.
- Planche XXV. — *Stèle II.* — Tranche gauche (C). (Copie.)
- Planche XXVI. — *Stèle II.* — Tranche gauche (C).
- Planche XXVII. — *Stèle II.* — Face postérieure (B) et tranche gauche (C).
- Planche XXVIII. — *Stèle II.* — Tranche gauche (C) et face antérieure (A).
- Planche XXIX. — Tableau comparatif de l'écriture des principales inscriptions ouest-sémitiques des IX^e et VIII^e siècles.



STÈLE I - Face antérieure (A). Schéma montrant
les parties manquantes



STÈLE I - Face antérieure (A). Ensemble

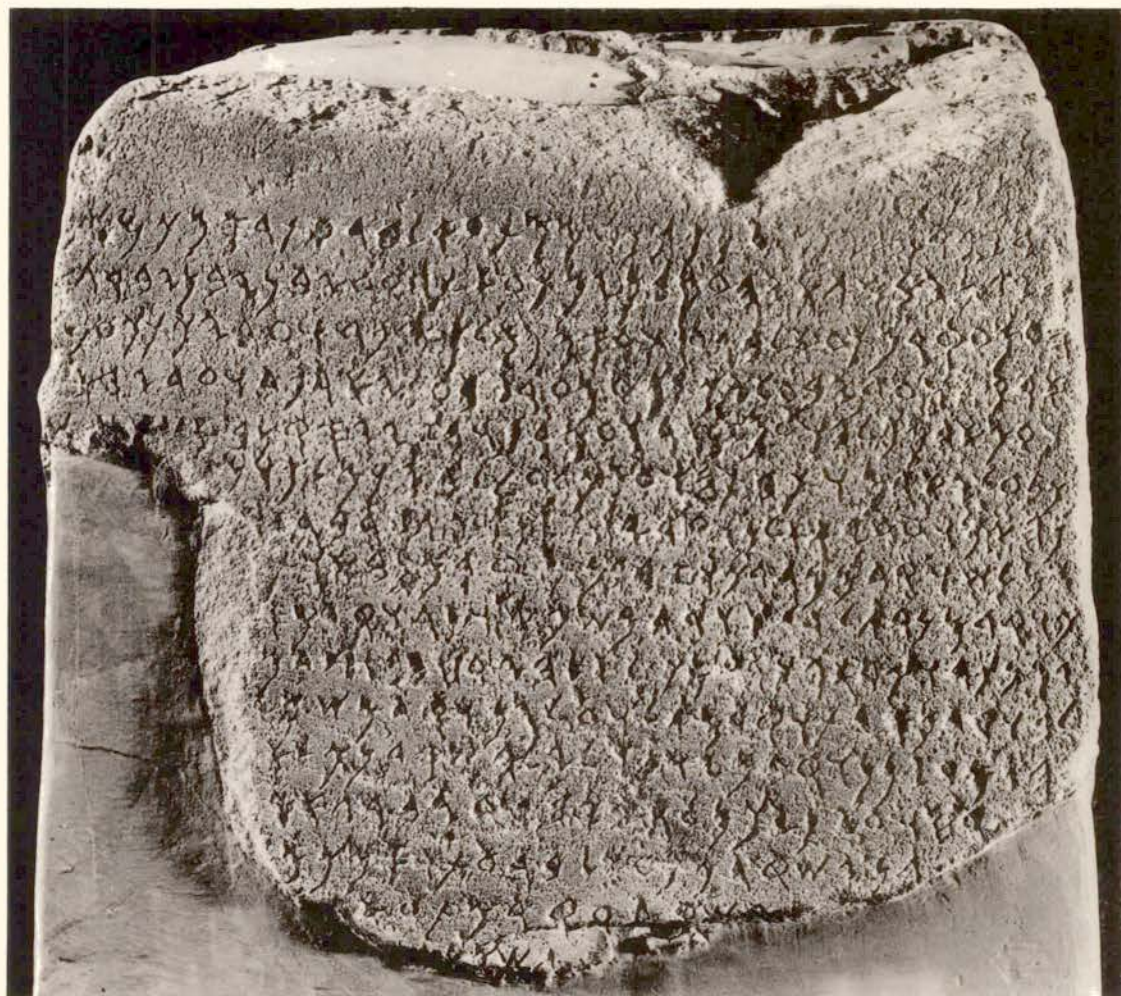
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

5

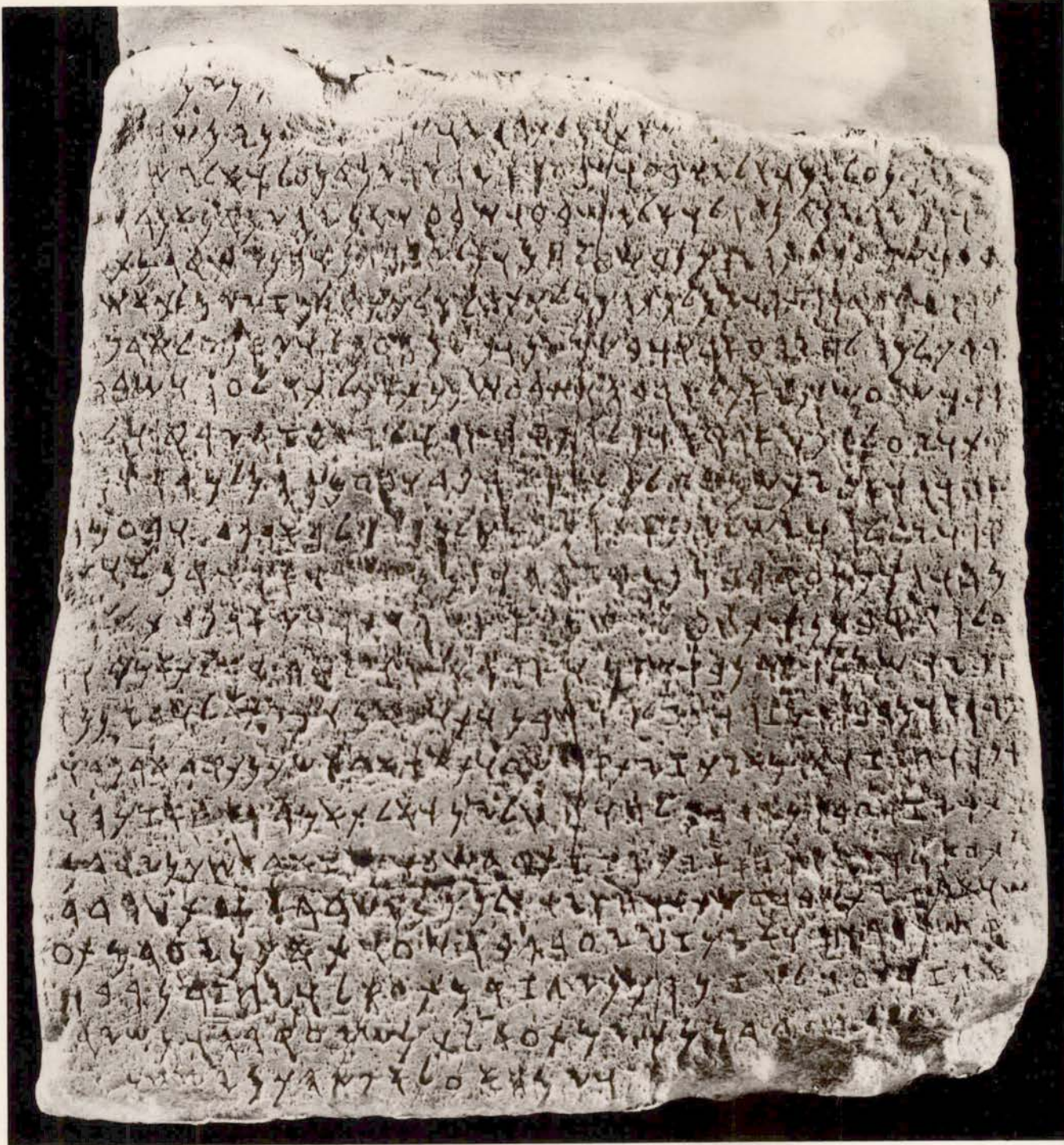
10

15

STÈLE I - Face antérieure (A). Fragment supérieur. Copie



STÈLE I - Face antérieure (A). Fragment supérieur



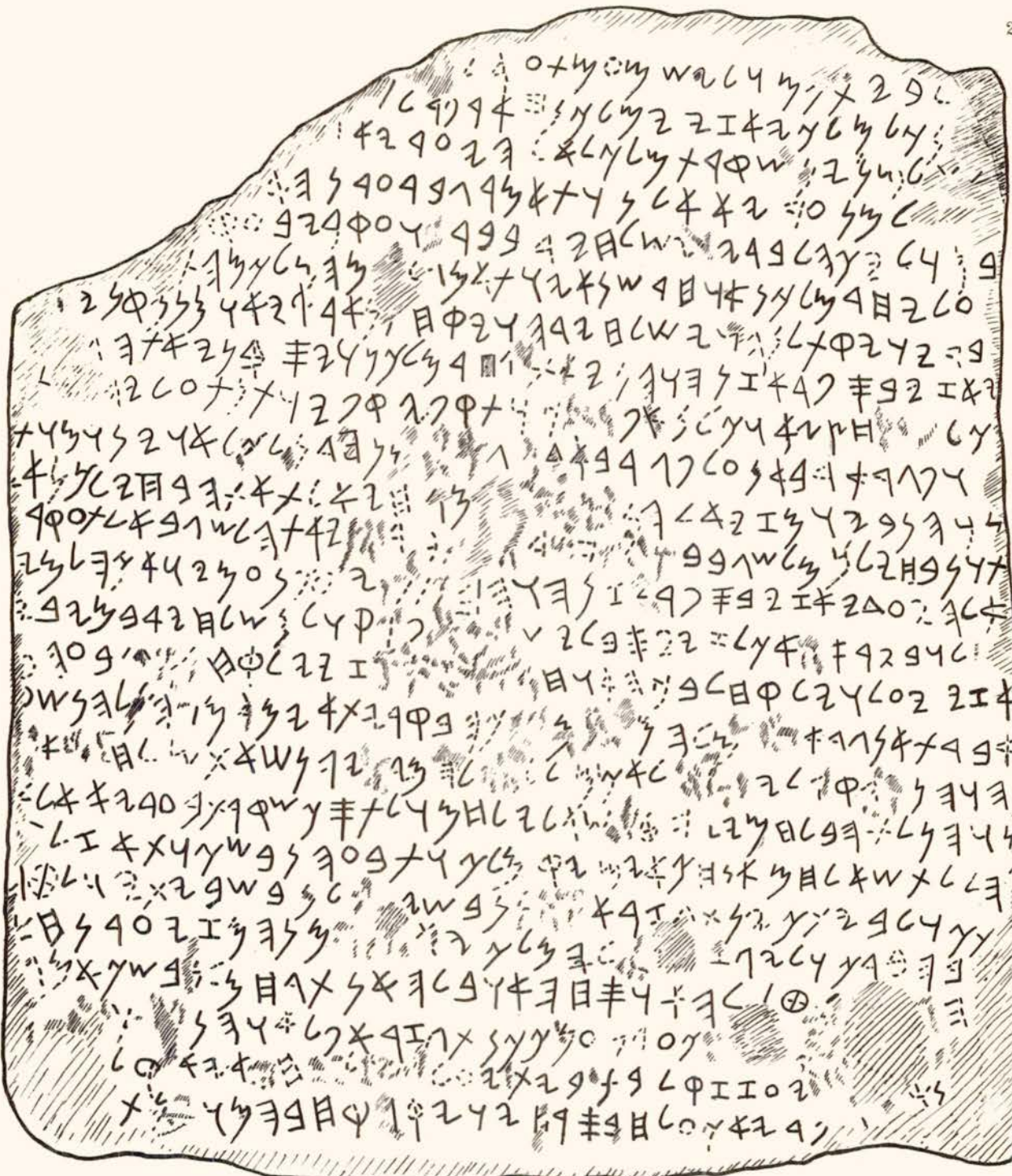
STÈLE I - Face antérieure (A). Fragment inférieur



STÈLE I - Face postérieure (B). Ensemble



STÈLE I - Face postérieure (B). Fragment supérieur



25

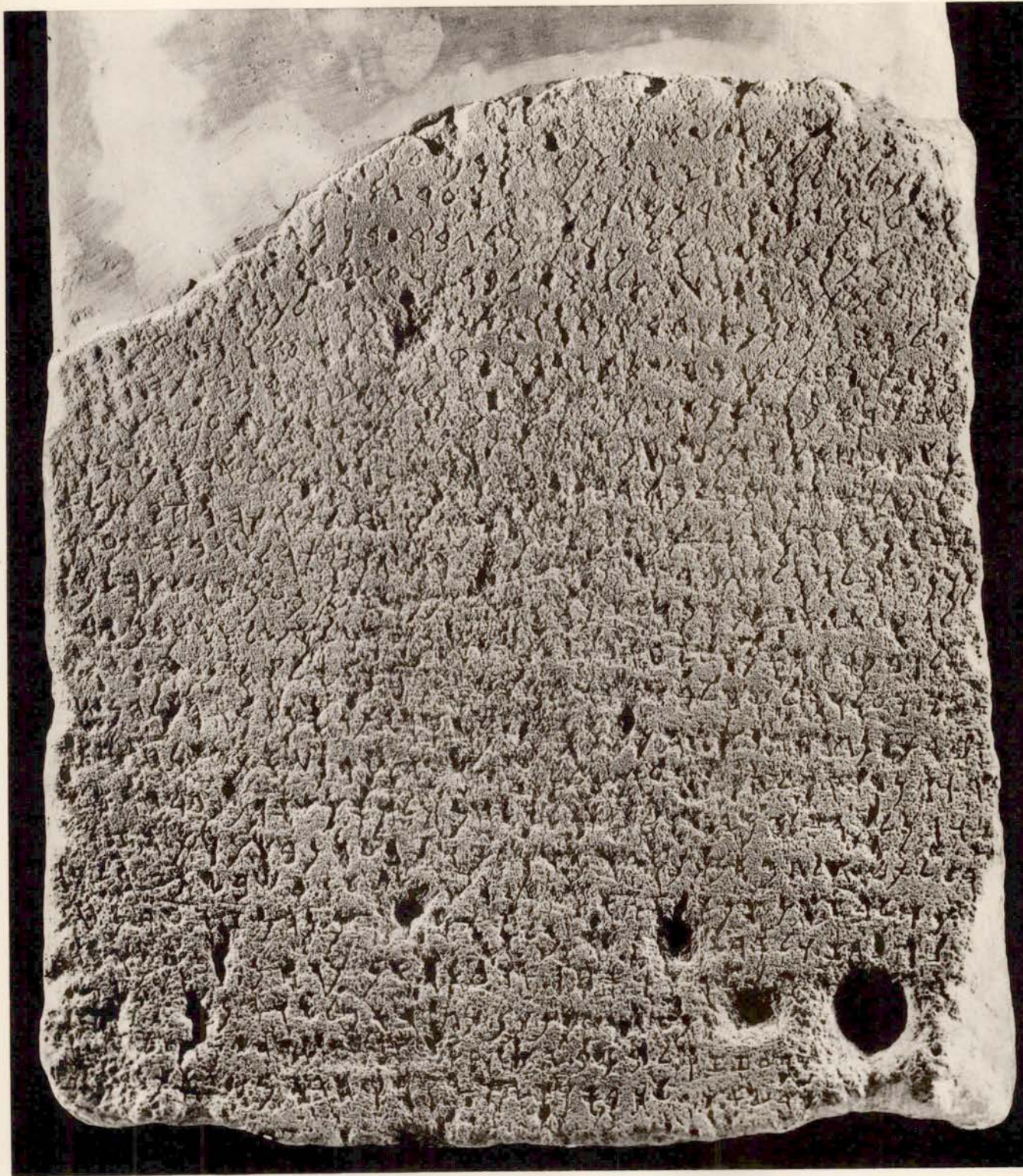
30

35

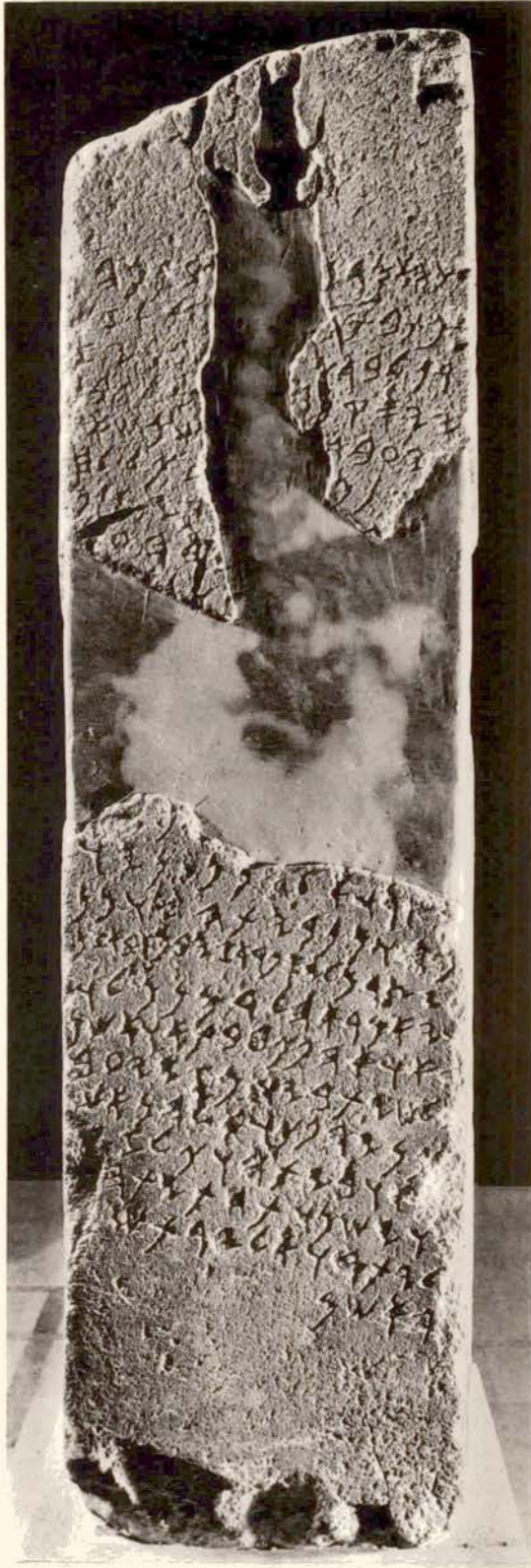
40

45

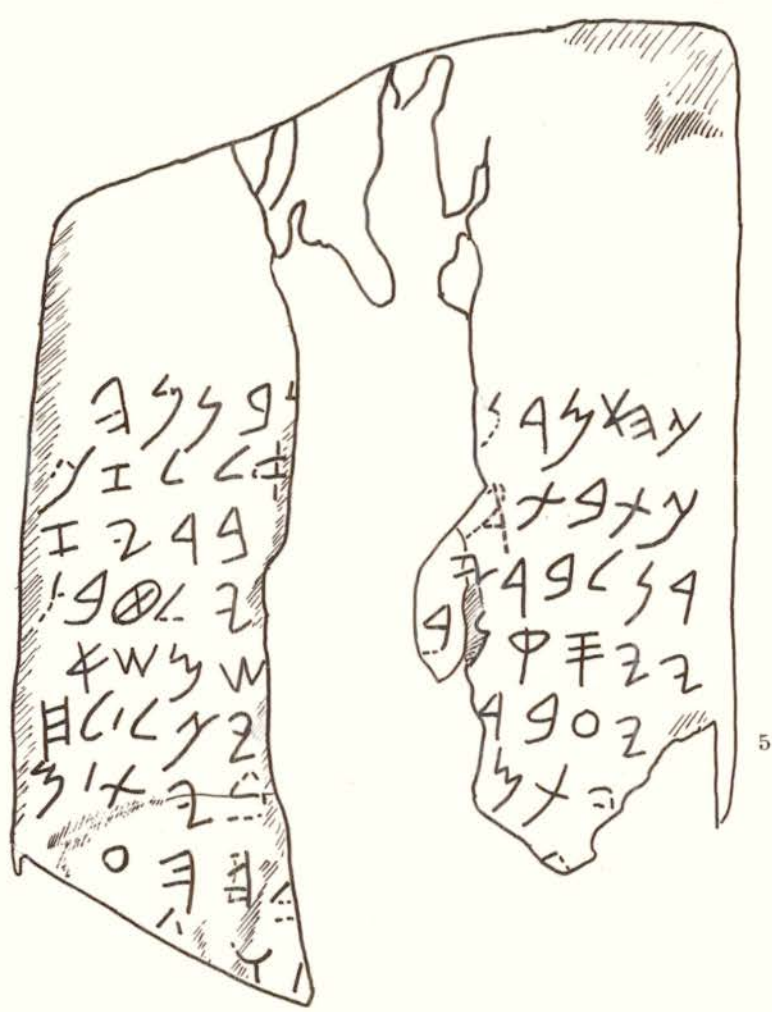
STÈLE I - Face postérieure (B). Fragment inférieur. Copie



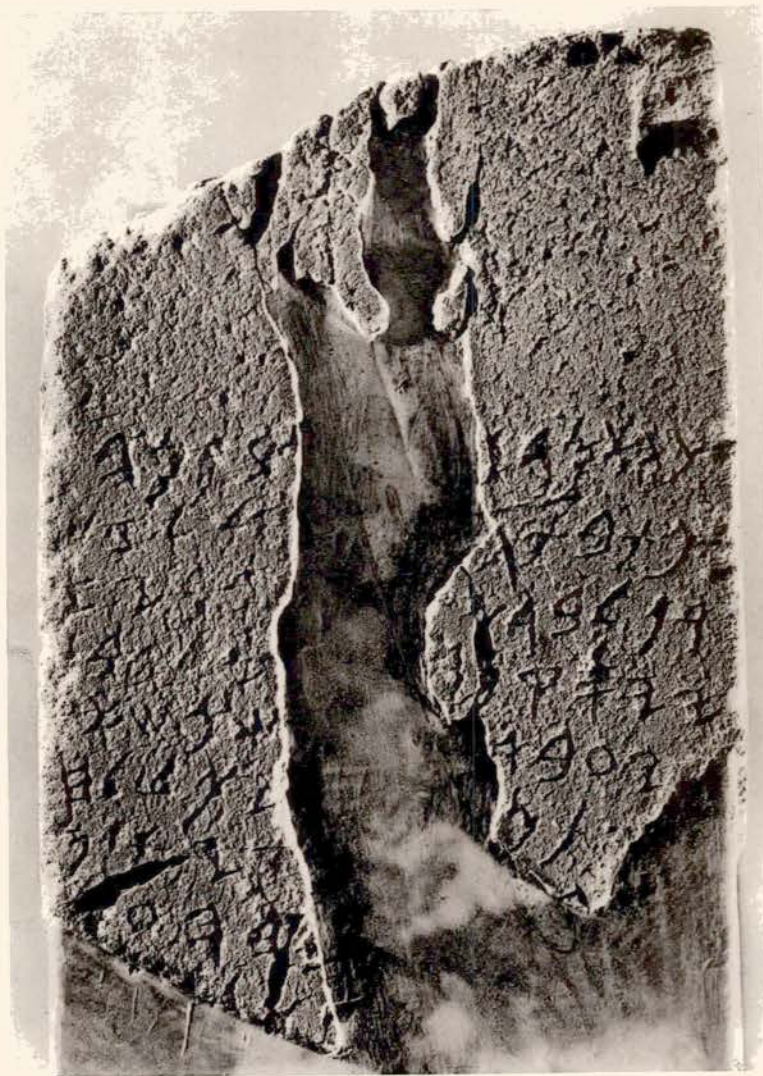
STÈLE I - Face postérieure (B). Fragment inférieur



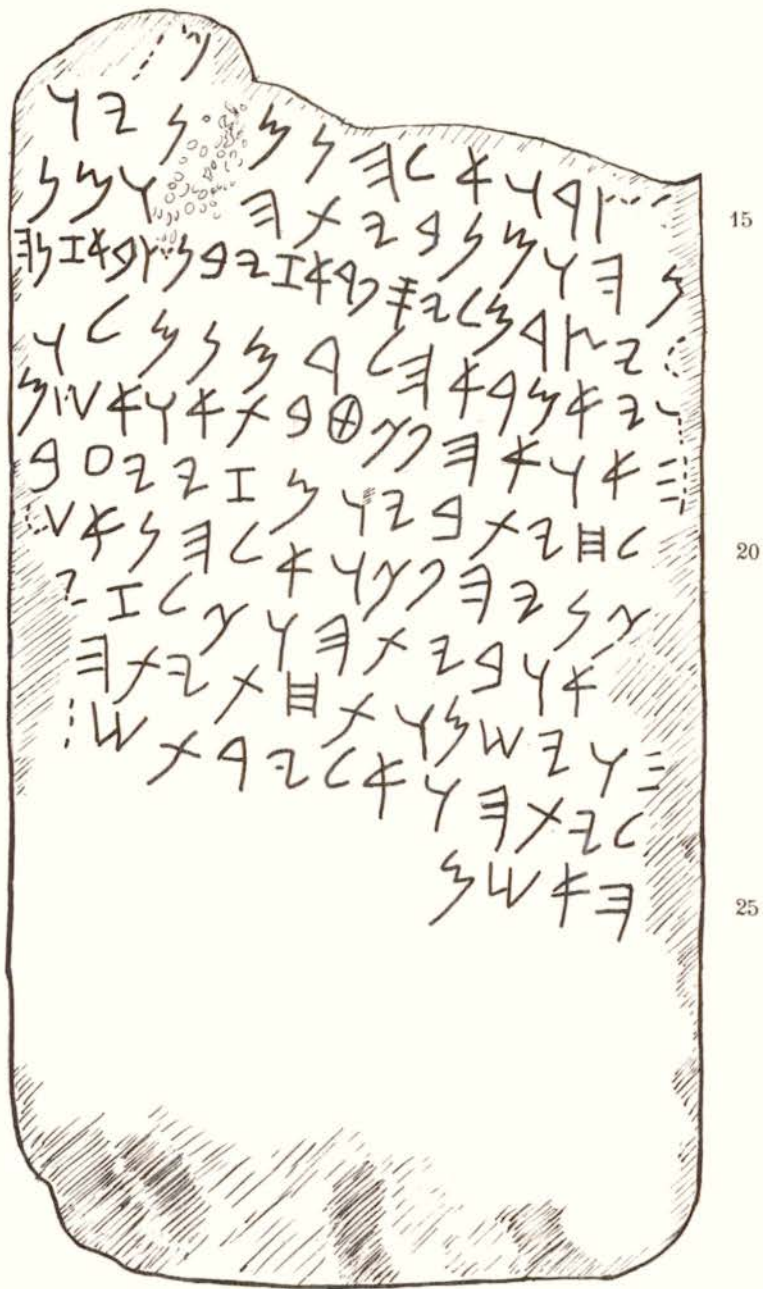
STÈLE I - Tranche droite (C). Ensemble



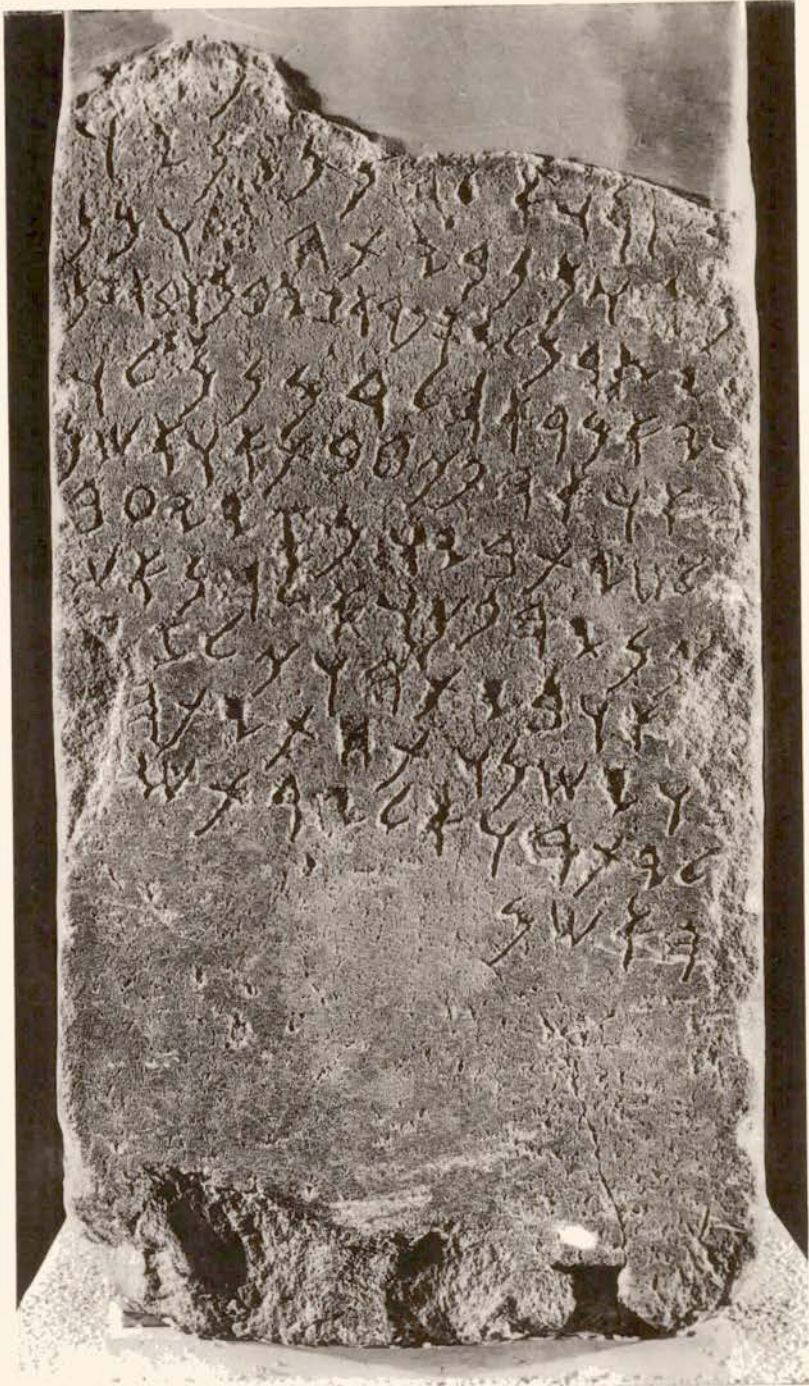
STÈLE I - Tranche droite (C). Fragment supérieur. Copie



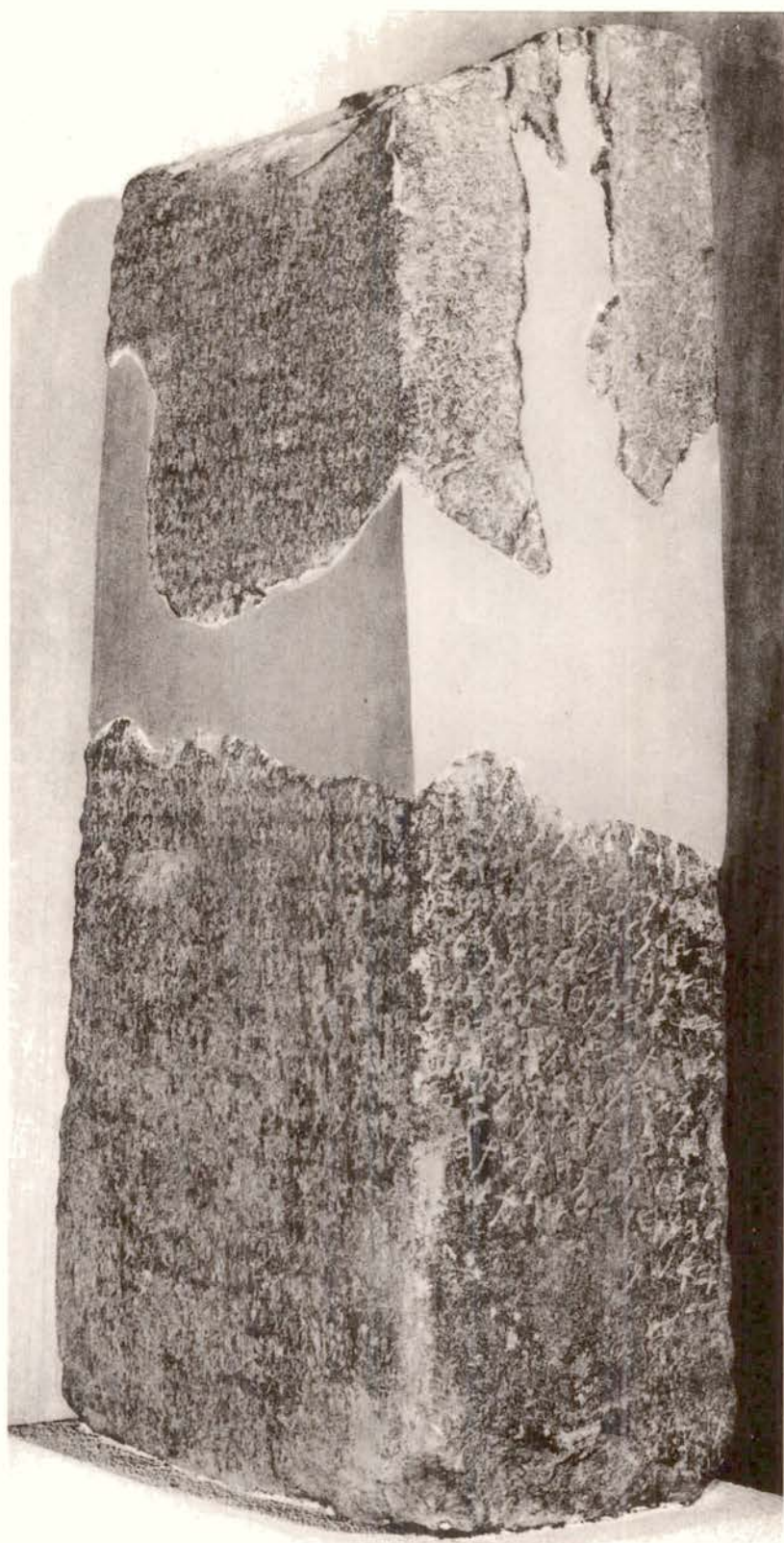
STÈLE I - Tranche droite (C). Fragment supérieur



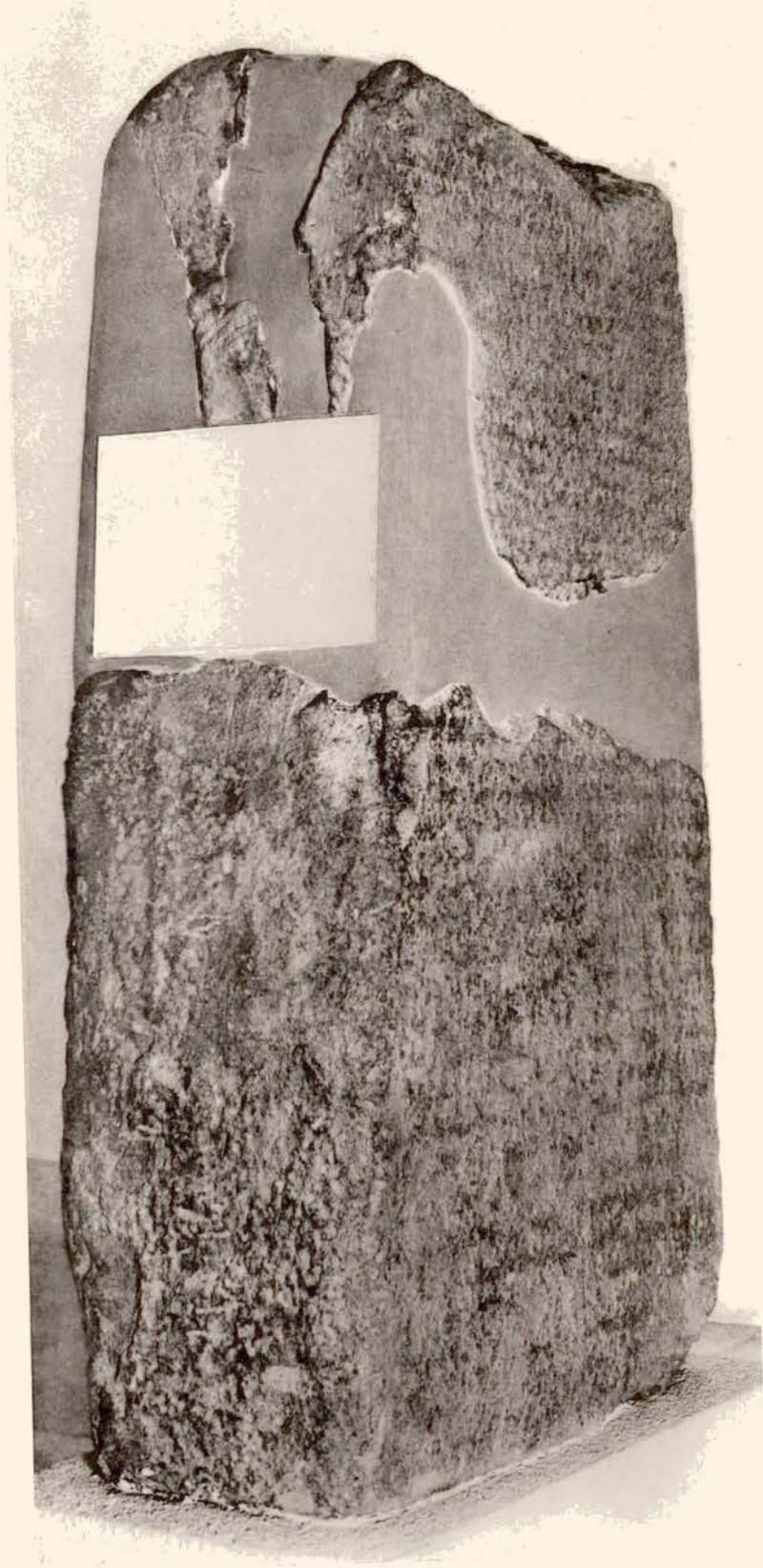
STÈLE I - Tranche droite (C). Fragment inférieur. Copie



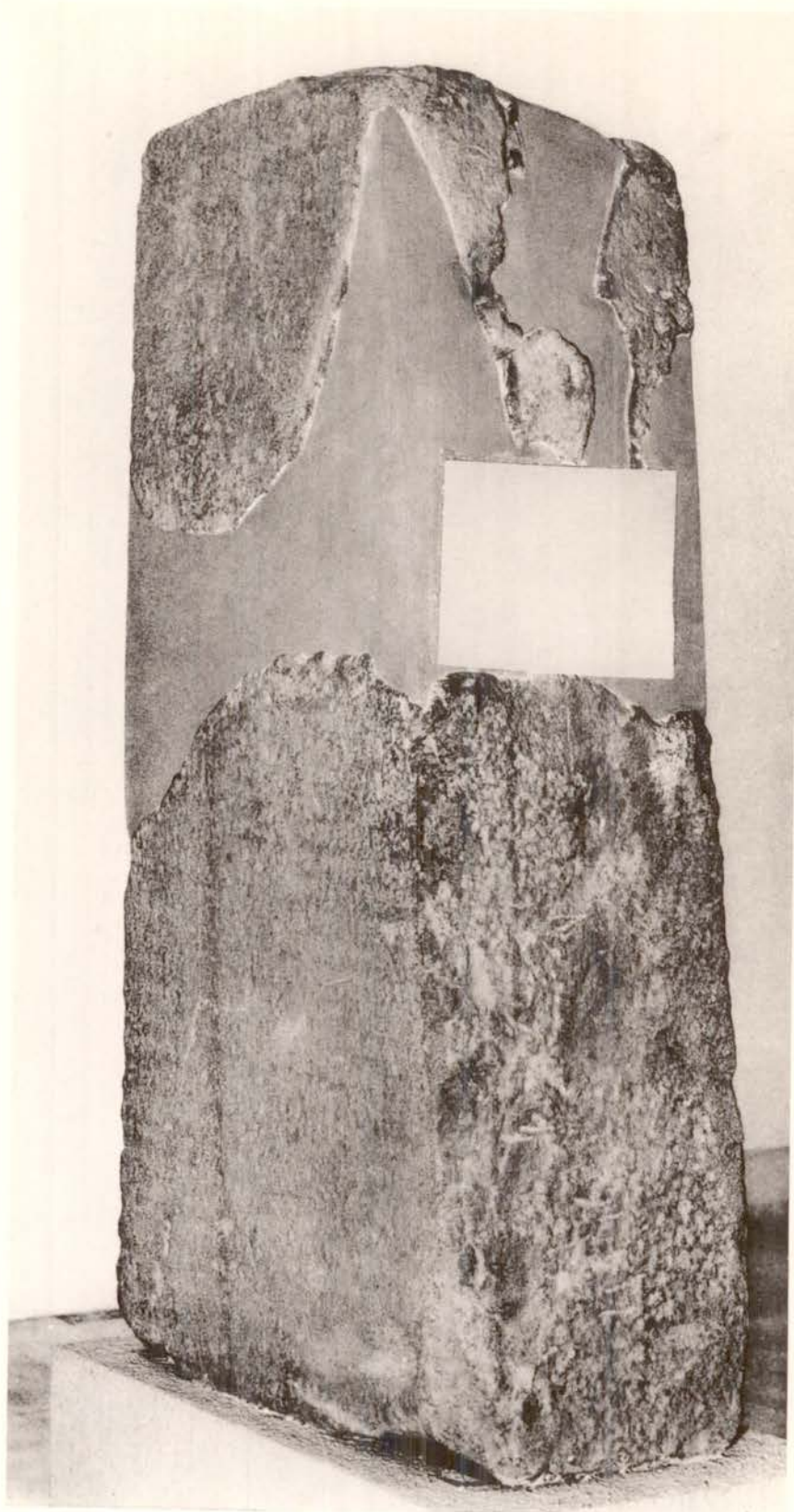
STÈLE I - Tranche droite (C). Fragment inférieur



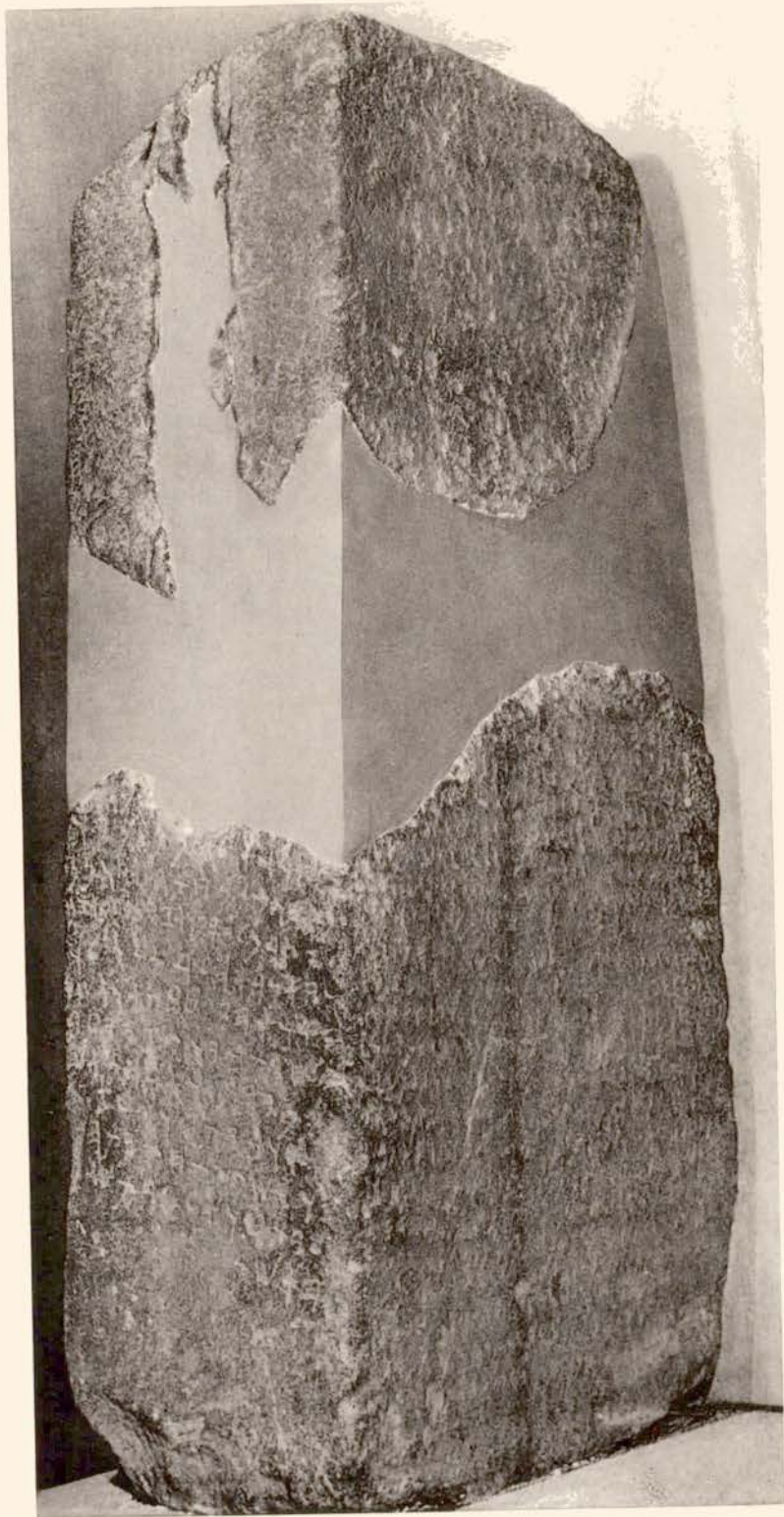
STÈLE I - Face antérieure (A) et tranche droite (C)



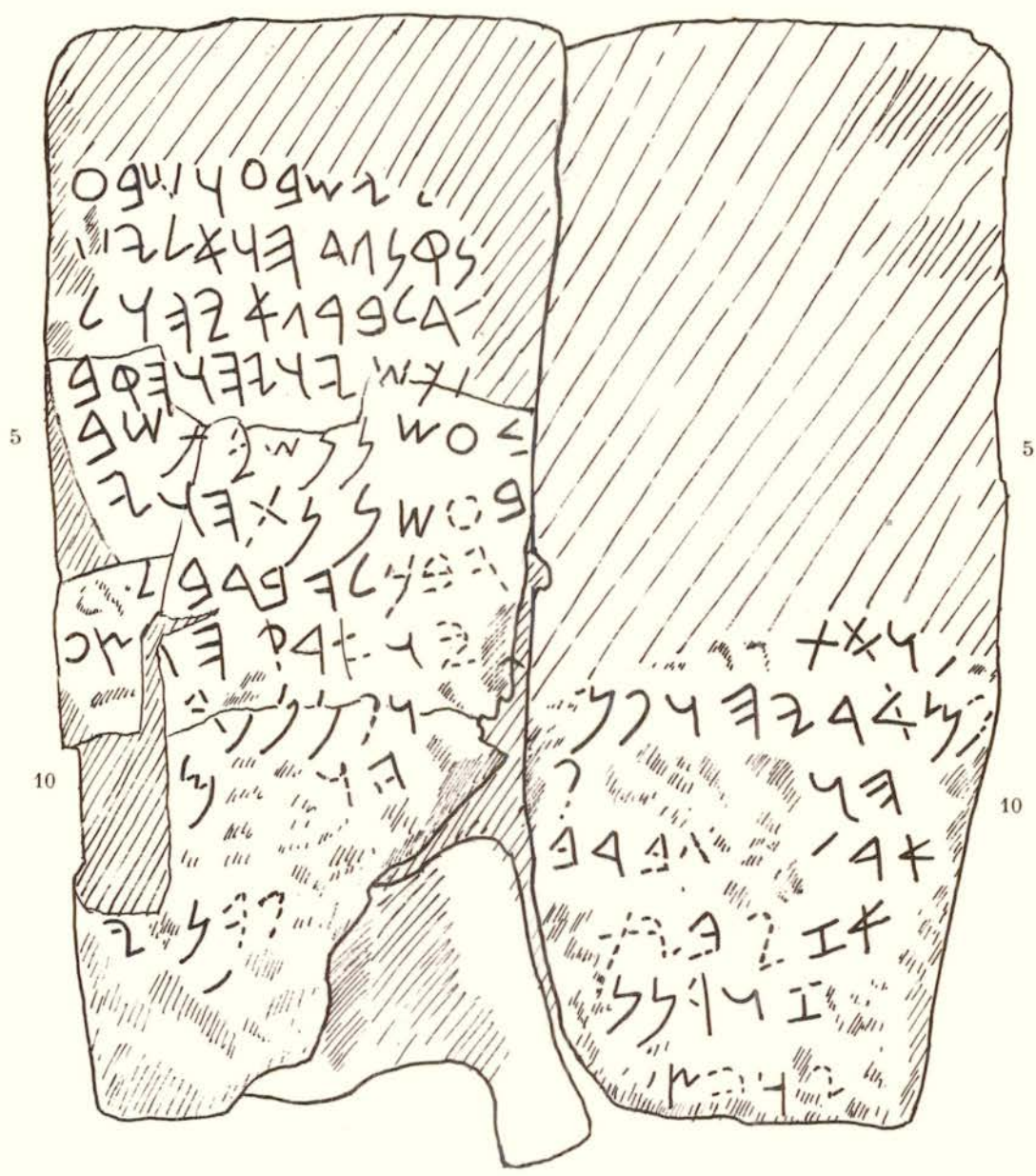
STÈLE I - Tranche gauche (anépigraphe) et face antérieure (A)



STÈLE I - Face postérieure (B) et tranche gauche (anépigraphe)



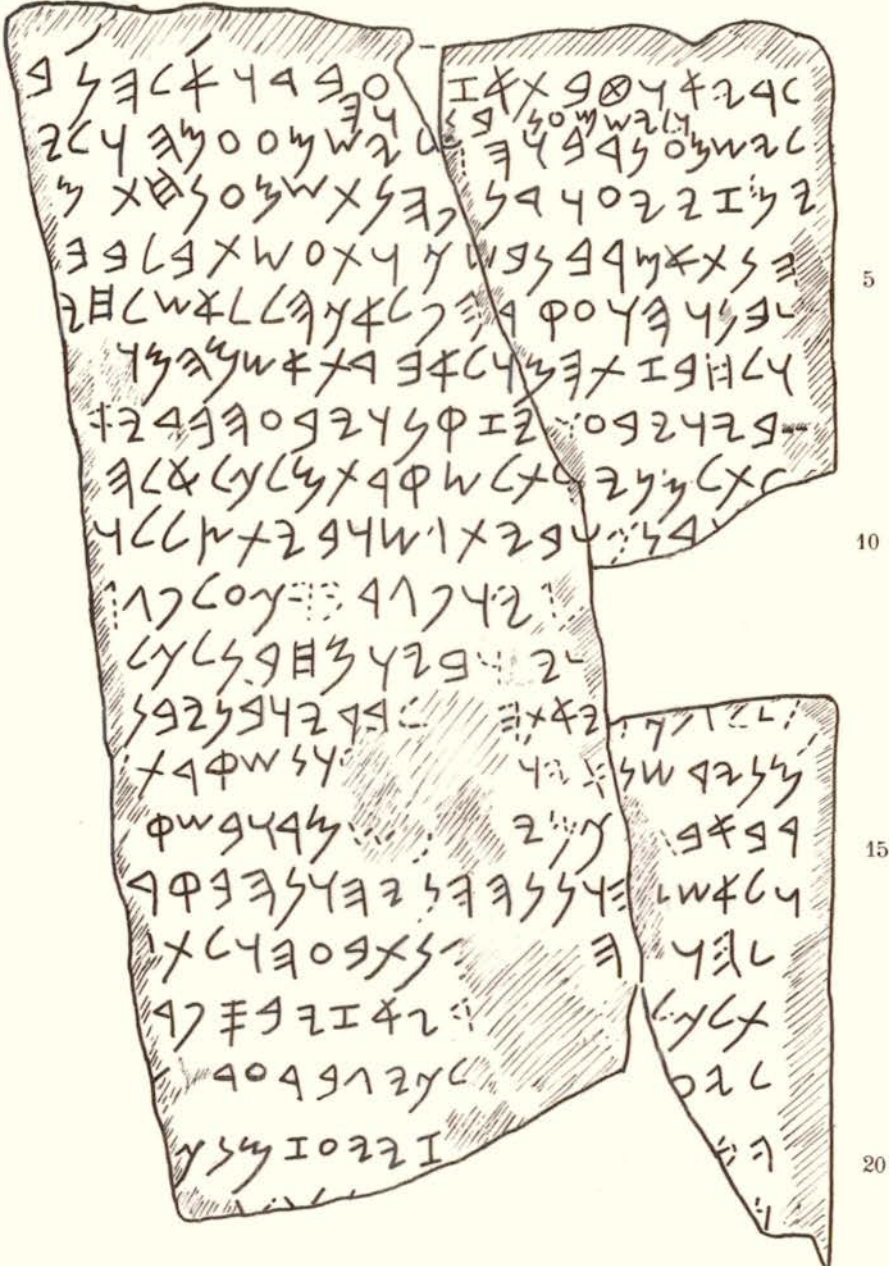
STÈLE I - Tranche droite (C) et face postérieure (B)



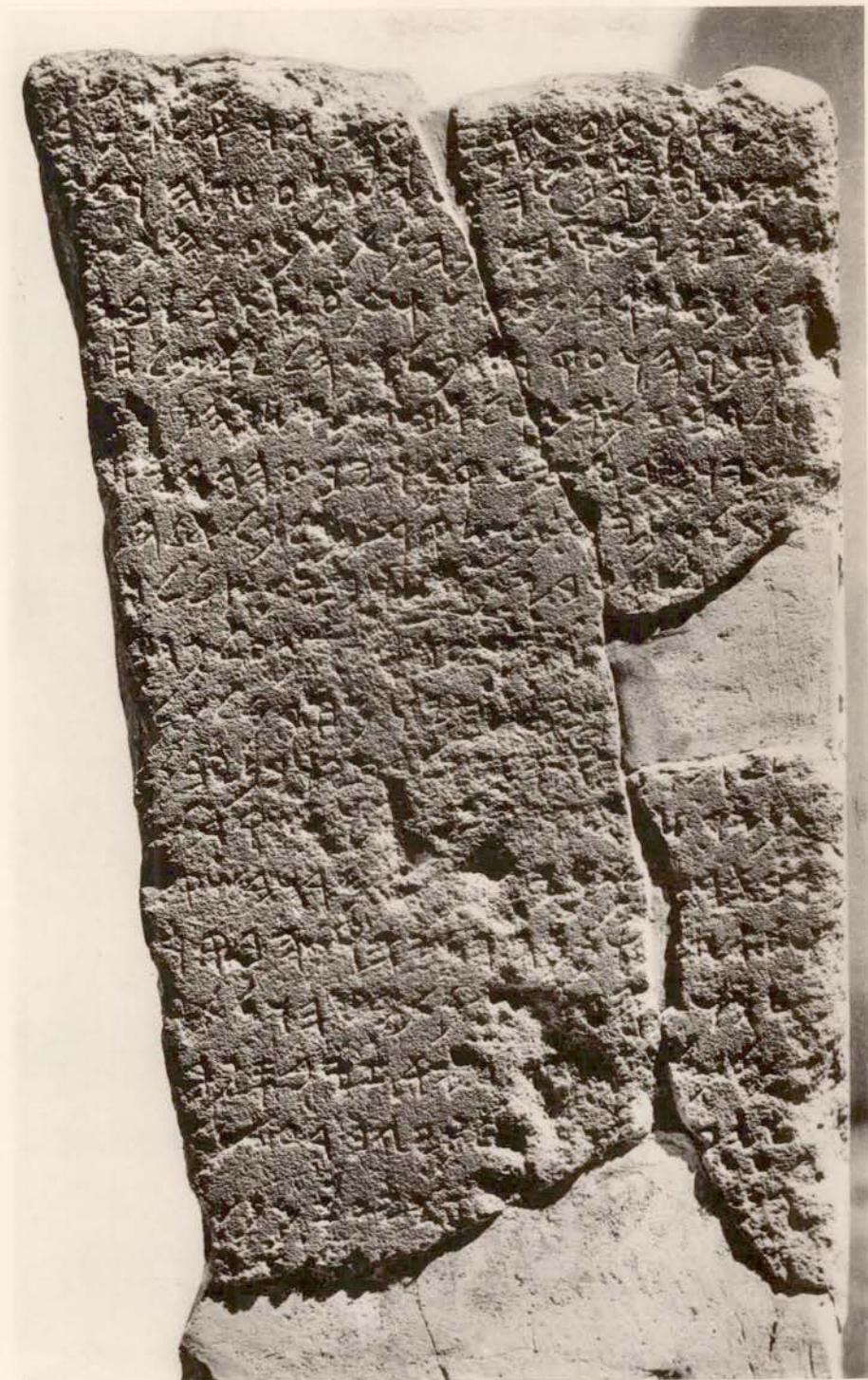
STÈLE II - Face antérieure (A). Partie gauche. Copie



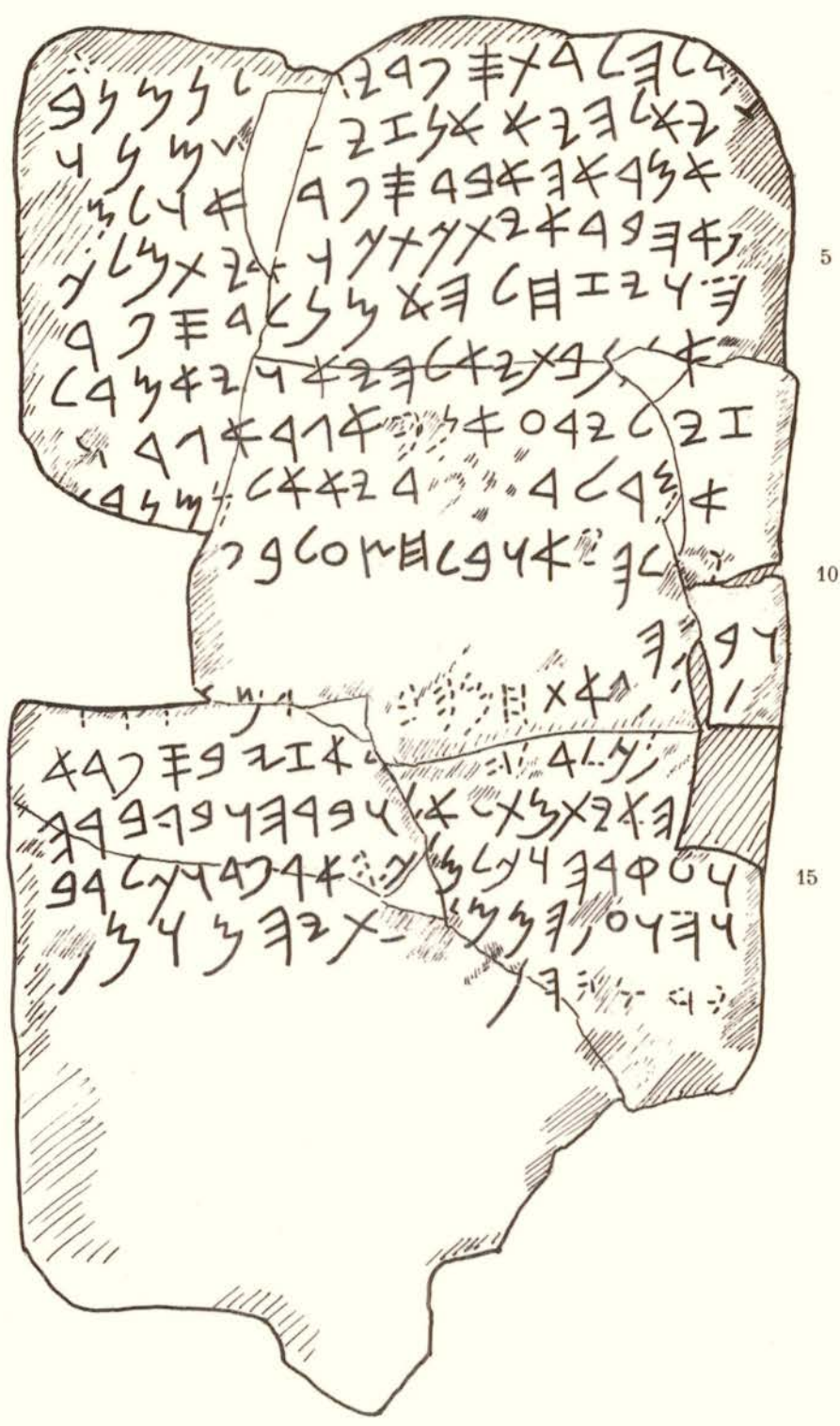
STÈLE II - Face antérieure (A). Partie gauche



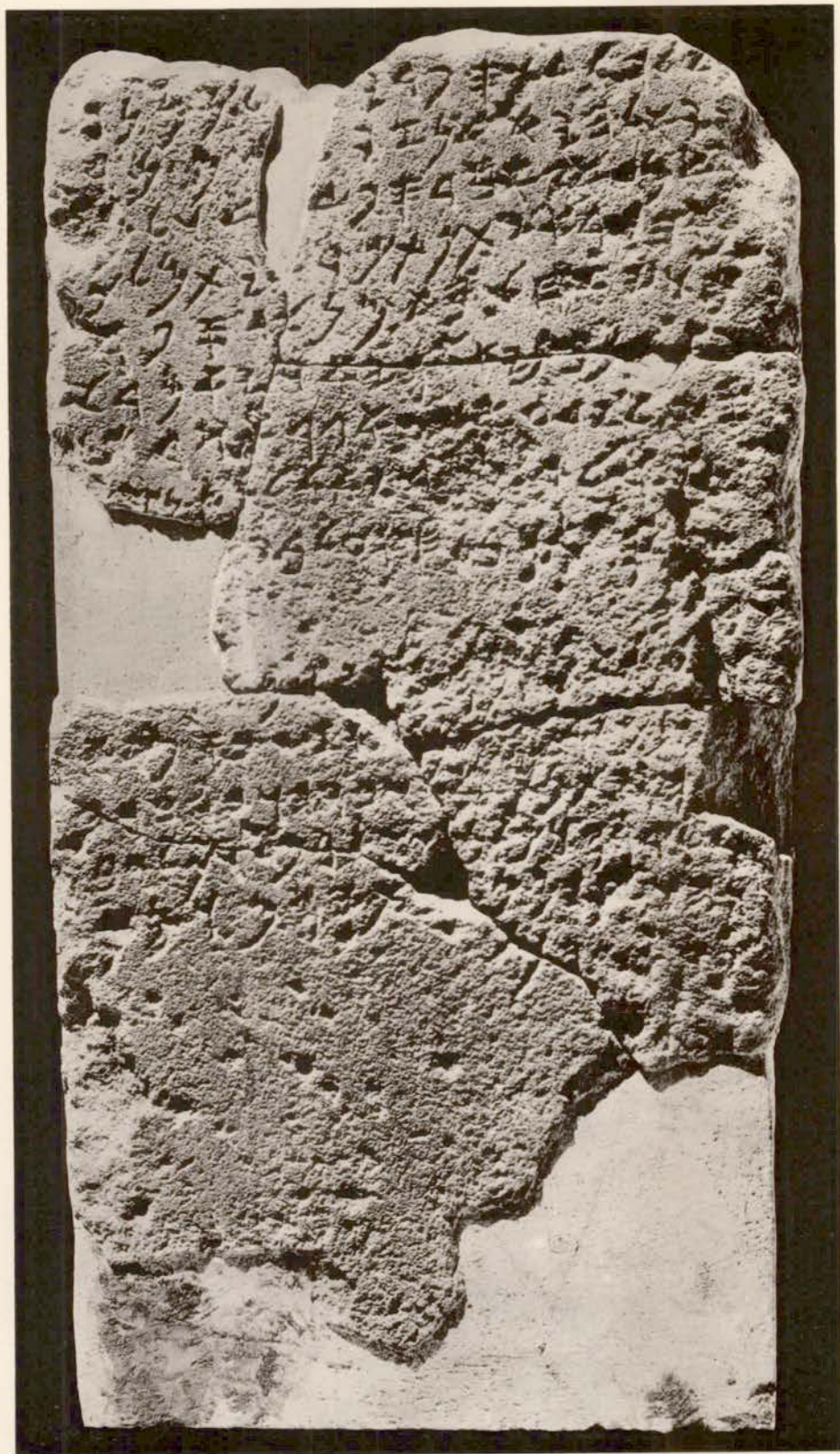
STÈLE II - Face postérieure (B). Partie droite. Copie



STÈLE II - Face postérieure (B). Partie droite
(à droite, photographie antérieurement prise du petit fragment inférieur)



STÈLE II - Tranche gauche (C). Copie



STÈLE II - Tranche gauche (C)



STÈLE II - Face postérieure (B) et tranche gauche (C)



STÈLE II - Tranche gauche (C) et face antérieure (A)

	Mésha c. 840	Kilamu fin du IX ^e s.	Zakir	Hadad début du VIII ^e s.	Sfiré milieu du VIII ^e s.	Karatepe 2 ^e moitié du VIII ^e s.	Panamu c. 730	Barrekub fin du VIII ^e s.
א	𐤀	𐤀	𐤀	𐤀	𐤀	𐤀𐤀	𐤀	𐤀
ב	𐤁	𐤁	𐤁	𐤁	𐤁	𐤁	𐤁	𐤁
ג	𐤂	𐤂	𐤂	𐤂	𐤂	𐤂	𐤂	𐤂
ד	𐤃	𐤃	𐤃	𐤃	𐤃	𐤃	𐤃	𐤃
ה	𐤄	𐤄	𐤄	𐤄	𐤄	𐤄	𐤄	𐤄
ו	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅
ז	𐤆	𐤆	𐤆	𐤆	𐤆	𐤆	𐤆	𐤆
ח	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇
ט	𐤈	𐤈	𐤈	𐤈	𐤈	𐤈	𐤈	𐤈
י	𐤉	𐤉	𐤉	𐤉	𐤉	𐤉	𐤉	𐤉
כ	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐
ל	𐤑	𐤑	𐤑	𐤑	𐤑	𐤑	𐤑	𐤑
מ	𐤒	𐤒	𐤒	𐤒	𐤒	𐤒	𐤒	𐤒
נ	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓
ס	𐤔	𐤔	𐤔	𐤔	𐤔	𐤔	𐤔	𐤔
ע	𐤕	𐤕	𐤕	𐤕	𐤕	𐤕	𐤕	𐤕
פ	𐤖	𐤖	𐤖	𐤖	𐤖	𐤖𐤖	𐤖	𐤖
ק	𐤗	𐤗	𐤗	𐤗	𐤗	𐤗	𐤗	𐤗
ר	𐤘	𐤘	𐤘	𐤘	𐤘	𐤘	𐤘	𐤘
ש	𐤙	𐤙	𐤙	𐤙	𐤙	𐤙	𐤙	𐤙
ת	𐤚	𐤚	𐤚	𐤚	𐤚	𐤚	𐤚	𐤚

Tableau comparatif de l'écriture des principales inscriptions ouest-sémitiques des IX^e et VIII^e siècles

ENCES HUMAINES DE LY
EQUE
OGIE
LE